This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08240359 7

GMF

COUP-D'OEIL RAPIDE

SUR LES CAUSES RÉELLES

DE LA DÉCADENCE

DE LA POLOGNE.

Se trouve aussi

CHEZ { ARTHUS-BERTRAND, LIBRAIRE, *Acquéreur du fonds de Buisson*, RUE HAUTE-FEUILLE, N°. 23.
PELICIER, LIBRAIRE, PALAIS DU TRIBUNAT, GALERIE DE LA PLACE, N°. 4.

Nota. On trouvera chez les mêmes Libraires la carte de la Pologne, colorjée, pour le prix de 2 francs.

COUP-D'OEIL RAPIDE

SUR LES CAUSES RÉELLES

DE LA DÉCADENCE

DE LA POLOGNE;

PAR

M. DE KOMARZEWSKI,

ANCIEN LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI ET DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, CHEVALIER DE PLUSIEURS ORDRES, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES ET DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE VARSOVIE.

. . . . . *Quæque ipse miserrima vidi.*
VIRG. Æneid. Liv. II.

A PARIS,

CHEZ BERTRAND-POTTIER,

IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE DE LA PANCHEMINERIE, N°. 2, A L'ABEILLE.

M. DCCC. VII.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
256179B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1943 L

PRÉFACE.

L'HISTOIRE nous présente une longue série de chutes des plus puissans Empires, et la ruine de la Pologne n'offrirait rien de nouveau, s'il n'en était résulté ce fait remarquable, que le nom de cette nation jadis si redoutable, se trouve aujourd'hui rayé de la carte géographique.

Comme cette catastrophe a eu lieu précisément à l'époque où l'Europe entière était en fermentation, la voix du *préjugé* et de la *prévention* se faisait seule entendre. Alors on vit paraître, sur les derniers événemens de la Pologne, une foule de mémoires qui parlaient des effets sans faire mention des causes, si essentiellement nécessaires pour constater la vérité.

Pour faire ressortir ces causes, il est

indispensable de repasser succinctement l'histoire de la Pologne, qui n'a été exactement écrite que dans la langue polonaise, aujourd'hui négligée par tous les étrangers, ou dans la langue latine, que peu de personnes cultivent.

On y verra que les fondemens de cet édifice colossal furent sapés dès le quatorzième siècle; qu'au seizième, on en arracha les plus fortes colonnes, et que, depuis ce tems, les lois même qui devaient le raffermir, le précipitèrent vers sa ruine. Ces loix tardives amenèrent l'*anarchie*, et celle-ci livra bientôt à toutes les horreurs de l'*ambition*, de la *haine* et de la *discorde*, un pays immense, fertile et peuplé, mais dénué de défense, parce qu'une armée sur pied et des places fortes, étaient censées préjudiciables à la *liberté*.

On remarquera encore que, par une fatalité dont l'histoire générale des peu-

ples offre plus d'un exemple, le parti prépondérant choisit, pour relever la Pologne, les moyens qui ont accéléré sa dissolution, et que, se voyant trompé dans son calcul politique, il tenta de rejeter la faute sur le parti opposé dont les conseils tendaient précisément à écarter tous les malheurs.

On n'en peut accuser la masse de la nation ; les nouveaux changemens la rendirent victime d'un petit nombre d'Olygarques qui, pour se faire des partisans, employaient tantôt le poids des richesses, tantôt les ressorts de la crainte ou de l'espérance, et qui, avec l'apparence d'un zèle ardent à servir l'Etat, ne cherchaient au fond qu'à satisfaire leurs passions.

C'est d'après cet exposé que le lecteur pourra porter un jugement impartial, et que l'opinion publique mettra en évidence l'injure que plusieurs écrivains,

trompés par de faux récits, ont faite au roi et à la nation, en déclarant l'un, *faible, lâche, traître à la patrie*; l'autre, *fougueuse, indomptable, barbare et sauvage*.

COUP-D'OEIL RAPIDE

SUR LES CAUSES RÉELLES

DE LA DÉCADENCE

DE LA POLOGNE.

Le premier de tous les arts et le plus difficile, est *l'Art de gouverner un Etat.* C'est déjà un fardeau lorsque, dans la prospérité, le chef peut, sans obstacle, déployer son génie pour tirer parti des avantages qu'offrent la population, la fertilité, le commerce, l'industrie et les positions militaires d'un pays fait pour figurer au premier rang. Mais lorsqu'il faut lutter contre l'adversité, ce fardeau excède toutes les forces humaines, sur-tout quand l'exécution des plans les mieux conçus dépend de la diversité d'opinions souvent inspirées par la haine, la jalousie ou l'intérêt. L'histoire en fournit nombre d'exemples que ce précis va confirmer.

L'origine des Polonais est aussi incertaine que

celle des autres nations. L'opinion généralement reçue est que les Polonais descendent des Sarmates, peuple nomade qui habitait les pays situés entre le Tanaïs, la mer Noire et la Baltique, et qui possédait en outre les pays connus aujourd'hui sous les noms de Bohême, Moravie, Silésie, Misnie, Méklembourg, Poméranie et Marche Brandebourgeoise.

Le premier duc de Pologne fut *Lech* qui, vers le milieu du sixième siècle, fonda la ville de *Gnesne* et choisit l'aigle blanc pour armes nationales.

A l'extinction de sa dynastie, la Pologne fut gouvernée par douze palatins. Leur désunion après avoir lassé le pays, les lassa bientôt eux-mêmes et les porta (en 700) à mettre sur le trône l'un d'entr'eux, *Cracus*, fondateur de la ville de *Cracovie*. Il régna 28 ans.

Son fils *Lech* II, après un règne de deux ans, laissa la couronne à sa sœur *Wanda*. Cette princesse fut recherchée en mariage par un prince allemand, nommé *Rittiger* qui, pour s'assurer d'autant mieux du succès de ses vœux, se présenta à la tête d'une armée. La princesse, pour répondre à cette galanterie, assembla des troupes de son côté, et lui offrit une bataille ; mais les soldats allemands refusèrent de se battre pour un sujet aussi bizarre ; et Wanda, craignant d'attirer de grands malheurs sur sa patrie par

le renouvellement de pareilles scènes, se précipita dans la Vistule (1).

Douze palatins gouvernèrent de nouveau la Pologne.

En 760 *Przemyslaw* ou *Leszek I*, fut proclamé duc en récompense des victoires qu'il avait remportées sur les Hongrois. Il eut pour successeur *Leszek II ; Popiel II*, son descendant, fut le dernier de la dynastie.

En 842, après bien des troubles causés par l'interrègne, l'unanimité plaça sur le trône *Piast*, simple bourgeois de la ville de *Kruszwica*, mais homme vertueux et prudent (2).

Ziemowit, fils du précédent, organisa le premier l'armée de Pologne, en formant des régimens.

La dynastie de *Piast* subsista 528 ans, et disposa souverainement de tout, au point qu'au 12me. siècle, *Boleslaw* III partagea de son autorité la Pologne entre quatre de ses fils, à l'exclusion du cinquième.

Vers la fin du dixième siècle, *Mieczyslaw* I em-

(1) *Nota.* Il existe encore aujourd'hui deux tertres bien distincts (en polonais Mogila), dont l'un sur la rive droite de la *Vistule*, vis-à-vis le château de *Cracovie*, porte le nom de *Cracus*, et l'autre situé à deux lieues, sur la rive gauche, porte celui de *Wanda*.

(2) De là vient que tout gentilhomme polonais élu roi, s'appelait *Piast*.

brassa la religion chrétienne. C'est à cette époque que l'histoire de Pologne commence à être authentique.

Boleslaw I, fils de *Mieczyslaw*, prit au commencement du onzième siècle le titre de roi de Pologne. Il créa de son propre mouvement, et sans qu'on en ait pénétré le motif, un conseil-d'état auquel il accorda une autorité capable de contre-balancer la sienne. Telle est l'origine du sénat de Pologne.

Boleslaw II perdit vers la fin du 11me. siècle le titre de roi que le pape lui ôta pour le punir du meurtre de St.-*Stanislas*, évêque de Cracovie, titre que *Przemyslaw* reprit de son autorité (en 1295) (3).

En 1325, le roi *Ladislas Lokieteh* créa l'ordre de l'aigle blanc, qui fut ensuite négligé jusqu'en 1705, époque où le roi Auguste II le renouvela.

Casimir le grand, dernier de la dynastie des *Piast*, est celui auquel la Pologne a dû cet état florissant, dont M. de Thou (4) fait une peinture exacte en le définissant ainsi :

» Pays fertile, plein de villes, de châteaux, et rem-
» pli d'une noblesse courageuse, qui joint naturelle-
» ment l'amour des lettres à l'exercice des armes. »

(3) C'est vers le milieu de ce siècle qu'on ouvrit les fameuses salines de *Wieliczka*.

(4) Tome IV, page 798, édit. *in*-4°. de 1746.

Casimir le grand, fondateur de l'université de Cracovie et créateur de divers tribunaux, se trouvant sans postérité, nomma pour successeur au trône de Pologne, son neveu *Louis*, roi de Hongrie, qui fut couronné en 1370.

Ce prince ne pouvant se déterminer à quitter le séjour de la Hongrie, remit la régence de Pologne à sa mère la reine Elisabeth, dont la conduite indisposa fortement les Polonais. Le roi *Louis*, pour s'attacher un parti en Pologne, accorda des priviléges immenses à la noblesse, diminua les impôts, commença le premier et à son grand préjudice, à distribuer des domaines royaux qu'on nomma ensuite *starosties*, et déclara que les charges et dignités de l'état seraient données à vie. Les étrangers en furent expressément exclus.

A cette époque la noblesse conçut l'idée de s'approprier le reste des prérogatives royales, et de rendre nuls les priviléges du tiers-état.

Louis, mort en 1382, ne laissa que deux filles, dont l'aînée était mariée à Sigismond, fils de Charles IV, empereur d'Allemagne, et dont la seconde, qui se nommait *Hedvige*, était promise à l'archiduc Guillaume d'Autriche.

La noblesse fit, à cette occasion, le premier usage, des prérogatives accordées par le roi Louis, en refu-

sant la couronne à la princesse aînée et en l'offrant à la cadette, à condition qu'elle n'épouserait qu'un prince au choix des Etats.

Jagellon, grand-duc de *Lithuanie*, prince puissant et valeureux, obtint (en 1386) la main d'Hedvige et la couronne de Pologne, en promettant d'embrasser la religion chrétienne, de l'introduire dans ses états, et d'unir son grand-duché au royaume. *Jagellon* remplit fidèlement tous ces engagemens, et justifia bientôt après le choix des Polonais en faisant la guerre aux Teutons, dont voici l'origine en Pologne.

Conrad, duc de *Masovie*, gêné par les incursions que les Prussiens faisaient dans ses états, fit venir (en 1229) pour l'aider à les repousser, des chevaliers de l'ordre Teutonique, auxquels il accorda le pays de *Culm*. Les chevaliers, que les expéditions de la Palestine avaient rebutés, accoururent en foule dans ce pays, et se rangèrent sous les drapeaux de leur chef *Herman* de *Solza*. Ils s'emparèrent en peu d'années non-seulement du pays des Prussiens, mais aussi de la *Livonie* et des duchés de *Courlande* et de *Semigalle*. *Herman* de *Solza* prit alors le titre de *Grand-Maître*, et son lieutenant en Prusse celui de *Landmeister*.

Les malheurs des croisades augmentèrent prodi-

gieusement (en 1291) le nombre des chevaliers Teutoniques en Pologne. Se sentant très-puissans, les Teutons cessèrent d'être religieux, fixèrent (en 1306) leur résidence en Prusse, et s'agrégèrent l'ordre des *Porte-Glaives*. Le bienfait du duc *Conrad* fut alors oublié, et la Pologne se vit exposée par eux aux plus grands dangers.

Le roi *Ladislas II* (5) les battit complètement en deux batailles consécutives. Dans la première, entre *Tanenbourg* et *Grunwald*, les Teutons perdirent quarante mille hommes, qui furent tués sur la place avec leur grand-maître. Huit mille périrent dans la seconde près de *Koronowo*.

Ladislas déploya dans l'une et dans l'autre une valeur étonnante; mais à la première de ces batailles il aurait perdu la vie, si *Zbigniew Olesnicki* n'avait abattu avec un simple tronçon de lance le Teuton qui allait porter au prince un coup mortel (6).

Les deux victoires remportées par *Ladislas*

(5) *Nota.* En baptisant *Jagellon*, on lui donna le nom de *Ladislas*; il fut le second en Pologne qui porta le nom de roi, les autres n'ayant été que *ducs*.

(6) *Nota.* Ce défenseur du roi ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique, *Ladislas* le fit évêque de Cracovie et cardinal.

frayèrent à la Pologne le chemin de la conquête du pays des Teutons.

Ladislas réunit en outre à la Pologne la *Podolie*, racheta le territoire de *Dobrzyn*, prit en hypothèque le comté Hongrois de *Zips* dont *Boleslaw III* avait fait une dot à sa fille, et retira, des mains de son rival l'empereur Sigismond, les attributs de la royauté que le roi Louis avait transportés en Hongrie.

Malgré tant de services rendus à la nation, lorsqu'il fut question de lever un impôt extraordinaire pour le rachat du territoire de *Dobrzyn*, la noblesse demanda la convocation des Etats, qui eut lieu à *Korczyn* dans le palatinat de *Sendomierz*, où l'ordre Equestre se fit représenter pour la première fois par des députés qu'on appela ensuite *Nonces*. C'est-là l'origine des *Dietines* et *Diètes* de Pologne. Depuis cette époque les levées d'impôts devinrent une matière d'état entièrement à la disposition de l'ordre Equestre, qui dès-lors ne trouva plus d'obstacle à s'emparer de la prérogative de nommer un successeur au trône, en faisant toutefois le choix dans la famille de *Jagellon* jusqu'à son extinction.

Ladislas II régna 43 ans et laissa deux fils, *Ladislas* et *Casimir*. Comme le premier de ces princes n'avait que dix ans, la nation craignait de lui abandonner les rênes du gouvernement; mais le cardinal

dinal qui avait sauvé la vie à *Ladislas II*, trouva moyen de faire proclamer son fils roi de Pologne, sous le nom de *Ladislas III*. Il fut couronné en 1434.

Nonobstant sa tendre jeunesse, *Ladislas III* battit *Swidrygello*, issu des anciens grands-ducs de Lithuanie, et qui, favorisé sous mains par les Teutons, crut pouvoir tirer parti de l'âge du roi et lui arracher le grand-duché de Lithuanie. La défaite de *Swidrygello* obligea les Teutons à demander la paix.

Ladislas rendit ensuite tributaires les Moldaves et les Valaques, qui ne pouvaient résister aux forces de la Pologne ni au courage du roi.

A l'âge de dix-sept ans, *Ladislas III* fut appelé au trône de Hongrie vacant par la mort de l'empereur *Albert*. Ce comble de bonheur lui devint fatal ainsi qu'aux deux royaumes, qui se promettaient de ce règne les succès les plus heureux.

L'empereur *Albert*, son prédécesseur, avait fait, comme roi de Hongrie, un traité avantageux avec le sultan Amurat II. L'empereur *Paléologue*, ainsi que le pape, apercevant les desseins du grand seigneur et redoutant ses forces, réussirent par leurs négociateurs à faire rompre ce traité. *Ladislas* fut tué à la bataille de Warna, pour avoir trop payé de sa personne.

En 1447, la diète de *Sieradz* conféra la couronne vacante à *Casimir* IV, frère de *Ladislas III.*

Ce prince après avoir fait aux Teutons une guerre de quatorze ans, conclut avec eux un traité (à *Thorn*), par lequel les palatinats de *Poméranie*, de *Culm* et de *Marienbourg*, ainsi que la principauté de *Varmie*, furent réunis à la Pologne. *Casimir* acheta ensuite la principauté d'*Oswiecim*, rendit tributaire celle de *Zator*, et fit chasser par son fils le prince *Jean Albert*, les Tartares de la *Podolie*. Il ajouta aussi à la dignité de la couronne de Pologne la prérogative de nommer au cardinalat à l'égal des autres souverains de l'Europe.

Malgré tous ces services, la noblesse parvint à statuer sous le règne de *Casimir: que le roi ne ferait aucune loi sans le consentement des états.*

Casimir IV mourut en 1492 après un règne de 45 ans.

La même année le prince *Jean Albert*, quoique fils aîné de *Casimir*, et quoiqu'il eût chassé les Tartares de la Podolie, eut des obstacles à surmonter à la diète de *Petricau* pour parvenir au trône.

Ce roi réunit à la Pologne le palatinat de *Plock* et la principauté de *Zator*; obligea *Bajazet* II à demander la paix et lui fit promettre de ne plus susciter contre la Pologne, les Moldaves ni les Va-

laques. Il fit aussi une trève avec le *Czar de Moscou*, et mourut à *Thorn* en 1501.

C'est sous son règne que la noblesse statua « qu'au- » cun bourgeois ni paysan ne pourrait posséder de » biens territoriaux. »

Le prince *Alexandre*, frère du roi *Jean Albert*, grand-duc de Lithuanie fut unanimement appelé au trône, parce que les Polonais connaissaient l'intention que ce prince avait de détacher la Lithuanie de la Pologne. Le roi *Alexandre* fut couronné par le prince royal *Frédéric* son frère cadet, Primat de Pologne. Dans l'intervalle de son règne qui ne fut que de cinq ans, le roi Alexandre établit dans tous les palatinats et districts des tribunaux de justice, appelés tribunaux territoriaux, pour juger en première instance tous les procès concernant les possessions territoriales, ce qui accélèra infiniment la justice en Pologne. Cependant, c'est sous son règne que l'on statua : « que dans les affaires majeures de l'état, le » roi ne pourrait rien décider sans le consentement » unanime du Sénat et de l'ordre équestre. » On verra les malheurs qui en résultèrent pour la nation.

En 1507, *Sigismond* I, troisième fils du roi *Casimir* IV, fut proclamé roi à la diète de *Petricau*.

Le roi *Sigismond* après avoir appaisé les troubles de *Dantzig* causés par les protestans, fit une guerre

heureuse aux Moscovites renforcés par le parti d'un rebelle Lithuanais; il força le Czar à demander la paix, et remporta par son grand général une victoire complète sur l'armée Valaque du prince Bogdan, qui s'était promis de grands succès d'une guerre entreprise pendant que *Sigismond* en soutenait une contre le Czar. Les Moldaves et les Valaques vaincus jurèrent de nouveau de rester fidèles vassaux de la Pologne.

Vers le même tems, *Albert* marquis de Brandebourg, neveu du roi *Sigismond*, grand-maître de l'ordre Teutonique, ayant refusé, contre la teneur du traité de Thorn, de prêter hommage au roi son oncle, et, de plus, ayant envahi la Samogitie, s'attira la vengeance de *Sigismond* qui battit les Teutons et les força à la paix. Le grand-maître *Albert* ne voulant pas abandonner le luthéranisme, se demit de sa dignité. Le roi *Sigismond* lui accorda, ainsi qu'à ses descendans mâles, la principauté de la *Prusse* orientale, comme fief relevant de la couronne de Pologne, et lui en donna l'investiture à *Cracovie* en 1525. Le roi accorda aux mêmes conditions à deux autres princes ses neveux les districts de *Bitow* et de *Lembourg*: mais il réunit à la Pologne le duché de *Masowie*.

Les *Moldaves* constamment parjures rentrèrent

en Pologne. *Sigismond* les battit de nouveau : il jugea cependant nécessaire de convoquer une diète à *Cracovie* pour aviser aux moyens de mettre une bonne fois ces perfides à la raison, et la Pologne en sûreté contre les Turcs.

L'importante dignité de grand-chancelier de la couronne était alors vacante. Le roi la conféra à un homme d'un mérite distingué. Quelques olygarques piqués de ce que le roi l'avait refusée à un de leurs amis, contrarièrent tant les bonnes intentions de *Sigismond*, que cette diète se sépara (alors pour la première fois) sans rien conclure relativement à l'objet de sa convocation. Mais il resta un moyen, qui était encore au pouvoir du roi, et dont ce prince fit usage. C'était: de convoquer la levée de la noblesse en masse, ce qu'on appelait jadis *ban* en France.

Cent cinquante mille gentilshommes, bien armés, s'assemblèrent aux environs de *Léopol*, où le roi se rendit en personne. Les chefs mécontens, ayant attiré dans leur parti les individus que le roi avait comblés de bienfaits sans avoir pu les rassasier, entreprirent d'égarer les esprits de la noblesse armée. Pour y parvenir, ils sémèrent contre le roi les soupçons les plus odieux; le roi, voulant parer le coup funeste que la calomnie allait porter à l'état, se donna, pendant deux mois, les plus grandes peines pour

représenter à la noblesse armée, ce qu'elle devait à la patrie, et lui rappeler combien les intérêts de l'état sont liés avec ceux de chaque citoyen en particulier. Mais le progrès du mal avait été si rapide, que les gentilshommes s'en retournèrent dans leurs foyers, et donnèrent le tems aux *Valaques* et aux *Moldaves* de se mettre sous la protection de la Porte.

Sigismond mourut à Cracovie, en 1548, après avoir régné quarante-un ans, et réussi, vers la fin de ses jours, à faire nommer et couronner roi de Pologne, son fils *Sigismond-Auguste*, âgé de dix ans.

Sigismond, possédant les plus belles qualités, protégeait les talens et la vertu; aussi son règne a-t-il produit un nombre prodigieux de grands hommes en tout genre. Jamais roi ne sut mieux soutenir la dignité de la couronne, et se faire respecter chez l'étranger; de sorte qu'on a eu raison de dire : « Qu'il aurait « été le premier de son siècle parmi les souverains, « s'il n'avait pas eu pour contemporains Charles V et « François Ier. »

C'est sous son règne que fut créée la charge de *grand-général;* elle ne devait durer que pendant la guerre, mais bientôt après on la rendit permanente, et ensuite immédiatement dépendante de la diète.

Le primat de Pologne, obtint le titre de *Légat-né* de Sa Sainteté.

Quelques sénateurs riches avaient proposé de diviser la noblesse de Pologne en deux classes distinctes; mais l'ordre équestre entier s'était tellement prononcé contre cette proposition, qu'on n'osa jamais tenter de la reproduire.

Le roi *Sigismond-Auguste* avait épousé, du vivant de son père, l'archiduchesse *Elisabeth*, fille de l'empereur *Ferdinand Ier*.

Après la mort de cette princesse, l'amour l'attacha à la princesse Barbe *Radziwill*, veuve d'un palatin de Lithuanie, et *Sigismond-Auguste* l'épousa en secondes noces, dans le plus grand secret.

A son avénement au trône, la nation fut étonnée de voir une reine dans la personne que l'on croyait jusque-là palatine douairière, et chercha à rompre ce mariage pour en faire contracter au roi un plus avantageux aux intérêts de la patrie.

La diète que le roi convoqua à *Petricau*, pour délibérer sur les dangers qui menaçaient la Pologne, se passa en représentations que les états firent au roi sur ce mariage. Le roi, constant dans ses amours, tint ferme et répondit à l'une des députations à-peu-près en ces termes: « Comment pourriez-« vous compter sur ma bonne foi, si j'en manquais « envers mon épouse? »

Mais cette fermeté coûta bien cher au roi; car les

sénateurs et les nonces se sentant déjà inattaquables en leur qualité de membres de la diète, oublièrent souvent, dans leurs discours, ce qu'ils devaient tant à la personne du roi qu'à la dignité de sa couronne.

Dans une de ces séances orageuses, *Sigismond-Auguste*, accoutumé à se faire respecter en Lithuanie, s'impatienta et dit : « Que c'en était assez, » et qu'il exigeait la soumission et l'obéissance. »

Cette énergie du roi produisit quelques momens d'un silence profond. Le premier qui le rompit fut un jeune nonce, *Raphael Leszczynski*, qui prit la parole et dit : « Avez-vous donc oublié à quels » hommes vous commandez ? Nous sommes Polo- » nais ; qui nous faisons autant de gloire d'abaisser » la hauteur des rois qui méprisent les lois, que » d'honorer ceux qui les respectent. Prenez garde » qu'en trahissant vos sermens, vous ne nous rendiez » les nôtres. Le roi votre père écoutait nos avis, et » c'est à nous à faire en sorte que désormais vous » vous prêtiez à ceux d'une république, dont (ce que » vous paraissez ignorer) vous n'êtes que le premier » citoyen. »

Cette éloquence énergique fut applaudie par tous ceux qui ne voyaient que le présent ; mais *Leszczinski* lui-même aurait bien modéré ses expressions, s'il avait

pu prévoir les malheurs qu'elles préparaient à la patrie, et nommément à un de ses descendans, le roi *Stanislas*, duc de Lorraine.

Pendant que la diète s'obstinait à s'occuper de cet objet, la Pologne était menacée de la guerre, et les Tartares ravageaient déjà le pays. Les chefs de l'opposition ne voulant point s'attirer le blâme d'avoir ainsi sacrifié les intérêts de la patrie à leurs passions, imaginèrent un moyen d'en rejeter la faute sur le roi, en proposant, que « le roi rendît stable à » perpétuité l'union du grand-duché de Lithuanie » avec la Pologne, » union qui jusque-là n'était que précaire. Le roi, comme ils l'avaient prévu, demanda du tems pour délibérer sur une affaire de si haute importance; sur quoi la diète se sépara. Heureusement pour la Pologne, les Tartares furent complètement battus près de *Tarnopol*, sans quoi ils auraient pu venir troubler la diète avant sa séparation.

Le pouvoir de convoquer une diète, était encore entre les mains du roi. La saine partie de la nation ne se laissant pas éblouir par la dernière défaite des Tartares, se retraçait l'horreur des scènes passées, et craignait un avenir plus affreux encore, si une horde de Tartares entrait en Pologne, pendant que celle-ci aurait d'autres guerres à soutenir. Ce ta-

bleau était d'autant plus effrayant, qu'on n'avait pourvu à aucun moyen de défense. Les citoyens sensés desiraient la convocation d'une diète, que le roi, indigné de la conduite scandaleuse tenue à son égard dans la précédente, était loin de vouloir. Cependant, il se rendit aux représentations de personnes d'une probité reconnue, et convoqua à *Petricau*, une diète qui eut le sort de la première, parce que les évêques voulaient s'arroger le pouvoir de juger tous ceux qui embrassaient la doctrine de *Luther* ou celle de *Calvin;* ce qui fut vivement contesté par la noblesse. Le seul avantage qu'en retira le roi, ce fut que, du vœu unanime de la diète, la reine fut couronnée à *Cracovie.*

En 1569, à la diète de *Lublin*, le roi resserra à perpétuité les nœuds de l'union entre la Pologne et la *Lithuanie.* C'est à cette diète que l'on statua l'ordre dans lequel siégeraient immuablement, aux diètes comme à toutes les cérémonies publiques, les sénateurs et les officiers des trois grandes provinces, savoir: la *Grande-Pologne*, la *Petite-Pologne* et le *grand-duché de Lithuanie*, ainsi que les provinces annexées, telles que la *Prusse* et autres; et que le *grand-duché de Lithuanie* aurait le même nombre de ministres d'état et de grands-officiers, qu'en avait le royaume de Pologne. Ceux-ci furent nom-

més dignitaires *de la couronne*, et ceux-là dignitaires du *grand-duché de Lithuanie*. Par cet arrangement les sénateurs, les nonces et les officiers des palatinats, prirent rang conformément à l'ordre ainsi réglé.

Sigismond-Auguste réunit aussi à la couronne, comme province annexée, la *Livonie* qui s'était soumise à ce roi, de l'avis de *Kettler* grand-maître de l'ordre des chevaliers du Glaive, souverains de ce duché que le *Czar* de *Moscou* menaçait alors du joug.

Le *Czar*, jaloux de la réunion de la *Livonie*, fit à la Pologne une guerre longue et qui aurait tourné au désavantage des Polonais, si les Tartares n'avaient pas remporté sur le *Czar* une victoire complète.

Délivrée de toute crainte de ce côté, et n'ayant rien à redouter d'ailleurs, la noblesse de Pologne commença à regarder les intérêts de la patrie comme secondaires, et ne s'occupa que des objets qui flattaient ou choquaient les passions individuelles.

Sigismond-Auguste mourut en 1572, à *Knyszyn*, ayant régné 42 ans.

Son règne fut aussi fécond en grands hommes,

que celui du roi son père. Il suffit de dire, sans en faire ici l'énumération, qu'au seizième siècle, où régnèrent les deux *Sigismond*, un Polonais fut le plus célèbre professeur de mathématiques à Rome, et que son système d'astronomie s'est trouvé incontestable jusqu'à nos jours.

Ce fut un abbé Polonais que le pape *Pie* IV employa dans une importante négociation pour disposer l'empereur *Ferdinand* à la continuation du fameux concile de Trente. *Ferdinand* fut si charmé des qualités personnelles de ce négociateur, qu'un jour, en l'embrassant, il lui dit : « qu'il ne pouvait pas résister » à un homme, dont la bouche était le temple, et la » langue l'oracle du Saint-Esprit. » Le pape, en récompense d'un service dont le saint-siége ayait un aussi pressant besoin, le fit cardinal et le nomma président de ce même concile.

Le luthéranisme ayant pénétré en Pologne, un Polonais, chanoine, se maria et fut poursuivi par son évêque. Cette affaire ayant été portée à la connaissance du saint-siége, le chanoine, pour défendre sa cause, eut à lutter contre tous les théologiens de l'Eglise. Mais sa plume et son éloquence les étonnèrent tous, au point que l'on chercha à le gagner, et à cet effet le pape consentit au mariage du chanoine par la bulle *tibi soli*.

L'université de Padoue était alors l'une des plus célèbres de l'Europe. Un Polonais en fut recteur.

On ne fait pas ici mention des héros Polonais. L'histoire atteste que la Pologne n'en manqua dans aucun siècle.

Rien d'ailleurs ne prouve mieux combien la nation Polonaise était éclairée au seizième siècle, que ce qu'en dit M. de Thou (7) en rendant compte de la députation composée de treize membres que la république de Pologne envoya à Paris pour inviter *Henri de Valois* à accepter la couronne.

« Parmi ces députés (dit M. de Thou), il n'y » en avait pas un qui ne sût parler latin, et plusieurs » savaient encore l'italien et l'allemand; quelques-uns » même parlaient notre langue avec tant de pureté, » qu'on les eût plutôt pris pour des hommes élevés » sur les bords de la Seine et de la Loire, que pour » des habitans des contrées qu'arrose la Vistule ou » le Nieper, etc.

La mort de *Sigismond-Auguste* qui ne laissa pas de postérité, acheva de changer entièrement la forme du gouvernement de Pologne.

Chacun des rois de la dynastie des *Piast* administrait la justice, décidait de la guerre et de la paix,

(7) Tome IV, page 819, édit. *in-4°.*, de 1740.

nommait un successeur au trône, faisait des lois, les changeait ou les abrogeait, établissait des impôts, disposait du trésor public, distribuait à volonté les domaines royaux et toutes les charges de l'état, et conservait la faculté de les ôter quand il lui plaisait.

Par les concessions du roi *Louis*, les charges et dignités de l'état devaient être conférées à vie; la noblesse, après la mort de ce prince, s'arrogea la nomination d'un successeur au trône; s'appropria le droit de lever l'impôt, de se faire représenter par ses députés aux diètes, de statuer des lois, de décider elle-même les affaires majeures; et ôta aux bourgeois et aux paysans jusqu'au droit de posséder des terres.

En 1572 les états assemblés en diète pour procéder à l'élection d'un roi, après avoir donné audience aux ministres de presque toutes les cours de l'Europe, dont chacune recommanda un candidat au trône, se décidèrent à offrir la couronne à un prince étranger.

On éleva la question de savoir: « si l'élection d'un « roi devait se faire par des députés de chaque pala- » tinat, ou si tout gentilhomme Polonais pouvait y « concourir par son suffrage. »

Un gentilhomme distingué par ses lumières, fit

là-dessus les observations suivantes qui furent généralement adoptées.

« Puisque par la loi du royaume, il doit y avoir » une égalité parfaite entre les sénateurs et les gentils- » hommes, tout gentilhomme doit participer égale- » ment à tous les priviléges, droits et immunités, et » sur-tout à la prérogative la plus éminente, celle de » voter à l'élection d'un roi. D'ailleurs tout gentil- » homme étant obligé de défendre la patrie et de » s'exposer pour elle, il est essentiel qu'il ait part » au choix du chef qui doit la gouverner. »

Henri de Valois fut proclamé roi après que les ambassadeurs de France eurent signé, en son nom, les *pacta conventa*, qui par la suite servirent de base à tous les *pacta conventa*, et dont voici le précis.

1°. L'élection des rois restera toujours au pouvoir de la république, et le roi de son vivant, bien loin de nommer un successeur, n'y contribuera ni directement ni indirectement.

2°. Le roi élu ne prendra plus le titre de *seigneur héréditaire* que prenaient les deux dynasties régnantes de *Piast et de Jagellon*.

3°. Le roi ne pourra, sans le consentement unanime des états assemblés en diète, déclarer la guerre, ordonner la levée en masse, augmenter l'impôt ni

les droits des douanes; il ne pourra même sans ce consentement, envoyer de ministres aux cours étrangères, lorsqu'il sera question d'affaires majeures.

4°. Les opinions du conseil du sénat se trouvant divisées, le roi se rangera du côté des sénateurs qui voteront conformément à la loi, ou au plus grand avantage du bien public.

5°. Les diètes ordinaires seront convoquées *absolument* tous les deux ans, et plus souvent si le cas l'exigeait, mais leur tenue ne se prolongera jamais au-delà de six semaines.

6°. Les charges de l'état ainsi que les domaines royaux, ne seront conférés qu'aux nobles Polonais, à l'exclusion des étrangers.

7°. Le roi ne pourra faire ni mariage ni divorce, sans le consentement du sénat.

8°. Si le roi manquait en quoi que ce fût aux droits, libertés, immunités, ou à tout ce qu'il aurait juré dans les *pacta conventa*, ses sujets seraient par-là même absous des liens de leur serment d'obéissance.

On laissa à la disposition du roi:

1°. Toutes les places au sénat; il était composé du prince primat, de l'archevêque de Léopol, de tous les évêques, des palatins, des castellans et du ministère.

2°.

2°. Toutes les dignités de la couronne et de *Lithuanie.*

3°. Toutes les charges des palatinats et des districts.

4°. Toutes les starosties, que l'on forma des domaines royaux, dont, à cette époque, on ne laissa au roi qu'une petite portion pour la *mense royale.* Le roi avait encore des moyens suffisans de faire des heureux; mais il ne pouvait retirer aucune des charges, ni aucun des domaines qu'il avait conférés; cette distribution des graces faisait, d'un côté, des *ingrats*, et de l'autre des *mécontens.* Ceux-ci n'ayant à rien craindre, se vengeaient du refus du roi d'une manière bien singulière, *en troublant les délibérations des diètes.*

Depuis cette époque la république de Pologne fut composée de trois états; *le roi*, *le sénat et l'ordre équestre.*

On conserva tout l'ancien éclat de la royauté, ainsi que la loi qui punissait très-sévèrement les crimes de *lèse-majesté* et d'attentat aux jours du roi; mais cette loi dans la pratique ne regardait que les faibles.

Celui qui aurait vu le roi de Pologne entouré de toute sa splendeur, sans connaître les bornes de ses

Nota. Le revenu annuel des starosties, que le roi devait distribuer *absolument*, pouvait monter à douze millions au moins, si ces terres avaient été administrées.

prérogatives, l'aurait pris pour le plus grand monarque de la terre, sur-tout lorsque le sénat, le ministère et les Nonces, assemblés en diète, allaient en cérémonie lui baiser respectueusement la main, et que placé sur son trône, il était entouré des ministres et des grands dignitaires, dont plusieurs, au sortir du palais royal, déployaient dans leurs maisons la magnificence des princes souverains et un luxe asiatique.

Tout gentilhomme, y compris les grands dignitaires de l'état, employait, en parlant ou en écrivant au roi, l'expression de *fidèle sujet*. Les sénateurs et les ministres d'état se servaient de celle de *fidèle conseil*.

Le roi ordonnait l'exécution de tout ce que statuaient les diètes dans l'ancien style des *Piastes*, comme le souverain le plus absolu.

Le *sénat*, second état de la république, pouvait être comparé à la chambre des pairs d'Angleterre, avec cette différence que le nombre des archevêques, évêques, palatins et castellans, était égal au nombre des diocèses, des palatinats, des châteaux, etc., et que la dignité de sénateur ne pouvait pas être héréditaire.

Le ministère, placé dans le sénat, était à cette époque composé de deux grands-maréchaux, deux grands-chanceliers, deux vice-chanceliers, deux

grands-trésoriers et deux maréchaux de la cour, un de la couronne et un de *Lithuanie*.

Le prince primat, premier sénateur ecclésiastique, était au-dessus de l'égalité; il remplissait, pendant l'interrègne, les fonctions de roi, et en avait toutes les prérogatives, à l'exception de la distribution des grâces.

Le prince primat avait en outre celle de recueillir les suffrages pour l'élection d'un roi, de l'avertir publiquement, dans le sénat, de l'infraction des *Pacta conventa*, et de publier l'interrègne à la suite d'une troisième remontrance.

Parmi les sénateurs séculiers, le castellan de *Cracovie* était appelé *prince du sénat*; le roi lui donnait le titre d'*excellence*, comme au duc de *Courlande*, et les sénateurs ainsi que la noblesse celui d'*altesse*.

Dans tous les cas d'urgence, et avant la convocation de chaque diète, le roi convoquait le sénat par une lettre circulaire adressée à chaque sénateur. Ce conseil décidait les matières de sa compétence à la majorité des suffrages.

Les sénateurs et les ministres d'état parlaient assis, excepté le cas où un membre du sénat ou du ministère remerciait le roi de lui avoir conféré une de ces dignités, et c'était leur devoir en prenant publiquement la parole pour la première fois. Lorsque le

roi parlait à la diète, les sénateurs étaient assis, tandis que l'ordre équestre se tenait debout.

Les charges des ministres étaient les plus importantes de l'état. Le grand-maréchal de la couronne lorsque le roi résidait en Pologne, et le grand-maréchal de *Lithuanie* lorsque le roi se trouvait dans ce grand-duché, étaient premiers ministres de l'état, et en même tems ministres de la police. Le grand-maréchal jugeait, seul et sans appel, tous les excès commis dans la résidence du roi, et à deux lieues de rayon. Il pouvait punir de mort, même un sénateur. Les grands-maréchaux de la couronne et de *Lithuanie* proclamaient l'élection d'un roi. C'était aux grands-maréchaux de la couronne et de *Lithuanie* que les sénateurs, sans en excepter le prince primat, demandaient la parole; les Polonais la demandaient à celui de la couronne, et les Lithuaniais à celui de *Lithuanie*.

Les grands-chanceliers et les vice-chanceliers appliquaient indistinctement le grand ou le petit sceau de la couronne pour les Polonais, et ceux de *Lithuanie* pour les Lithuanais. Mais les grands-chanceliers jugeaient seuls dans leurs provinces respectives les procès entre les possesseurs de terres domaniales et héréditaires, et reconnaissaient la validité des priviléges du roi; ce qui leur donnait le pouvoir

de déposséder celui contre lequel on aurait produit titre d'ancienne date, qui eût constaté la différence du droit de possession. En l'absence des grands-chanceliers, les vice-chanceliers administraient la justice.

Les chanceliers étaient gardiens de la loi. En cette qualité, ils pouvaient refuser d'appliquer le sceau de l'état sans lequel toute signature du roi était nulle.

Les grands-trésoriers de la couronne et de *Lithuanie* nommaient, dans leurs pays respectifs, tous les officiers de leur administration, et jugeaient définitivement les procès de la compétence du fisc.

Tous ces ministres n'étaient comptables qu'à la diète, si celle-ci n'était pas rompue.

La charge de *Hetman*, ou maréchal des armées, qu'on appelait *grand-général* et *général des camps* de la couronne et de *Lithuanie*, ne fut placée dans le ministère que bien long-tems après. Elle était cependant la plus puissante de toutes; car les grands-généraux commandaient souverainement leurs armées respectives, et n'étaient comptables qu'aux diètes. Les *généraux des camps* étaient leurs collègues, et les remplaçaient en leur absence. La charge de *Hetman*, ainsi que celles des ministres d'état, ne pouvaient être conférées que pendant la diète. Si dans l'intervalle des deux diètes les deux *bâtons de*

commandement venaient à vaquer à-la-fois, le roi nommait un généralissime, qu'on appelait *regimentaire-général*, et qui commandait souverainement l'armée, soit en Pologne, soit en *Lithuanie*.

Les *Hetmans* de la couronne et de *Lithuanie* étaient indépendans l'un de l'autre, attendu que chacun de ces deux pays avait une armée et un trésor séparés.

Chaque diète nommait seize sénateurs, dont quatre devaient absolument résider auprès du roi pendant six mois pour former son conseil conjointement avec le ministère.

L'ordre équestre, troisième état de la république, était composé, 1°. de tous les grands-dignitaires de la couronne et de *Lithuanie*, tels que les grands-secrétaires, les grands-référendaires, les grands-notaires, les grands-chambellans, les grands-écuyers, etc.; 2°. de tous les officiers des palatinats et districts; enfin, de tous les nobles qui pouvaient prouver que leur grand-père était gentilhomme. Chaque gentilhomme, pour être actif, devait prouver une possession territoriale, ne fût-ce que d'un arpent de terre.

Comme le roi passait jadis d'une province à l'autre pour administrer la justice, chaque palatinat et chaque district avait, pour le servir, le même nombre d'officiers que le royaume et le grand-duché de *Lithuanie*;

mais pour les distinguer des grands-dignitaires, on ajoutait à leurs titres le nom du palatinat ou du district.

Parmi les officiers des palatinats et districts, il y avait un *staroste* avec jurisdiction. Cet officier jugeait seul les procès criminels de son arrondissement, et nommait tous les officiers subalternes composant sa jurisdiction. Le bureau du *staroste* était en même tems bureau d'enregistrement. Aucun acte n'était valable, pas même une loi portée à la diète, sans avoir été enregistré dans sa chancellerie que l'on appelait *Grod*. Cet enregistrement était une sûreté pour tous les acquéreurs de terres, pour le placement de sommes à hypothèques, etc.; car on y tenait note de la fortune de chaque gentilhomme.

Le chambellan, ainsi que les juge, sous-juge et notaire du tribunal territorial, passaient par la voie d'une élection. Le roi nommait à ces charges parmi trois candidats. Le chambellan, appelé communément *Prineé de la Noblesse* de son palatinat ou district, jugeait les procès des limites, et nommait les officiers de la compétence de sa jurisdiction.

Depuis l'élection de *Henri de Valois*, l'égalité parfaite entre les gentilshommes devint une loi fondamentale, immuable à jamais.

L'ordre équestre appelait les sénateurs *Nos frères*

aînés; et les sénateurs appelaient les membres de l'ordre équestre *Nos frères cadets.*

Pour ne laisser sujet à aucune dispute sur cette égalité, la loi prononça expressément, « que les fils » des princes et des grands-dignitaires prendraient » le pas après le dernier officier de palatinat ou de » district nommé par le roi. »

En conséquence de cette loi de parfaite égalité, le plus riche et le plus puissant seigneur, en adressant la parole ou en écrivant au plus pauvre gentilhomme Polonais, lors même que celui-ci n'était pas possessionné, se servait du titre de *M. mon frère.*

Dans les *Diétines*, *Diètes*, et cérémonies publiques, les représentans suivaient le rang des palatinats et districts, et ceux d'un même palatinat ou district gardaient le rang des charges.

Un gentilhomme Polonais pouvait entretenir à son service le nombre de troupes qu'il était en état de solder.

Un gentilhomme Polonais possessionné qui était accusé criminellement, ne pouvait être arrêté. Il comparaissait devant le tribunal le sabre au côté, jusqu'au moment où le tribunal, d'après les enquêtes, le déclarait formellement coupable. Cependant la loi exceptait de cette prérogative tous ceux qui auraient été pris en flagrant délit pour vol, viol, meurtre et

invasion; mais cette rigueur ne durait qu'une année et six semaines. Ce tems expiré le gentilhomme comparaissait comme il vient d'être dit.

Condamné à une prison civile ou criminelle, le gentilhomme s'y rendait de lui-même et y restait le tems prescrit sans aucune garde quelconque. Mais la désobéissance aux lois était punie sévèrement et rigoureusement.

Enfin un gentilhomme Polonais était électeur de son roi, et pouvait aspirer à toutes les charges, même à celle de la couronne.

Une telle forme de gouvernement tourna la tête à tous ceux qui aimaient le brillant. Elle aurait été pratiquable à Venise où toute la république pouvait s'assembler au premier coup de cloche, et où tout se décidait à la majorité des suffrages. Mais en Pologne il fallait au moins quatre mois de tems pour convoquer une diète dans le cas le plus pressant, et ensuite lorsque les diètes étaient formées, il fallait l'unanimité dans les délibérations; ce qui faisait que les riches, et sur-tout ceux qui, par leurs charges, étaient comptables à la diète, trouvaient aisément le moyen de traîner les débats en longueur, jusqu'au terme rigoureusement fixé par la loi. Ce vice fit naître progressivement les opinions suivantes qui, depuis cette époque, dirigèrent constamment toutes les dé-

libérations et entraînèrent la patrie vers sa décadence.

1°. Que le moindre pouvoir accordé au roi était préjudiciable à la liberté.

2°. Que la prérogative des grands-généraux était un intermédiaire nécessaire entre le trône et la liberté.

3°. Que des forteresses et une armée sur pied étaient dangereuses pour la liberté, et que d'ailleurs la noblesse était suffisamment en état de défendre le pays.

4°. Que le *veto*, ou la protestation d'un seul membre de la diète qui annulait ainsi toutes les délibérations, était l'égide de la liberté.

5°. Qu'aucun démembrement ne pourrait avoir lieu, parce que l'existence intégrale de la Pologne était nécessaire au maintien de l'équilibre en Europe.

6°. Que la jalousie des puissances limitrophes les empêcherait de s'entendre jamais au préjudice de la Pologne.

Tels étaient l'état des choses et la façon de penser de la nation, lorsque *Henri de Valois* se fit couronner à *Cracovie* (21 février 1574).

Le roi *Henri* n'avait pas encore eu le tems de connaître certains ménagemens indispensables envers les riches, à raison de leur influence dans le gouvernement, qu'il éprouva un désagrement assez sensible. D'une affaire d'honneur, il résulta un meurtre commis par une personne de la famille, qui

avait le plus contribué à son élection. La loi condamnait l'accusé à mort; *Henri* se borna à l'exiler, et bientôt après conféra aux individus de cette même famille, un palatinat et une castellanie vacans. Les mécontens commençaient à contrarier le roi, et la gêne devenait sensible, lorsque quatre mois après son couronnement, il reçut la nouvelle de la mort de Charles IX, roi de France. *Henri* prévoyant que le sénat se serait opposé à son départ, quitta secrètement *Cracovie* le 18 juin.

L'élection d'un nouveau roi n'eut lieu que l'année suivante 1575, et divisa la nation en deux partis, dont l'un proclama l'empereur *Maximilien*, et l'autre *Etienne Batori*, prince de *Transylvanie*, époux de la princesse *Anne*, fille de *Sigismond I.* Pendant ce tems les Tartares ravageaient les plus belles contrées de la Pologne.

Etienne et *Anne* furent couronnés le 1er. Mai à *Cracovie.*

Ce vertueux héros débuta par rendre un service très-important à la Pologne en formant des régimens de Cosaques auxquels il accorda un territoire sur le *Dniepr.* Il donna en outre à leur chef le château de *Trechtamirow* abandonnant l'élection de cette charge aux Cosaques mêmes.

Reconnaissans de ce bienfait, les Cosaques con-

vraient les frontières de la Pologne du côté de la Tartarie, et se faisaient respecter des Turcs et des Moscovites.

Le parti de *Maximilien* avait gagné les *Dantzicois*, et le czar de Moscou ayant rompu le traité, envahit presque toute la Livonie. *Etienne* après avoir appaisé les *Dantzicois*, marcha contre le *czar*, prit la ville de *Polock*, plusieurs châteaux, reconquit la Livonie et conclut la paix avec le *czar*, sous la médiation du pape *Grégoire XIII*. Ensuite *Etienne* racheta du roi de Danemarck ses prétentions sur le territoire de *Piltin*, partagea la Livonie en trois palatinats, et, au milieu de cette guerre, fonda l'université de *Vilna*.

Après la paix, on établit en Pologne et en *Lithuanie* un tribunal suprême composé d'un député de chaque palatinat, dont l'élection se faisait tous les ans au terme prescrit par la loi. Ce tribunal jugeait définitivement tous les procès civils et criminels ; la diète seule pouvait en annuller les sentences. Les rois devaient s'abstenir de toute influence sur cette magistrature, quoique tous les actes s'y fissent en leur nom.

On statua de plus que le roi n'accorderait ni lettres de noblesse ni lettres de naturalisation, sans le consentement unanime des états.

L'individu exilé par le roi *Henri*, avait trouvé un

asyle à la cour d'*Etienne*, en Transylvanie, et la puissante famille de cet infortuné était encore celle qui avait contribué le plus à l'élection d'*Etienne*; mais cette famille exigeait, en récompense de ce service, de disposer même des charges de la dernière importance. *Etienne* qui était juste, prudent et très-éclairé, n'ayant pas accédé à de telles prétentions, cette famille forma contre lui une conspiration, mais qui fut découverte; deux personnes convaincues du crime, subirent le supplice.

Leurs parens animés contre le roi cherchèrent à gêner son autorité, en rendant nulles les délibérations de la diète de 1585, où le roi voulait mettre la Pologne en état de s'assurer d'une paix stable avec le czar de *Moscou*.

L'année suivante *Etienne* mourut à *Grodno*, après avoir régné environ onze ans.

La Pologne ne fut jamais plus redoutable que sous son règne.

A l'élection qui suivit la mort d'*Etienne* on vit la noblesse former deux camps.

Sigismond III, neveu du roi *Sigismond-Auguste*, héritier présomptif de la couronne de Suède, fut proclamé roi d'une part, et l'archiduc *Maximilien*, d'Autriche, de l'autre.

Cette scission amena une guerre civile. L'armée de

Maximilien fut battue ; *Maximilien* lui-même, fait prisonnier, se désista de ses prétentions à la couronne de Pologne.

Mais pendant que les Polonais s'entr'égorgeaient, les Tartares pillaient la *Podolie* et la *Russie rouge*, et d'un autre côté le sultan faisait avancer vers les frontières de la Pologne une armée formidable, pour se venger des incursions des Cosaques.

Sigismond III se trouvait alors avec son père à *Reval*. Le grand-général de la couronne, pris au dépourvu, eut l'adresse de faire goûter au Serasquier Turc des propositions de paix. Elles furent rejetées par la Porte, mais ce délai donna à la *Diète* le tems d'ordonner une levée d'impôts extraordinaires ; cependant, quelqu'imminent que fût le danger de la patrie, le parti opposé au roi *Sigismond*, ayant le primat à sa tête, s'assembla en grande Pologne et cassa l'impôt ordonné par la diète.

La seule loi que le parti d'opposition laissa intacte, fut celle qui ordonnait d'incorporer le duché de Courlande à la république, après l'extinction de la ligne de Kettler.

Cet exemple, unique jusqu'à cette époque, aurait perdu la Pologne, si Elisabeth, reine d'Angleterre, n'eût opéré par son entremise la paix avec la Porte.

Le roi *Sigismond* épousa, sans le consentement

des états, l'archiduchesse *Anne* d'Autriche, petite-fille de l'empereur *Ferdinand* I. Cette démarche mécontenta plusieurs familles puissantes, et particulièrement le grand-général de la couronne, qui avait fait la guerre à l'archiduc *Maximilien*, pour maintenir *Sigismond* sur le trône.

Après le couronnement de la reine, le roi convoqua, à *Varsovie*, une diète extraordinaire, qui fut appelée *inquisitoriale;* car, à raison de ce mariage, les états examinèrent strictement la conduite du roi, et sur-tout ses liaisons avec la maison d'Autriche. On imputait au roi l'intention de placer sur le trône de Pologne un archiduc d'Autriche. Le roi nia tout, et pour calmer les états, promit par écrit de ne pas quitter le trône de Pologne, et de ne prendre possession de celui de Suède qu'avec le consentement de la *Diète*. A la suite de cette contestation l'on confirma la liberté des élections des rois, en statuant des peines contre les contrevenans.

En 1593, après la mort du roi son père, *Sigismond* III alla en Suède pour prendre possession du trône, et revint en Pologne après avoir confié la régence de Suède au duc de Sudermanie son oncle, qui bientôt arracha le sceptre à *Sigismond*, et plongea la Pologne dans des guerres longues et désastreuses.

Sigismond convoqua une diète pour obtenir le consentement de revenir en Suède, et des secours contre le duc de *Sudermanie*.

Cette diète se sépara sans avoir rien décidé. La suivante consentit au voyage du roi ; mais le duc de *Sudermanie* s'était déjà fait couronner roi de Suède (en 1604).

Sigismond sollicita de nouveau des secours de la Pologne contre son oncle. La diète, convoquée pour délibérer sur cet objet, avait à en traiter un autre d'une importance majeure. Il s'agissait de conserver la *Moldavie*, et d'éviter par-là des guerres sanglantes avec la Porte ; mais malheureusement les deux évêchés de *Cracovie* et de *Cujavie* étant venus à vaquer, la nomination des évêques fit des mécontens et la diète se sépara sans rien conclure, au moment où l'armée *Valaque*, forte de soixante mille hommes, entrait en Pologne. Une partie considérable du pays aurait été ravagée par cette armée, si des gentilshommes généreux ne fussent venus au secours de la patrie exposée par l'aveugle passion de quelques ambitieux. Ces dignes citoyens ayant levé des troupes à leurs frais, battirent complètement l'armée du *Hospodar* de *Valachie*, dont la principauté fut accordée au frère du *Hospodar* de *Moldavie*, à titre de fief relevant de la Pologne.

Dans

Dans le même tems la Suède commença en *Estonie* une guerre qui se serait terminée rapidement au grand avantage de la Pologne, si la concorde avait présidé aux délibérations de la diète. A la bataille de *Kirchholm*, le grand-général de la couronne tua neuf mille hommes aux Suédois; plusieurs de leurs généraux mordirent la poussière, et il y eut beaucoup de blessés, entr'autres *Charles* de *Sudermanie*.

Pour se mettre en état de résister aux Tartares, pour prescrire à *Joachim*, prince de Prusse, les conditions sous lesquelles ce prince devait relever de la Pologne, le roi convoqua une diète à *Varsovie*.

La reine était morte quelque tems auparavant; *Sigismond*, sans se rappeler les désagrémens que le premier mariage lui avait causés à la fameuse diète *inquisitoriale*, épousa en secondes noces l'archiduchesse, sœur de la reine décédée. *Sigismond* commit ici à la vérité une faute grave, mais ce n'était pas la patrie qui devait l'expier. Les mal-intentionnés saisirent ce prétexte pour persuader de nouveau que le roi travaillait sourdement à mettre sur le trône son fils *Ladislas*, et à restreindre la liberté nationale. Il n'en fallait pas davantage pour réveiller la méfiance. On vit bientôt se former une confédération, et paraître une armée de cent mille hommes,

contre laquelle le roi fut obligé de marcher en personne.

Le deux armées étant en présence, quelques sénateurs attachés au roi cherchèrent à épargner le sang de tant de braves Polonais, et réussirent à rétablir la paix sous certaines conditions. Mais à peine les confédérés s'étaient-ils séparés, qu'ils se rallièrent de nouveau sous un chef qui ne prétendait pas à moins qu'à détrôner le roi.

Sigismond convoqua à *Varsovie* une diète qu'il se dispensa de présider. Il invita, par une proclamation, chacun à dénoncer à la diète, dans un délai prescrit, les menées dont on l'accusait.

Aucune accusation n'ayant été portée contre le roi ni contre ses ministres, les États rendirent justice au roi qui, de son côté, confirma de nouveau la liberté des élections au trône, et quelques autres articles contenus dans les *Pacta conventa.*

Les Etats ainsi calmés, le roi envoya une députation vers les confédérés pour les engager à la paix. Ceux-ci n'ayant tenu aucun compte de cette démarche, il eut recours aux armes et gagna une bataille qui mit le chef des confédérés dans la nécessité de venir lui demander pardon au milieu du sénat assemblé à *Cracovie.*

Le roi ne voulut pas appesantir son bras sur les

coupables, et consentit à une amnistie générale; cette indulgence encouragea par la suite les esprits remuans à s'insurger contre les rois, dans la certitude que le plus grand mal qui pourrait leur arriver, ce serait d'obtenir une amnistie.

Tandis que *Sigismond* combattait pour la couronne de Pologne, ses généraux et la valeur des troupes sous leurs ordres, reconquirent la *Livonie*. Quels avantages aurait remportés la Pologne sur les Suédois, si les armées du roi et des confédérés s'étaient réunies!

L'histoire de deux faux *Dimitres*, qui s'étaient successivement donnés pour fils du *Czar Iwan Wasilewicz*, est trop connue pour qu'on en parle ici. Les troubles que ces imposteurs causèrent à *Moscou*, présentèrent la plus belle occasion à la Pologne de reprendre *Smolensk* et *Siewierz*. Du consentement de la diète, tenue en 1609, *Sigismond* ouvrit la campagne par le siége de *Smolensk*, dont la garnison, forte de trente mille hommes, jointe à quarante mille bourgeois armés, et ne manquant de rien, résista pendant trois ans.

Szuyski, descendant par sa mère des grands-ducs de *Moscou*, proclamé *Czar* après le massacre du premier *Dimitre*, ayant demandé du secours à *Charles* roi de Suède, ce prince envoya, la troisième

armée du siége de *Smolensk*, un corps de quelques milliers d'hommes, ce qui porta l'armée Moscovite à trente mille hommes. Le *Czar Szuyski* marcha dès-lors vers *Smolensk*; mais il fut si complètement battu près de *Kluzyn*, par un corps de huit mille Polonais, que rien n'arrêta la marche de ceux-ci jusqu'aux portes de *Moscou*.

Les *Moscovites* consternés livrèrent au grand-général Polonais, le *Czar Szuyski* conjointement avec ses deux frères, proclamèrent *Ladislas*, fils du roi *Sigismond*, *Czar* de *Moscou*, lui prêtèrent le serment d'obéissance dans toutes les formes et cérémonies usitées, et envoyèrent une députation au roi pour presser l'arrivée de leur nouveau souverain à *Moscou*.

On ne saurait établir de conjectures sur ce qu'aurait produit la réunion de deux états d'une étendue aussi considérable, à raison de la différence de religion, de mœurs, de caractère, de forme de gouvernement, à raison encore de la haine que les guerres antérieures avaient inspirée de part et d'autre, et surtout à cause de l'âge de *Ladislas*, qui n'avait que onze ans.

Le grand-général conseillait à *Sigismond* de répondre au plus tôt aux vœux des *Moscovites*; mais ceux qui entouraient le roi l'en détournèrent.

Si l'on pouvait supposer que cette réunion eût dû avoir une heureuse issue, on aurait raison de dire que *Sigismond* fit une grande faute d'aller, après la prise de *Smolensk*, à *Varsovie* et d'y faire venir la députation de *Moscou*.

Le vainqueur de *Kluzyn* et de *Moscou* fit à *Varsovie* une entrée triomphale, menant à sa suite les trois infortunés princes *Szuyski*. Ce fut la première fois que la Pologne fut témoin d'un pareil spectacle.

A la diète suivante, le roi fut comblé de remerciemens, et les Etats prièrent sa majesté de faire asseoir son fils, le prince *Ladislas*, à côté de son trône.

Ce fut à cette diète que le roi donna l'investiture de la principauté de Prusse à *Jean Sigismond*, électeur de *Brandebourg*, lequel, après la diète, vint en personne prêter foi et hommage.

Jusqu'ici la défense de posséder des terres ne regardait que les bourgeois et les paysans individuellement; cette dernière diète priva aussi les villes de la jouissance de ce droit. Voilà les objets dont elle s'occupa, sans penser en aucune manière à ordonner une contribution pour payer la solde arriérée à la garnison de *Smolensk* et à celle de *Moscou*, ni aux moyens de se mettre en mesure du côté de la *Moldavie*, où la Pologne était menacée des plus grands dangers.

Il résulta de cette insouciance, que la garnison de *Moscou*, forte de sept mille hommes, réduite à l'extrémité, quitta la ville et rentra en Pologne où, les armes à la main, elle réclama sa solde. En attendant elle exécuta les terres du clergé et les *Starosties*, où elle vécut à discrétion.

Après cette diète, le roi se rendit à *Smolensk* avec le prince *Ladislas*, son fils, dans l'intention de diriger sa marche vers *Moscou;* mais les troupes, pour n'avoir pas reçu leur solde arriérée, refusèrent de le suivre. Les *Moscovites* las de tant de lenteurs proclamèrent *Czar* de *Moscou*, *Michel Fedorowicz*, descendant des grands-ducs.

Pendant cette insurrection de l'armée, un événement singulier attira à la Pologne la guerre avec les Turcs.

Le prince de *Moldavie*, qui avait marié ses filles à des gentilshommes Polonais, ayant refusé de payer au sultan *Achmet* le tribut d'usage, *Achmet* le fit chasser par les Tartares, et nomma un autre prince à sa place.

Un des gendres du prince dépossédé assembla, de son autorité privée, un corps de Polonais, et entra en Moldavie pour remettre son beau-père sur le trône. Il fut pris avant de combattre, et mené à Constantinople; son exemple cependant ne découra-

gea pas les autres Polonais, gendres du prince dépossédé; ils firent la même tentative, mais ils perdirent leurs troupes et périrent eux-mêmes.

Les Tartares, ignorant ou faisant semblant d'ignorer que ces deux expéditions s'étaient faites à l'insu du roi et de la république, entrèrent dans la *Podolie* alors dénuée de défense, et la ravagèrent cruellement.

Le *Czar de Moscou* considérant l'état délabré de la Pologne, demanda la restitution de *Smolensk* et des autres places conquises, et de plus le remboursement des frais de la guerre.

Qui croira qu'à l'aspect de tant de malheurs accumulés, la *Diète* de 1615 se soit séparée sans rien décider pour la défense de la patrie? Ce ne fut que la *Diète* suivante qui s'en occupa, et qui mit le prince *Ladislas* en état de conclure une paix de quelques années, en s'avançant aux portes de *Moscou*.

Cette paix vint fort à propos en dernier lieu, car la Porte, bien loin de vouloir indemniser les malheureux habitans de la *Podolie* qui venait d'être ravagée par les Tartares, fit marcher une armée vers les frontières de la Pologne, prenant pour prétexte le secours que des gentilshommes Polonais gendres du prince de Moldavie dépossédé, avaient fourni à celui-ci.

Le grand-général de la couronne se trouvant au dépourvu, conclut, sans attendre les ordres de la *Diète*, un traité par lequel il céda la *Moldavie* à la Porte. Ce sacrifice n'empêcha pas qu'il ne fut bientôt après entouré d'une armée de Tartares infiniment supérieure à la sienne. Il eut à faire une retraite à travers le pays le plus difficile, et quoiqu'il n'eût sous ses ordres qu'une poignée d'hommes, il l'aurait achevée glorieusement si une fausse alarme répandue par des valets de l'armée n'avait causé parmi ses troupes une extrême confusion au moment du passage d'une rivière; il périt dans cette rencontre. Ainsi la prérogative en vertu de laquelle un gentilhomme Polonais pouvait entretenir un nombre indéfini des troupes, mit cette fois la patrie au bord du précipice; car les Tartares, après la défaite totale de cette petite armée, entrèrent en *Podolie*, et s'avancèrent jusque dans l'intérieur de la *Russie Rouge*, pillant, détruisant tout et enlevant des milliers de familles pour en faire des esclaves.

L'empereur *Osman* crut alors pouvoir frapper un coup décisif. Il assembla sur les frontières de la Pologne une armée de 312,000 Turcs et 80,000 Tartares.

En cette circonstance la Pologne prouva ce que peut la concorde, et de quoi elle était capable, puisque c'était toujours avec des forces inférieures à

celles de l'ennemi, qu'elle remportait les victoires les plus signalées.

La *Diète* vota les subsides nécessaires pour soutenir cette guerre. En conséquence le roi assembla sur le *Dniestr* une armée de 35,000 Polonais, et de 30,000 Cosaques, dont il confia le commandement au grand-général de la couronne. Le prince *Ladislas* fit cette campagne sans préjudicier aux prérogatives du grand-général.

Malgré l'immense disproportion de forces des deux armées, les Polonais passèrent le *Dniestr* près de *Choeim*, pour agir offensivement.

Le roi lui-même se mit à la tête d'une autre armée de 60,000 hommes, pour aller renforcer la première, et se trouvait déjà aux environs de *Leopol*, lorsqu'il reçut la nouvelle d'une victoire complète remportée sur les Turcs, et d'un traité de paix avantageux pour la Pologne, signé après la bataille.

Cet événement fut très-heureux, car *Gustave Adolphe*, roi de Suède, voulant profiter de la situation embarrassante de la Pologne, recommença la guerre avant l'expiration du traité.

La *Diète* pour forcer *Sigismond* à renoncer au trône de Suède, refusa les subsides; mais la paix conclue avec la Porte en fit conclure avec la Suède

une autre qui malheuresement fut de peu de durée. Un voyage de plaisir que *Sigismond* fit en Prusse, fournit à *Gustave Adolphe* le prétexte d'attaquer la Pologne, dans la persuasion que les Etats ne la soutiendraient pas avec énergie.

Cette guerre fut longue. La fortune favorisait alternativement les parties belligérantes. *Gustave* se trouva plus d'une fois en danger d'être pris ou tué, et reçut une blessure. Mais ce qui contribua le plus au bonheur de *Gustave Adolphe*, ce furent l'insurrection de l'armée de Pologne, qui réclamait l'arriéré de sa solde, et les invasions de Tartares que les *Diètes* regardaient d'un œil indifférent.

Il faut considérer la noblesse de Pologne à cette époque, comme le peuple Romain que les tribuns gouvernaient à leur fantaisie. Les chefs des partis Polonais s'arrachaient les charges de l'état et les *starosties*. Le roi en les distribuant ne pouvait manquer de faire des mécontens, dont la vengeance retombait sur la malheureuse patrie.

Enfin, en 1629, après qu'un général Suédois eut battu les Polonais près de *Grodno*, et qu'il fut arrivé près de *Thorn*, la *Diète* se décida à ordonner des subsides pour soutenir cette guerre; mais la France, l'Angleterre et l'électeur de Brandebourg, par leur médiation, amenèrent une paix de 6 ans.

Sigismond mourut en 1632. Ce fut sous son règne que la Pologne perdit successivement de vastes provinces, telles que la *Moldavie*, la *Valachie*, la *Livonie*, et que le goût des sciences et de la littérature s'altéra d'une manière sensible. Le style devint ampoulé ; on le défigura par une diffusion ridicule et par l'abus d'une infinité de sentences latines.

Ladislas IV, fils aîné de *Sigismond* III, fut couronné à *Cracovie* en février 1633.

Sa proclamation ayant été faite au champ d'élection, la voix d'un gentilhomme se fit entendre. Il protestait contre *Ladislas*, donnant pour raison, qu'il ne voulait pas l'avoir pour roi. La *Diète* y eut égard et suspendit ses délibérations jusqu'à ce que ce gentilhomme eût retiré sa protestation. Lorsque le roi eut ensuite la curiosité de lui demander ce qui avait pu le porter à cette démarche; le gentilhomme répondit : « rien ; mais je voulais savoir si notre li- » berté existe intacte. Actuellement votre majesté » n'aura pas de plus fidèle sujet que moi. » Cet événement tourna la tête plus que jamais à ceux qui ne considéraient l'objet en question que du côté brillant.

La confusion qui exista pendant l'interrègne, porta le *czar Michel Fedorowicz* à recommencer la

guerre avec la Pologne. Mais comme la *Diète* du couronnement accorda tous les subsides nécessaires pour la soutenir, *Ladislas* prit bientôt *Smolensk* avec tout le camp Moscovite, ainsi que plusieurs autres places fortes. Ces victoires mirent le roi en état de menacer *Moscou*, et d'obliger le *czar* à demander la paix, qui fut signée en 1634.

Cette guerre inspira à la Porte l'envie d'attaquer la Pologne, déjà ravagée par une armée de Tartares qui furent chassés par le grand-général de la couronne au-delà du *Dniestr*, et ensuite complètement battus en Moldavie. Le grand-général après avoir repris un grand nombre de familles réduites en esclavage et une grande quantité de bestiaux, remporta une victoire non moins signalée près de *Kamieniec*, sur une armée Turque forte de 50,000 hommes. La paix renouvelée avec le sultan en fut le fruit. Celle avec la Suède fut, par l'intervention de la France et de l'Angleterre, prolongée pour 26 ans.

Un article du dernier traité de paix avec la Porte, par lequel la Pologne s'engageait à défendre aux Cosaques de faire aucune invasion sur le territoire Turc, mécontenta cette nation belliqueuse qui avait rendu à la Pologne des services importans. Les Cosaques perdaient par-là le moyen de s'enrichir. La

jalousie des puissances intéressées alimentait ce mécontentement. Le gouvernement Polonais, au lieu de chercher à tranquilliser les Cosaques, se conduisait mal à leur égard, et les gentilshommes en particulier leur témoignaient beaucoup de mépris. Les Cosaques se révoltèrent sous le commandement de *Pauluk* qu'ils choisirent pour chef; mais le grand-général de la couronne les battit et les força à lui livrer *Pauluk* avec quatre autres principaux instrumens de la révolte. On leur promit cependant de rendre la liberté à ces prisonniers après qu'on les aurait présentés au roi, mais on les fit décapiter (en 1638).

Une faute aussi grave en politique, et un pareil manque de foi remplirent de méfiance l'esprit des Cosaques, et leur inspirèrent de la haine contre le nom Polonais. On verra dans la suite, combien la Pologne paya cher l'inconséquence et la perfidie de ceux qui, par cette atrocité, avaient mis contre la patrie une nation capable de contribuer infiniment à son agrandissement, et de lui servir de rempart entre le *Dniestr* et le *Dniepr*.

Les Vénitiens et le Pape cherchaient à entraîner *Ladislas* contre la Porte. Le Pape permit à *Ladislas* de créer l'ordre des chevaliers de l'*Immaculée Conception*. En conséquence d'une convention secrète,

Ladislas ordonna des enrôlemens sous différens prétextes; mais la diète de 1646 en conçut de l'ombrage. Elle demanda la suppression de ces enrôlemens qui lui étaient suspects, et d'un ordre qu'elle considérait comme contraire à l'égalité parfaite de la noblesse. La diète, en outre, défendit expressément à tout gentilhomme Polonais de solliciter ou d'accepter aucun titre de noblesse étrangère. *Ladislas* fut même obligé de promettre que, dans les affaires politiques, il ne ferait rien sans le consentement des Etats, et que le nombre de ses gardes n'excéderait pas celui de douze cents hommes.

Quant aux titres éminens de la noblesse étrangère, pour démontrer combien ils étaient superflus à un gentilhomme Polonais, il suffit de rappeler qu'il avait droit d'aspirer au trône. Aussi, quelque tems après que le trône fut rendu électif, un personnage Polonais se trouvant dans le cas de signer un acte diplomatique à côté de *ducs*, *princes*, etc. étrangers, signa (*N. eques Polonus, par omnibus*) gentilhomme Polonais, égal à tous.

Ladislas mourut à *Merécz*, en *Lithuanie*, en 1648, après avoir régné seize ans.

C'était un prince magnanime, bienfaisant et bon guerrier. Il était considéré de tous les souverains de l'Europe, et il aurait épargné à la patrie de grands

malheurs, s'il avait cherché à adoucir le sort des *Cosaques*, persécutés par le clergé à cause de la différence de leur religion, et méprisés à outrance par la noblesse. A cette époque les *Cosaques* s'étaient livrés à l'économie rurale, et l'entendaient mieux que les Polonais. C'était un grief aux yeux de quelques nobles, et la jalousie, mère féconde des crimes, fit des *Cosaques* les éternels et implacables ennemis de la Pologne.

Presqu'au moment de la mort de *Ladislas*, un gentilhomme Polonais, voisin du *Cosaque Chmielnicki*, devenu jaloux des établissemens de celui-ci, brûla ses moulins, ses maisons, et commit dans sa propriété et sous ses yeux même, des atrocités dont l'idée seule fait frémir. *Chmielnicki* se plaignit; mais ne pouvant obtenir justice, il leva soudain le bouclier pour faire une guerre acharnée aux Polonais.

Avec des forces infiniment supérieures, *Chmielnicki* gagna deux batailles de suite. A la première, il fit prisonniers les deux *Hetmans* de la couronne; et à la seconde, il s'empara de leur camp. *Chmielnicki*, ne trouvant plus d'obstacle, ravagea la Pologne depuis le *Dniepr* jusqu'à *Léopol* et à *Zamosc*.

En janvier 1649, *Jean Casimir*, frère de *Ladislas*, fut couronné roi. Il apporta ses premiers soins

à calmer les *Cosaques*, et à opérer le retour de leur attachement à la Pologne. Ce prince réussit à les ramener à la paix, en accordant à *Chmielnicki* le titre de *Hetman*, ou chef des *Cosaques*, et en l'honorant des marques distinctives de cette dignité, savoir: du bâton de commandement, d'une queue de cheval et d'un drapeau.

L'opposition blâma cette paix, et bien loin de suivre les sages réflexions du roi, les mécontens tenaient sur le compte des *Cosaques* des propos qui ne pouvaient manquer de réveiller leur méfiance. En effet *Chmielnicki* réuni aux Tartares, vint avec une armée de deux cent mille hommes investir un corps de neuf mille Polonais campés près de *Zbaraz*.

Jean Casimir eut le bonheur d'arriver à tems, avec vingt mille hommes, pour dégager le camp. A la suite de cette jonction, *Chmielnicki* fut battu et demanda pardon au roi, qui fit alors la paix avec les Tartares, confirma les priviléges des *Cosaques*, et accorda à leur *Hetman* la *Starostie* de *Czehryn*, à titre de fief relevant de la Pologne.

Malgré ces marques de la bienveillance du roi, les *Cosaques*, toujours ombrageux et suscités par la Porte et par le *Czar* de *Moscou*, se réunirent de nouveau aux Tartares, et vinrent, en 1650, investir *Kamieniec*.

Kamieniec, avec une armée de trois cent mille hommes.

La diète de cette année permit au roi de convoquer la levée en masse. Cent mille gentilshommes s'assemblèrent aussitôt au camp du roi, près de *Sokal*. Cette nouvelle, parvenue à la connaissance de l'ennemi, le contraignit à s'éloigner de *Kamieniec*.

Il y eut entre les deux armées plusieurs combats qui ne décidèrent rien; mais la bataille commencée le premier juin et qui dura dix jours, donna au roi une victoire si complète, que *Chmielnicki* fut obligé de venir, de nouveau, demander pardon au roi, en promettant de ne plus porter les armes contre la Pologne, ni de chercher des liaisons avec la Porte; sa correspondance, interceptée quelque tems après, démontra qu'il était aussi ingrat que perfide.

Comme la Pologne avait alors d'autres ennemis à redouter, elle se vit dans l'urgente nécessité de pourvoir au plus tôt à sa propre défense. A cet effet, le roi convoqua, en 1651, une diète qu'un événement des plus bizarres rendit mémorable à jamais.

Au milieu des délibérations, *Sicinski*, nonce du district d'*Upita*, s'avisa de déclarer, au nom de la liberté, « qu'il arrêtait l'activité de toute la

» diète, et annullait toutes les décisions prises et à » prendre. »

Les patriotes sages et honnêtes, prévoyant les suites funestes qu'un tel abus de la liberté devait nécessairement produire, étaient d'avis qu'on n'y fît aucune attention. Mais ce trait de délire parut si beau et si brillant aux yeux de la multitude, que *Sicinski* fut applaudi, sa protestation respectée, et la diète se sépara sans avoir rien conclu pour le salut de la patrie. On croit que ceux qui partageaient le pouvoir exécutif, et qui n'étaient comptables qu'aux diètes, contribuèrent, sous main, à faire regarder *Sicinski* comme un oracle ; et l'on vit, l'année suivante, le premier fruit de leurs menées.

Le grand-général de la couronne n'ayant reçu aucun renfort et son camp se trouvant réduit à neuf mille hommes, il fut surpris par les forces infiniment supérieures des *Cosaques*, réunis aux Tartares sous les ordres du fils de *Chmielnicki*. La défaite des Polonais fut complète, et le grand-général perdit la vie. *Chmielnicki* le père, investit aussitôt *Kamieniec*. Le roi ayant pris son camp près de *Zwaniec* sur le *Dniestr*, réussit à faire la paix avec le *Kan* des Tartares ; et *Chmielnicki*, se voyant abandonné, suscita un autre ennemi à la Pologne. C'était le *Czar* de *Moscou*, qui fit marcher contre la Polo-

gne, deux armées à-la-fois, dont l'une entra en *Lithuanie* et l'autre se réunit en *Ukraine* à celle de *Chmielnicki*.

Jean Casimir fut heureux en *Ukraine*. Une bataille gagnée repoussa l'armée combinée de *Chmielnicki* et des *Moscovites;* mais en *Lithuanie*, la fortune se déclara pour le *Czar*, qui gagna une bataille, prit *Smolensk* et plusieurs autres places. Dès ce moment la Pologne éprouva des calamités plus que suffisantes pour l'écraser à jamais.

Charles Gustave, duc de Deux-Ponts, succéda au trône de Suède après l'abdication de la reine *Christine*. Le ministre du roi *Jean Casimir*, à *Stockholm*, insidieusement poussé par un ex-vice-chancelier de Pologne, banni pour crime de trahison, protesta contre cette succession, sans en avoir eu l'ordre du roi son maître. *Charles Gustave* déclara aussitôt la guerre à la Pologne, fit marcher (en 1655) une armée, sous les ordres d'un de ses généraux, et se mit bientôt lui-même à la tête d'une seconde armée. Favorisé par les *dissidens* Polonais, il refusa toute proposition de paix, marcha droit sur *Varsovie*, et s'empara de cette ville.

Jean Casimir qui ne s'était nullement préparé à cette guerre, se retira en Silésie. L'armée *Moscovite* n'eut alors aucune peine à prendre *Vilna*, et à s'em-

parer de presque toute la *Lithuanie*. L'électeur de Brandebourg fit, dans le même tems, un traité d'alliance avec la Suède, et le traître *Chmielnicki* attaqua *Léopol*.

Les Suédois, ayant échoué devant le fort de *Czestochowa*, réveillèrent le courage des Polonais, qui formèrent, vers la fin de 1655, une confédération, levèrent une armée, la réunirent à celle de la république, et prièrent *Jean Casimir* de rentrer dans son royaume. On le vit bientôt à *Léopol*.

Depuis cette époque, *Charles Gustave* qui disposait déjà des provinces de la Pologne, comme d'une conquête assurée, se trouva souvent dans des circonstances très-critiques, courut de grands risques et reçut même une blessure.

Jean Casimir reprit *Varsovie*, y fit prisonnier un maréchal et plusieurs principaux personnages de la Suède. Alors *Charles-Gustave* voyant le changement considérable de la fortune, réunit son armée à celle de Brandebourg, et pour frapper un coup décisif, vint attaquer l'armée de *Jean Casimir* près de *Praga* faubourg de *Varsovie*, situé sur la rive droite de la *Vistule*. La bataille dura trois jours et la victoire ne fut décidée que par la grande supériorité de l'armée combinée. La reprise de *Varsovie* par les Suédois en fut cependant le seul fruit, car *Charles-*

Gustave se retira en Prusse, et *Jean Casimir* à *Lublin*.

Charles-Gustave suscita ensuite un nouvel ennemi à la Pologne : *Georges Rakocy*, prince de Transylvanie. Mais à peine entré par la *Pokucie*, sur le territoire polonais, à la tête de 50,000 hommes, il fut forcé par le grand-général de la couronne, pour avoir la liberté de se retirer, de payer argent comptant une forte somme, et d'envoyer à *Jean Casimir* une ambassade chargée de lui demander pardon.

Sur ces entrefaites l'empereur d'Allemagne fit marcher au secours de la Pologne un corps de troupes stipulé sous certaines conditions, et (en 1657) l'électeur de Brandebourg conclut avec la Pologne la paix signée à *Wehlau*, par laquelle l'électeur fut dispensé à perpétuité de la prestation usuelle de foi et hommage à la Pologne, et s'engagea à fournir contre la Suède un corps de 6000 hommes pendant la durée de cette guerre.

La même année le Danemarck commença les hostilités avec la Suède ; ce qui obligea *Charles-Gustave* à se reporter au secours de son royaume. Il ramena une partie de son armée après avoir conféré le commandement de ce qui restait en Pologne, à son frère le prince *Adolphe*.

La campagne de 1658 fut plus heureuse pour

Jean Casimir. L'armée Polonaise réunie au corps auxiliaire de l'empereur d'Allemagne, reprit la ville de *Thorn*. D'autres généraux Polonais se rendirent maîtres de la Poméranie Suédoise, où ils levèrent de très-fortes contributions, et à cette époque la mort de *Chmielnicki* affranchit encore la Pologne d'un ennemi redoutable.

Les Cosaques proclamèrent *Wyhowski* leur *Hetman*. Ce nouveau chef ne pouvant supporter la rigueur du gouvernement Moscovite, rentra sous l'obéissance de la Pologne. Il fut fait palatin de *Kiovie* et reçut deux riches domaines en hérédité. L'armée du *Czar* fut battue en *Ukraine*, et son général en chef fut fait prisonnier : mais les *Moscovites* remportèrent quelques avantages en *Lithuanie*.

En 1660 le traité d'Oliva fut signé sous la médiation de la France. La Suède garda la meilleure partie de la Livonie.

Jean Casimir, débarrassé de ce côté, tourna ses forces contre les *Moscovites*. Les Polonais gagnèrent cette année deux batailles, l'une en *Lithuanie*, et l'autre en *Ukraine*. Les *Moscovites* perdirent 15,000 hommes dans la première, et 36,000 dans la seconde, où leur général en chef fut fait prisonnier.

La Pologne ainsi soulagée par les traités de paix

et par des victoires, allait frapper un coup qui aurait assuré pour long-tems sa tranquillité, lorsqu'une insurrection de l'armée dérangea toutes les mesures prises par le roi.

Les armées de la couronne et de *Lithuanie*, après avoir vainement réclamé le paiement de leur solde arriérée, se confédérèrent, et vivant à discrétion dans leur propre pays, refusèrent d'obéir aux ordres que le roi leur donna de marcher contre les *Moscovites*.

La *Diète* de 1662 fournit au roi les moyens d'étouffer cette insurrection. Il réussit à l'appaiser en Pologne; mais en Lithuanie les esprits étaient tellement aigris, qu'un de leurs principaux chefs fut sabré à mort et un autre fusillé, sur le simple soupçon qu'ils cherchaient à dissoudre la confédération; l'évêque de Vilna, cependant, en sacrifiant tout et jusqu'à l'argenterie des églises, pour satisfaire les troupes, parvint à les ramener à leur devoir.

Si tous les riches et puissans seigneurs de la Pologne avaient voulu suivre l'exemple de ce respectable prélat, et sacrifier leurs passions au salut et à l'honneur de la patrie, ils lui auraient épargné bien des malheurs. Mais il semble qu'on peut appliquer ici cet ancien proverbe des Romains: « *quem* » *Jupiter vult perdere, priùs dementat.* » La trop grande disproportion des fortunes, dans un gouverne-

ment républicain, rendait les riches maîtres de toutes les décisions ; et c'est à l'arrogance des riches et à leur imprévoyance qu'il faut attribuer tous les maux de la Pologne, parce que la masse de cette nation honnête, brave et courageuse, ne pouvait nullement résister à leur influence.

Les armées étaient à peine rentrées dans l'obéissance, que *Wyhowski* suscita une émeute parmi les Cosaques soumis à la Pologne. Il fut mis au conseil de guerre et fusillé. Les Cosaques choisirent pour *Hetman*, après la démission de *Georges Chmielnicki*, qui s'était fait moine, *Paul Tetera*. Le roi confirma cette élection.

Comme *Jean Casimir*, dernier de la famille des *Jagellon*, n'avait pas d'enfans, la reine, assurée des suffrages de la presqu'unanimité du sénat, porta le roi à proposer aux Etats pour successeur au trône le duc d'*Enghien*, fils du grand *Condé*, époux d'une nièce de la reine.

Cette idée avait été communiquée à la diète de 1661. Plusieurs membres y représentèrent les grands inconvéniens de ce choix, et l'affaire fut renvoyée à la diète suivante, qui fut convoquée pour aviser aux moyens de continuer la guerre contre le *Czar*. Les mécontens, en grand nombre, persuadés que la nomination d'un successeur au trône du vivant du

roi, mettait la patrie plus en danger qu'une guerre étrangère, s'élevèrent contre cette proposition avec une chaleur extrême. Le grand-maréchal de la couronne, qui réunissait la charge de général des camps, parla avec tant de véhémence, que les partisans du roi lui en firent un crime d'état. La diète fut rompue sans qu'on se fût occupé des subsides qui étaient indispensables au soutien de la guerre. Le grand-maréchal, sommé de comparaître devant le tribunal de la diète (8), y fut accusé d'avoir voulu susciter une guerre civile. Il fut condamné à perdre la tête, et ses biens furent confisqués.

Les amis du grand-maréchal, réunis à tous ceux qui partageaient son opinion, formèrent une confédération. Le grand-maréchal assembla un corps de troupes, et surprit un parti du roi, dont 1300 hommes furent tués, et le reste fait prisonnier. Cet événement contraignit le roi à marcher en personne contre le grand-maréchal. Les deux armées étant en présence, deux évêques se chargèrent de porter des paroles de paix, et leur démarche fut couronnée du succès. Le grand-maréchal demanda pardon au roi, et obtint la promesse d'être rétabli dans ses charges

(8) Le *tribunal* de la diète était composé de tout le Sénat présidé par le roi, et d'un député choisi parmi les nonces de chaque Palatinat.

et possessions. Mais la loi du pays ne mettait rien de tout cela au pouvoir du roi, car après la publication du décret porté contre le grand-maréchal, décret qui ne pouvait être annullé que par l'unanimité de la diète, le roi ne pouvait pas ôter ces charges à ceux qui les avaient reçues. Aussi la diète de 1666 ayant été rompue, le grand-maréchal eut-il de nouveau recours aux armes. Avec 12,000 amis de la liberté, il remporta une victoire sur l'armée du roi forte de 26,000 hommes, dont 4000 restèrent sur la place.

A la suite de cette bataille le grand-maréchal demanda de nouveau pardon au roi; la diète de 1667 accorda une amnistie à tous les confédérés, et confirma la liberté des élections des rois. Le grand-maréchal mourut à *Breslau* en *Silésie*, avant sa réintégration.

Ces troubles intérieurs furent d'autant plus malheureux qu'au-dehors la Pologne était menacée de dangers imminens. Car la guerre avec le *Czar* n'était pas encore terminée, qu'un chef des Cosaques, *Doroszenko*, s'étant soumis à la Porte, entra en Ukraine avec 20,000 des siens, et 40,000 Tartares. Cette armée combinée surprit un corps de 6000 Polonais et le défit complètement.

En janvier (1667), *Jean Casimir* ayant conclu

la paix avec le *Czar*, envoya un ministre à Constantinople, pour la négocier aussi avec la Porte. *Mahomet IV* ne voulait y consentir qu'aux conditions suivantes :

1°. Que la Pologne romprait le traité récemment signé avec le *Czar*, et lui ferait au contraire la guerre de concert avec la Porte ;

2°. Que la Pologne se désisterait de ses droits sur les Cosaques de *Doroszenko*, soumis à la Porte.

Heureusement pour la Pologne l'armée combinée des Cosaques et des Tartares ayant été complètement battue, les uns firent la paix, et les autres renouvelèrent le serment de fidélité à la Pologne.

Tant de vicissitudes sous le règne de *Jean Casimir* portèrent enfin ce prince à convoquer une diète, pour abdiquer ; ce qu'il accomplit le 16 septembre 1668. La scène fut touchante ; tout le monde fondait en larmes ; mais la diète n'a pas profité des conseils salutaires que *Jean Casimir* lui donna en prononçant le dernier discours d'adieu. Il exhorta la république à rendre le trône héréditaire, et prédit ce qui arriva au tems du premier partage.

Ce fut *Jean Casimir* qui reçut du pape Alexandre VII, le titre d'*orthodoxe*, pour l'expulsion des Sociniens accusés d'avoir favorisé les Suédois pendant la guerre.

En 1669 la diète d'élection statua que dorénavant il ne serait permis à aucun roi d'abdiquer.

Michel prince *Wisniowiecki*, fils d'un palatin dépouillé de biens immenses par les Cosaques d'*Ukraine*, fut élu roi et couronné à *Cracovie* le 29 septembre. *Michel* ne s'y attendait pas; d'ailleurs avec mille ou douze cents écus de rente qui lui restaient, il ne pouvait pas contre-balancer les sommes immenses, qui venaient de presque tous les pays de l'Europe, acheter les suffrages des principaux chefs de la Pologne, à l'époque de chaque élection.

Michel ne fit que céder aux fortes instances de ceux qui le proposèrent. Cependant le prince primat de Pologne et le grand-général de la couronne, jaloux du bonheur de *Michel*, lui suscitèrent des embarras, qui mirent encore une fois leur patrie sur le bord de l'abîme.

La diète du couronnement fut rompue par un nonce qui n'obtint pas la *starostie* qu'il sollicitait. La diète de 1670 ne fit que confirmer le traité de paix conclu avec le *Czar* de *Moscau*.

Doroszenko, chef des Cosaques, craignant que le roi *Michel* ne réclamât l'immense héritage de son père, et que cet exemple ne fût suivi par d'autres héritiers également dépouillés par les Cosaques, demanda la renonciation du roi aux titres de ses

possessions. Le grand-général de la couronne, chargé de négocier avec les Cosaques, ne pouvant venir à bout de leur obstination, eut recours aux armes. *Doroszenko* se soumit alors à la Porte. Mahomet IV, pour le soutenir, quitta (en 1672) sa capitale et entreprit une guerre contre la Pologne sans en avoir fait une déclaration préalable, si ce n'est que le grand-vezir l'annonça par une simple lettre.

Le roi convoqua la diète. Le parti de l'opposition, conduit par le primat et le grand-général, ne s'effraya pas de ce qu'un jeune prince, à la tête d'une armée formidable, approchait des frontières de la patrie dénuée de toute défense. Jamais diète ne fut plus orageuse que celle-ci. On y imputa au roi des crimes d'état, entr'autres ceux d'avoir épousé la sœur de l'empereur Léopold, sans le consentement de la république, et d'avoir accepté les marques de l'ordre de la Toison d'Or.

Le primat parla au roi durement: ce qui encouragea plusieurs membres de la diète à dire au roi: « qu'il n'avait qu'à descendre du trône, s'il voulait » s'éviter la peine d'y être forcé. »

Tout cela n'était point amené par hasard; car le primat, avant la convocation de cette diète, avait négocié et arrangé le détrônement du roi, le divorce

de la reine et le mariage de celle-ci avec le roi futur de Pologne; on désignait le duc d'Orléans, mais ce prince fut tué avant d'arriver en Pologne. Cette mort déconcerta les mesures de l'opposition.

Le roi *Michel* ne manquait pas d'amis. Cent mille gentilshommes s'assemblèrent à *Golembie* dans le palatinat de *Lublin*, et formèrent pour sa défense une confédération. On ordonna à tous les citoyens d'y accéder dans un tems prescrit. On déclarait que la désobéissance des chefs de l'opposition serait punie de mort, et celle de leurs adhérens, de confiscation des biens, et de dégradation de noblesse. Par la même proclamation la tête du primat et celle du grand-général de la couronne furent mises à prix.

Aussitôt que cette proclamation fut parvenue à la connaissance de l'armée de la couronne, campée aux environs de *Lowicz* dans le palatinat de *Rawa*, celle-ci jura de son côté « de soutenir son grand-général » et de venger son honneur. » Mais le grand-général ayant appris l'approche de *Mahomet IV*, dit à l'armée sous ses ordres : « Allons, avant tout, défendre » la patrie; » et il se mit en marche vers *Kamieniec*, dans la certitude que le plan de *Mahomet* était d'ouvrir la campagne par le siége de cette forteresse.

Le grand-général y devança *Mahomet*, et voulut

renforcer la garnison ; mais le gouverneur de la place, dévoué au roi, craignant que ce ne fût un piége, refusa d'admettre le renfort.

Kamieniec fut bientôt investi par une armée de 150,000 Turcs et 100,000 Tartares, auxquels le grand-général n'avait à opposer que 35,000 Polonais. N'osant pas attaquer *Mahomet*, il se mit à poursuivre les Tartares divisés en trois corps, dont deux commandés par les fils du *Kan*, furent complètement détruits ; le troisième sous les ordres du *Kan* lui-même, après avoir laissé 15,000 hommes sur le champ de bataille, abandonna le butin fait en Pologne, qui consistait en 30,000 esclaves Polonais et une immense quantité de bétail que les Tartares avaient enlevée.

Si la discorde n'avait pas divisé l'esprit des Polonais, il n'y a pas de doute que *Mahomet* n'eût subi le sort de son prédécesseur *Osman*. Mais le roi connaissant les projets que l'opposition avait formés contre lui, resta dans l'inaction avec une armée de 100,000 gentilshommes. En attendant, la forteresse de *Kamieniec* capitula le 29 août 1672 ; le conseil de guerre nommé pour examiner la conduite du gouverneur, n'eut pas le tems d'achever l'instruction.

Mahomet, maître de *Kamieniec*, mit des garnisons

dans toutes les places qui étaient à la disposition des Cosaques, et s'avança en personne jusqu'à *Buczacz*. Ce fut là que *Michel* fit à *Mahomet* des propositions de paix qui furent acceptées aux conditions suivantes:

« Que la *Podolie* et l'*Ukraine* resteraient aux » Turcs, et que la Pologne payerait à la Porte un » tribut annuel de douze mille sequins. »

Après avoir signé cette paix, *Mahomet* reprit le chemin de Constantinople, ayant laissé près de *Chocim* un camp de 80,000 Turcs.

Cette guerre finie, le grand-général rentra au camp de *Lowicz*, où le roi le fit sommer de prêter lui-même, et de faire prêter à l'armée le serment de fidélité, moyennant quoi tout serait oublié.

Le grand-général y consentit à condition que le roi prêterait un nouveau serment sur les *pacta conventa*. Le roi en fut indigné; mais réfléchissant que deux confédérations sous les armes, acharnées l'une contre l'autre, ne pouvaient qu'amener la destruction totale de la Pologne, raya de la liste des proscrits le grand-général et tous ses adhérens, et l'invita à venir prendre part aux délibérations de la diète convoquée pour le mois de février 1673. Le grand-général s'y rendit.

L'objet principal soumis à la délibération des Etats, fut la ratification du traité de *Buczacz*. Plusieurs membres

membres exposaient que, le pays entièrement ruiné ne pourrait plus résister à des forces aussi supérieures, et voulaient y faire consentir la diète; d'autres s'y opposaient. La véhémence du discours du grand-général de la couronne enflamma tous les esprits; la ratification fut refusée et la guerre résolue.

Pendant que la diète s'occupait sérieusement des moyens de la soutenir avec énergie, un membre accusa devant toute l'assemblée, le grand-général de la couronne, d'avoir vendu *Kamieniec*, assurant avoir vu transporter dans l'une de ses terres, la somme payée par les Turcs. Tous les représentans parurent surpris à l'exception de celui que l'on accusait, et qui se retira du sénat après avoir demandé qu'on entendit sa justification, et qu'on le punît s'il était reconnu coupable.

Quatre sénateurs et huit nonces furent nommés juges dans cette affaire. L'accusateur avoua, qu'un parti puissant l'avait porté, par de grandes promesses, à faire cette accusation, et nomma entr'autres un sénateur et un grand-officier de la couronne.

Le grand-général ainsi justifié rentra au sénat. Comme il réunissait la charge de grand-maréchal, l'accusateur condamné à mort fut remis sous sa juridiction. Mais le grand-général satisfait d'avoir entendu l'expression du repentir des deux princi-

paux moteurs, en présence de douze commissaires nommés à cet effet, laissa la vie à son dénonciateur. Le roi et les honnêtes gens témoignèrent au grand-général tout le plaisir qu'ils ressentaient de le voir justifié de cette abominable accusation.

La guerre fut donc déclarée à la Porte par la non-ratification du traité de *Buczacz*; la diète abandonna au grand-général de la couronne les soins des préparatifs, et vota avec enthousiasme les subsides dont on avait besoin. Comme le pays était épuisé par les guerres précédentes, elle ordonna la vente de tout ce que le trésor de *Cracovie* contenait de précieux.

Le grand-général de la couronne assembla, en peu de tems, une armée de 50,000 hommes. Le roi conservant toujours quelque méfiance se rendit en personne au camp de Léopol. Le jour où le roi passait l'armée en revue, il se trouva mal subitement et fut transporté dans la ville, où il fut attaqué d'une maladie sérieuse.

Par cet accident le grand-général de la couronne devenu commandant en chef de l'armée, la mena aussitôt à *Chocim*, où campaient les Turcs. Il y arriva le 9 novembre, après avoir vaincu tous les obstacles que pouvaient lui présenter le manque total de vivres dans le pays de la *Bucovina*, et le pas-

sage de la rivière de *Pruth*, dans une saison aussi avancée.

L'attaque du camp Turc préparée le 10, eut lieu le 11 du même mois. La résistance d'un ennemi bien supérieur en nombre et bien retranché, fut très-opiniâtre; mais la valeur des armées de la couronne et de *Lithuanie* l'emporta. On fit un carnage horrible et on s'empara de la ville et du château de *Chocim*.

Le grand-général avait envie de profiter de cette victoire, pour chasser les Turcs d'*Ukraine* et tenter quelque coup sur *Kamieniec*. Mais l'armée de *Lithuanie* se retira dans ses quartiers d'hiver, et le roi *Michel* étant mort la veille de la victoire, le prince primat donna ordre au grand-général de la couronne de ramener son armée dans l'intérieur du royaume.

Le nombre des candidats pour la couronne fut, à cette élection, plus considérable que jamais; cependant la patrie reconnaissante la mit, d'un consentement unanime, sur la tête du sauveur de son honneur et de sa gloire. Le héros de *Chocim*, grand-général de la couronne, *Sobiéski* fut proclamé roi le 19 mai 1672, sous le nom de *Jean III*.

Depuis que le trône était devenu électif, le roi n'exerçait son autorité et ne recevait la prestation

de serment, qu'après avoir été couronné. *Jean III*, au lieu d'accélérer une cérémonie qui l'affermissait sur le trône, préféra la remettre indéfiniment, pour voler au secours de la patrie. La diète statua en conséquence « que *Jean III* daterait son règne » du jour de son élection; qu'il exercerait les pré- » rogatives royales, comme s'il avait été couronné, » et que le sceau de sa chancellerie privée aurait la » même valeur que ceux de la couronne et de *Li-* » *thuanie.* »

En septembre 1674, *Jean III* se trouva à la tête d'une armée sur les frontières de la Turquie. Harcelé par 100,000 Tartares, il les battit partiellement, força le reste à se sauver, et par une conduite douce et prudente, ramena un grand nombre de Cosaques, à l'obéissance. Il aurait frappé quelque grand coup pendant l'hiver et reconquis l'*Ukraine*, si le grand-général de *Lithuanie* ne se fût retiré avec les Lithuanais, à cause du froid excessif. *Jean*, pour éviter une scission, n'eut garde de s'y opposer, et ferma les yeux sur ce que le grand-général de *Lithuanie* fit pendre un tambour-major de son armée, pour avoir osé battre la générale d'après un ordre du roi, sans avoir attendu le sien.

Cependant, malgré tant d'obstacles, *Jean* réussit, l'année suivante (1675) à conclure avec la Porte un

traité honorable, connu sous le nom de traité de *Zurawno*, par lequel celui de *Buczac* fut annullé. L'épuisement du pays, l'impossibilité d'augmenter l'armée, et le manque de munitions de guerre et de bouche, ne lui permirent pas d'insister sur l'évacuation de *Kamieniec*. Les Turcs, dont l'armée infiniment supérieure en nombre était pourvue de tout, s'opiniâtraient à rompre la négociation plutôt que de céder cette forteresse.

Jean III fut couronné avec son épouse à *Cracovie*, le 2 février 1676, et le traité de *Zurawno* fut ratifié en 1677.

En montant sur le trône, *Jean* dit à la reine : « Je serai en butte à la méchanceté de ceux-même » qui ont le plus à se louer de moi. » La suite a vérifié ce pressentiment.

En 1680, le roi réussit, par son éloquence, à convaincre les Etats de la possibilité de reprendre *Kamieniec*; mais la diète fut rompue par un sénateur.

En 1683 *Jean III* alla au secours de Vienne avec une armée de 40,000 mille Polonais. Il sauva cette capitale, et probablement toute la chrétienté. Avant de se mettre en marche, *Jean III* retira des archives impériales les conditions onéreuses pour la Pologne, que son prédécesseur le roi *Jean Casimir*

avait été obligé de signer en *Silésie*. *Jean III* obtint de plus le titre de *majesté* pour les rois de Pologne, et celui de *sérénissime* pour la république.

En 1685 il se passa des scènes scandaleuses à la diète. La charge de grand-chancelier de *Lithuanie* ayant été sollicitée, à-la-fois, par deux prétendans, la famille refusée jura à celle que le roi avait favorisée, une haine implacable, qui devint une source de maux pour la Pologne.

En 1686 le roi conclut un traité perpétuel avec le *Czar* de *Moscou*. La république refusa de le ratifier à cause de la cession des villes de *Smolensk* et de *Kiow*; du palatinat de *Czerniechow* et du duché de *Siewierz*, provinces déjà possédées par les Russes, qui en compensation promirent au roi de le seconder dans la conquête de la *Moldavie* et de la *Valachie*.

Ce traité fournit de nouvelles armes aux mécontentemens, et fut pour le roi la cause des plus grands chagrins.

Sans discuter ici la politique de *Jean*, on dira qu'à cette époque l'alliance de la Pologne fut recherchée d'un côté par les cours de Vienne, de Moscou, de Rome et de Venise; et de l'autre par la France et la Porte. L'Autriche et Venise étaient continuellement en guerre avec les Turcs; les *Czars* voulaient con-

quérir la Crimée, et Rome favorisait naturellement la chrétienté.

La France, rivale de l'Autriche, desirant diminuer le nombre des ennemis de la Porte, appuyait en Pologne ses négociations. La sincérité ne devait être suspecte d'aucun côté. Le *Czar* offrait une diversion puissante pour faciliter la conquête de la Moldavie et de la Valachie, qui auraient mieux valu à la Pologne que ce que *Jean* avait cédé par le traité de 1686, et que les *Moscovites* possédaient. D'un autre côté le sultan offrait, par la médiation de la France, la restitution de *Kamieniec* et de la *Podolie*, ainsi que le remboursement des frais de la guerre. L'option n'était pas facile.

Jean s'étant décidé pour le premier parti, toucha les subsides stipulés par le traité, et entra avec une armée en *Moldavie*, dont la conquête aurait rendu *Kamieniec* à la Pologne.

Fidèle à ses engagemens, la cour de *Moscou* fit marcher vers la Crimée une armée de 300,000 hommes d'infanterie et 100,000 hommes de cavalerie, sous les ordres d'un généralissime. Cette armée ayant passé les frontières d'*Ukraine*, trouva que les Tartares avaient tout brûlé jusqu'à *Perekop*. Mais ayant consommé tout ce que l'*Ukraine* possédait encore en vivres et fourrages, elle n'eut autre chose à

faire, que de s'en retourner dans son pays, sans avoir vu l'ennemi. En se retirant elle perdit beaucoup de monde par les maladies qu'occasionna le manque de subsistances.

En 1688 le même généralissime Russe pénétra jusqu'à *Perekop*. Les Tartares de la Crimée désespéraient de leur salut, mais le Kan rusé amusa le généralissime en négociant, pour lui faire consommer ses magasins et pour avoir le tems de se fortifier dans l'intérieur de la Crimée. Le généralissime n'ayant plus de quoi nourrir son armée, fut obligé de se retirer, et, en le poursuivant, le Kan détruisit toute son arrière-garde. D'un autre côté, le roi *Jean* insidieusement trompé par le *Hospodar* de *Moldavie*, fut de même obligé, faute de vivres, de rentrer en Pologne. Avec des moyens aussi puissans pouvait-on s'attendre à des malheurs aussi complets?

Dans ces entrefaites, la famille qui gardait du ressentiment pour n'avoir pas obtenu la charge de grand-chancelier, fomentait les troubles à chaque diète, en présentant le dernier traité avec le Czar sous le point de vue le plus désavantageux.

En 1688 le roi résolut de nouveau d'attaquer *Kamieniec*. Une maladie l'ayant arrêté à environ vingt

lieues (9) de cette place, il remit le commandement de l'armée à son fils aîné, le prince *Jacques*. La mésintelligence survenue entre le prince royal et les grands-généraux au sujet du commandement, fit échouer l'entreprise. Le seul bien qui en résulta fut que le roi ne pouvant prendre *Kamieniec*, fit construire un fort sous le nom de la *Sainte-Trinité*, qui coupait la communication de cette place avec *Chocim*.

On a vu jusqu'ici, que les diètes n'étaient rompues qu'au milieu ou vers la fin des délibérations. La diète convoquée en 1688 à *Grodno*, le fut avant l'élection du maréchal de l'ordre équestre, à raison de ce que le roi fit asseoir, à côté de lui, son fils le prince *Jacques*.

En 1689 les Hollandais proposèrent à la Pologne un commerce très-avantageux. Au lieu de saisir avec empressement cette belle occasion d'enrichir le pays, l'opposition ne s'occupa qu'à porter de nouveaux coups au roi, et l'animosité fut poussée au point, qu'un évêque, sans en expliquer le motif, osa lui dire : « Soyez juste ou cessez de régner. » C'était un crime de lèse-majesté, mais l'opposition prétendit excuser l'évêque. La diète se passa en débats et négligea de pourvoir au paiement de la solde de

(9) Toutes les lieues dont il est question dans cet Ouvrage, sont des lieues de France.

l'armée, et même du corps des 12,000 Polonais qui venaient de remporter une victoire complette sur 40,000 Turcs.

L'armée de *Lithuanie* n'ayant pas de quoi subsister, prit ses quartiers dans les terres appartenantes au clergé. L'évêque de *Vilna* après de vaines représentations faites au grand-général pour l'engager à retirer ses troupes, le frappa d'anathême. Le prince primat, en sa qualité d'archevêque métropolitain, cassa le décret d'excommunication de l'évêque, et le nonce apostolique cassa celui du prince primat.

Cette affaire occupa entièrement la diète, pendant que 60,000 Tartares mettaient le feu aux faubourgs de *Léopol*. Heureusement pour la Pologne le grand-général de la couronne parvint à les chasser au-delà du *Dniestr*.

Les fatigues que le roi *Jean III* avait supportées avant et après son élection, les désagrémens que lui faisaient essuyer le grand-général de *Lithuanie* ainsi que son frère le grand-chancelier, et sur-tout l'ingratitude de la famille que *Jean III* éleva pour l'opposer à celle de son rival, minèrent sensiblement sa santé. Sérieusement indisposé depuis 1692, *Jean* mourut en 1696 à *Willanow*, sa campagne favorite, à deux lieues de *Varsovie*.

Il fut le héros de son siècle; il aimait les sciences,

et parlait plusieurs langues. Sa cour était brillante et remplie d'étrangers de la première distinction, qui voulaient s'exercer dans le métier des armes. Toutes les puissances de l'Europe lui envoyèrent des ambassadeurs. Il reçut entr'autres, une ambassade du roi de Perse, pour le complimenter sur ses victoires, et lui demander son amitié et son alliance.

Le prince primat assembla, à la fin d'août, la diète de convocation, qui fut rompue. Cependant les Etats formèrent une confédération, où il fut statué, que la couronne serait donnée à un prince étranger. Les armées de la couronne et de *Lithuanie* se confédérèrent aussi pour réclamer le paiement de leur solde arriérée. On parvint à les calmer.

La diète d'élection commença le 5 mai 1697. Les candidats étaient nombreux; mais la noblesse se divisa en deux partis, dont l'un soutenait le prince de *Conti*, et l'autre l'*Electeur de Saxe*.

Le 27 juin le prince de *Conti* fut proclamé roi par le prince primat, et l'*électeur de Saxe* le fut par l'évêque de *Cujavie*. Ce dernier fut couronné le 15 septembre sous le nom d'*Auguste II*.

La diète du couronnement se passa très-bien, et accorda au roi la permission de convoquer la levée en masse, pour disperser le parti du prince de *Conti*, s'il ne voulait se soumettre de bon gré; ce prince dé-

barqua d'ailleurs si tard près de *Dantzig*, qu'il ne lui fut plus possible de traverser la Pologne ; le retour du prince de *Conti* en France détermina la majorité de ses partisans à se rendre à l'invitation du roi. Pendant la diète de 1698 on cherchait à en ramener le reste, mais la diète fut rompue parce que plusieurs nonces proposèrent une mesure tout-à-fait singulière, savoir, de tenir une *diète à cheval.*

Les chefs du parti du prince de *Conti* voyant enfin l'impossibilité de réussir dans leur plan, engagèrent le nonce apostolique à obtenir leur pardon, et prêtèrent au roi le serment de fidelité.

Auguste ainsi affermi sur le trône, voulut sincèrement s'occuper de l'accomplissement de ses promesses, et commencer par reconquérir la fortèresse de *Kamieniec.* En conséquence, il prit la route de *Léopol.* A quelques postes de cette ville, dans un bourg appelé *Rawa*, il rencontra *Pierre* le Grand, empereur de Russie, qui s'en retournait dans ses Etats. C'est là que ces deux souverains lièrent cette amitié intime, qui fut la cause de l'influence Russe en Pologne. *Auguste* n'en pouvait pas prévoir les suites, car s'étant engagé par les *pacta conventa* à reconquérir les pays que la Pologne avait perdus par les guerres précédentes, il regarda comme naturelle

l'alliance avec *Pierre*, contre la Porte et la Suède.

Pour assurer le succès de son entreprise sur *Kamieniec*, *Auguste* assembla une armée composée de régimens Saxons, et la réunit à celle de la Pologne. La discorde s'y établit bientôt. Les Polonais et les Saxons s'accusaient mutuellement. Il en résulta entre ces deux nations une haine et une animosité si fortes, qu'un jeune gentilhomme Polonais osa insulter le ministre du roi, qui représentait l'électeur de Saxe à l'armée de Pologne. Le roi en fut offensé, et transporta son quartier-général au camp Saxon: dès ce moment il pressa la négociation du traité de paix perpétuelle avec la Porte, qui fut signée (en 1699,) à *Carlowitz*. Par ce traité la Porte, que menaçait l'armée formidable d'Auguste, restitua à la Pologne la forteresse de *Kamieniec*, la *Podolie* et l'*Ukraine*.

Depuis cette époque les habitans des provinces limitrophes de la Turquie commencèrent, en toute sûreté, à cultiver le sol et à s'occuper de l'économie rurale: mais la nation abandonna le métier de la *guerre* et l'étude de la *diplomatie*.

La diète convoquée en 1699, reçut de toutes parts des plaintes contre l'armée Saxonne; le roi promit de la faire rentrer en Saxe, et de payer la solde arriérée à celle de Pologne. Cette diète porta une loi, qui défendait expressément aux armées de Po-

logne et de Lithuanie de former des confédérations.

La guerre entre la Russie et la Suède s'étant déclarée au commencement du 18e. siècle *Auguste*, fidèle aux engagemens contractés par les *pacta conventa*, voulut profiter de cette circonstance pour reconquérir la *Livonie*, et fit marcher de ce côté une armée Saxonne; il se mit bientôt lui-même à la tête d'une autre, sans avoir cependant rempli les formalités requises en pareil cas, envers les Etats de Pologne.

Ses premiers succès furent très-heureux; *Auguste* battit deux fois l'armée Suédoise sous les ordres du général *Willing;* la *Livonie* et l'*Esthonie* étaient presqu'entièrement conquises, lorsque la malheureuse bataille de *Narva* fit retomber sur la tête d'*Auguste* toutes les forces et tout le poids du courroux du roi *Charles XII.* Pour surcroît de malheurs, il éclata, dans le même tems, en *Lithuanie*, une guerre civile. La famille qui n'avait pas obtenu du roi *Jean III*, la charge de grand-chancelier, fit une confédération sous la protection de *Charles XII.* Cette confédération facilita autant les progrès de ce prince, qu'elle entrava les opérations du roi *Auguste.* La diète de 1702 voulut rétablir l'harmonie, mais elle fut rompue par un membre qui sollicita vainement la charge de maréchal de la cour.

L'armée Suédoise parut bientôt à *Grodno.* La

république envoya à *Charles* une députation pour proposer la paix : mais ce prince déclara qu'il ne l'accorderait que lorsque le roi *Auguste* serait détrôné.

Après une telle déclaration, *Auguste*, de l'avis du sénat, réunit l'armée de Pologne à la sienne et prit la route de *Cracovie*.

Les deux rois se livrèrent bataille ; tous deux commandèrent en personne. La méfiance qui régnait constamment entre les Polonais et les Saxons devait assurer la victoire à *Charles*, et il la remporta.

Auguste, après la perte de cette bataille et la prise de *Cracovie* par les Suédois, réussit à former en sa faveur, une confédération dans le palatinat de *Sendomierz*, et fit de nouvelles propositions de paix, qui furent rejetées comme les premières. Sur ce refus *Auguste* resserra ses liens d'amitié avec *Pierre I.*

Charles eut bientôt d'autres succès. Il prit la ville de *Thorn*, et rançonna *Dantzig*. Le prince primat croyant alors qu'*Auguste* ne se releverait plus, leva le masque, accéda à la confédération protégée par *Charles XII*, et proclama le trône vacant (le 16 février 1704.) Mais ce prélat se repentit de sa perfidie, lorsque, peu de tems après cette proclamation, *Charles* approcha de *Varsovie*, et ordonna expressément et irrévocablement, que Stanislas *Leszczynski* palatin de *Posen*, qui n'était pas le candidat que le primat

avait en vue, fût élu et couronné roi de Pologne. La volonté de *Charles* fut remplie.

Stanislas à peine proclamé roi se trouva pressé par l'armée d'Auguste, forcé de suivre *Charles* vers *Léopol;* et ce ne fut qu'après plusieurs avantages remportés par les Suédois, que *Stanislas* fut couronné, et *Auguste* se vit contraint par le traité de d'*Altranstadt* de remettre son diplôme d'élection entre les mains de *Charles*, et de reconnaître formellement *Stanislas I* roi de Pologne.

La perte de la bataille de *Pultava*, (en 1709,) rendit la couronne à *Auguste*. La diète de 1710 annulla le traité d'*Altranstadt*, approuva celui d'alliance avec *Pierre* le Grand, et pour rétablir la paix dans le pays, accorda une amnistie générale.

La Pologne commençait à respirer, lorsqu'en 1715 il se forma contre les troupes Saxonnes, une confédération qui fut dissoute en 1717, sous la médiation de *Pierre I.* On arrangea cette affaire de de telle manière que la diète ne dura que sept heures, et fut appelée *muette*, parce que personne n'ouvrit la bouche, excepté le secrétaire qui fit lecture des lois soumises à la décision de l'assemblée.

A cette époque l'armée de Pologne était forte de 80,000 hommes. *Pierre I*, profond politique, représenta à *Auguste* la nécessité de la réformer, pour

être

être sûr du trône. En conséquence des *commissaires* Polonais, dévoués à ces deux princes, proposèrent à la diète de réduire l'armée à 36,000 hommes, et d'en fixer la solde à tant par jour. Mais lorsqu'on voulut l'organiser, on ne trouva dans la somme fixée par la loi, que la solde des simples soldats, et rien pour toutes les autres parties; ce qui força la *Commission* à réduire l'armée à 18,000 hommes effectifs, pour avoir de quoi payer tous les autres accessoires.

Le pays était ruiné par tant de calamités; et comme on espérait n'avoir plus à soutenir de guerre après la paix perpétuelle de *Carlowitz*, le traité d'alliance avec la Russie, et l'affaiblissement de la Suède, on fut bien aise de ne pas payer de fortes contributions, et le parti intéressé tâcha d'entretenir le pays dans cet espoir. C'est pour cette raison, que les plaintes des militaires réformés n'excitaient aucune sensation. Les chefs de partis profitèrent de cette circonstance pour se faire, aux diétines et aux diètes, des cliens utiles, en leur offrant des secours à titre d'amitié. Comme le nombre de ces gentilshommes était trop considérable, pour leur procurer des places, on exclut les bourgeois de tous les emplois, même de subalternes dans les administrations.

L'armée nouvellement organisée était divisée en *troupes nationales* et *troupes étrangères*.

Les troupes nationales consistaient en *cavalerie pesante* et *légère*. La *cavalerie pesante* était composée de cent quarante-quatre compagnies (10), dont une moitié armée de lances, formait le premier rang. On les appelait *Towarzysz* ou *compagnons d'armes* du capitaine; l'autre moitié, armée de carabines, formait le second rang: on les appelait *Szeregowy*. Chaque cavalier, en outre, avait un sabre et des pistolets.

Cette cavalerie pesante se divisait en *husarz* et *pancerny*.

Les *husarz* formaient la plus belle gendarmerie de l'Europe. Ils portaient une cuirasse recouverte d'une peau de panthère en écharpe. Le mufle s'attachait sur l'épaule gauche, le reste tombait sur la hanche droite. Au dos de la cuirasse on attachait une aile, faite de plumes, qui s'élevait à la hauteur du casque du cavalier. La lance haute de 14 à 15 pieds, était dorée; on fixait à sa pointe une banderole, dont le bruit

(10) Chaque individu devait, de rigueur, être gentilhomme polonais, et avant l'époque de l'an 1717, tout gentilhomme polonais était astreint à servir dans cette cavalerie, pour pouvoir aspirer aux charges de l'Etat.

dans l'attaque, joint à celui que faisait l'aile de plumes, épouvantait les chevaux de l'ennemi.

Les *pancerny* ne différaient des *husarz* que par la cotte de maille qui remplaçait la cuirasse.

Le roi était capitaine de quatre compagnies de *husarz* et *pancerny*, dont deux de l'armée de Pologne et deux de celle de Lithuanie. Chaque *hetman* en avait une de *husarz* et une de *pancerny*. On voit par-là l'importance que les grands de Pologne et de Lithuanie attachaient à l'honneur d'être capitaines, et tout gentilhomme à celui d'être officier ou même simple *compagnon d'armes* dans cette cavalerie. Le roi signait la patente de capitaine; mais celui-ci patentait son lieutenant, son cornette, et admettait les simples cavaliers à son gré.

La *cavalerie légère* était également composée de gentilshommes Polonais; mais les Tartares, qu'un grand-duc de Lithuanie avait reçus dans ses Etats, du tems des conquêtes de *Tamerlan*, y étaient admis, et concouraient avec eux pour tous les grades. Le roi avait un de ces régimens en Pologne et un autre en Lithuanie; chaque *Hetman* en avait un aussi dans son armée. Le roi signait la patente de colonel de ces régimens; les *Hetmans* patentaient les capitaines et les officiers subalternes des régimens, qui portaient les noms de leurs charges.

256179B

Le premier rang de ces régimens était armé de *piques* avec des banderoles, et le second de carabines, et tous avaient des sabres et des pistolets.

Les troupes appelées *étrangères*, étaient formées, habillées, exercées à la saxonne et commandées *en langue allemande*, que très-peu d'officiers Polonais entendaient alors, et qui n'était connue d'aucun soldat. Dans cette troupe il y avait des généraux-majors et des lieutenans-généraux.

Le roi avait dans chacune des deux armées un régiment *de gardes à cheval* et un *de gardes à pied*. Chaque *Hetman* en avait un à cheval et un à pied.

D'après tout ce qui précède, on voit que le roi nommait aux charges de *Hetmans*, de *grand-maître d'artillerie*, de *lieutenans-généraux*, de *généraux majors*, de *colonels propriétaires*, et d'*officiers supérieurs* des corps. Les grands-généraux signaient les patentes d'officiers supérieurs et subalternes, dans les régimens qui portaient leurs noms. Les colonels propriétaires signaient les patentes des subalternes seulement.

C'en était déjà assez pour mettre la confusion dans le régime militaire de la Pologne; les *Hetmans* cependant trouvèrent moyen de l'augmenter encore.

Depuis 1717 la Pologne ne s'occupait que des élections des nonces à la diète, et des députés au

tribunal suprême. Les Olygarques qui se disputaient le pouvoir, avaient besoin de faire tomber sur leurs amis toutes les élections, pour conduire à leur gré les délibérations des diètes, et pour gagner au tribunal suprême leurs procès ainsi que ceux de leurs adhérens. Chaque palatinat avait ses Démagogues, que les Olygarques cherchaient à mettre dans leurs intérêts. La plupart des Démagogues demandaient à être placés dans le militaire, sans faire attention que par-là ils se rendaient dépendans des grands-généraux, juges sans appel dans leurs armées respectives. Les grands-généraux plaçaient les uns dans leurs régimens, comme surnuméraires, et signaient à d'autres des patentes de tous les grades jusqu'à celui de colonel, sous la dénomination d'officiers *à la suite de l'armée*. Les surnuméraires recevaient les appointemens du grade immédiatement inférieur ; et comme le possesseur de ce grade était réduit à son tour à la paye du grade au-dessous du sien, il arrivait que des lieutenans étaient réduits à la paye de *caporal*. D'un autre côté, les officiers *à la suite de l'armée* se multipliaient à l'infini, parce que les colonels propriétaires accordaient aussi des grades subalternes *à la suite* de leurs régimens. Le roi ne pouvait les refuser sans faire des mécontens. Le refus était de conséquence, attendu que dans plusieurs cas, et sur-

tout aux diétines, le plus pauvre gentilhomme pouvait se rendre aussi important que le riche.

Cette multitude d'officiers avilit le militaire Polonais au dedans et au dehors. Dans la cavalerie nationale cet abus n'eut pas lieu. Un *compagnon d'armes* de la cavalerie pesante était si fier de ce titre, qu'il refusait de servir sous les ordres d'un major-général en *activité* dans les troupes appelées étrangères, si le général n'avait pas un rang dans la cavalerie nationale.

Depuis 1717, *Auguste II* n'eut que des jours tranquilles. Il mourut le 1er. février 1773.

Ce prince respectable à tous égards desirait rendre le trône de Pologne héréditaire. En y réussissant, il aurait fait le bonheur de la nation.

La diète de convocation s'assembla le 27 avril, et celle d'élection le 26 août de la même année. Les Etats demandèrent un *Piast*. Le roi *Stanislas I* fut réélu, proclamé, et jura (en septembre) les *pacta conventa*. Ce rayon de lumière ne brilla qu'un moment.

Frédéric Auguste, fils d'*Auguste II*, content de sa dignité électorale de Saxe, ne pensa pas à la couronne de Pologne; mais l'électrice, fille de l'empereur *Joseph I*, la desirait. C'était aussi le vœu de l'empereur *Charles VI* et de l'impératrice *Anne*.

Lorsque le grand-chancelier de Lithuanie, le gé-

néralissime de l'armée de cette province, les évêques de *Cracovie* et de *Posen*, avec quelques autres amis de la Saxe, s'aperçurent de la disposition des palatinats à voter pour *Stanislas*, ils quittèrent le camp électoral, et adressèrent à l'impératrice *Anne* la prière de vouloir bien envoyer une armée en Pologne, pour contre-balancer le parti de *Stanislas*. Ils ignoraient la négociation qui se faisait à ce sujet entre les deux cours impériales et celle de Dresde, et au départ de leur courrier pour Pétersbourg, une armée Russe était déjà en Pologne.

Le roi *Stanislas* ayant reçu cette nouvelle, quitta *Varsovie* et se retira à *Dantzig*, d'où il ne se sauva que par miracle, pendant que le maréchal *Munnich* bombardait la ville à la tête de 30,000 hommes (11).

Auguste III fut couronné avec la reine le 17 janvier 1734.

La Pologne entière paya bien cher le secours qu'un petit nombre de citoyens avait demandé à la Russie. En voici quelques preuves.

Après le couronnement d'*Auguste III*, l'armée

(11) Pour punir le gouvernement de *Dantzig* d'avoir laissé échapper le roi *Stanislas*, *Munnich* ordonna à la ville de payer deux millions de roubles, comme si cette ville n'avait pas appartenu à la Pologne!

Russe opprimait si fort le pays, qu'à la diète de 1735, on ne voulut point procéder à l'élection du maréchal de l'ordre équestre, avant qu'elle ne fût sortie des frontières de Pologne.

L'armée Russe reçut ordre de rentrer dans l'intérieur de l'empire, à l'exception de 10,000 hommes, que l'impératrice *Anne* fit marcher vers le Rhin au secours de l'empereur d'Allemagne. Ce corps d'armée ne pouvait passer ni repasser que par la Pologne (12).

En 1736, le roi *Auguste III* convoqua une diète extraordinaire qui dura quinze jours. C'est la seule, pendant son règne de 30 ans, qui ait eu son effet. Le moyen usuel d'une amnistie générale accordée par cette diète, calma le pays.

On se rappellera qu'en 1589, sous le règne de *Sigismond III*, la diète statua « qu'après l'extinction » de la ligne de *Kettler*, le duché de Courlande serait incorporé à la république et divisé en palatinats. » Nonobstant cette loi, une partie de la noblesse de Courlande, dévouée à la Russie, s'assembla le 14 mai 1737, à *Mittau*, et proclama le favori de l'impératrice *Anne*, duc de *Courlande* et de *Se-*

(12) La paix signée le 13 septembre de la même année, donna la Lorraine à *Stanislas*.

migalle. La majorité de la noblesse Courlandoise protesta contre cette élection ; mais *Auguste III* ne put s'opposer aux vœux de son amie l'impératrice, et le duché fut perdu pour la Pologne.

Le maréchal *Munnich* ayant eu le projet d'attaquer *Chocim*, traversa l'*Ukraine* et la *Podolie* pour abréger la marche. Les représentations faites au maréchal, que ce passage de l'armée Russe était contraire au traité de *Carlovitz*, et les mêmes représentations réitérées à Pétersbourg, ne produisirent que des réponses évasives. Ce passage aigrit les habitans (qui étaient impitoyablement foulés) au point que la nation entière menaça de s'insurger. Le roi effrayé donna ordre à son ministre à Pétersbourg, de faire à ce sujet les démarches les plus pressantes. La cour impériale consentit à nommer une commission bilatérale, pour examiner les plaintes et indemniser les plaignans. Cette commission indemnisa les plus marquans, qui auraient dû ouvrir les yeux sur l'inconvénient de réclamer la protection des voisins, avant de s'assurer de leurs intentions. Cependant, lorsqu'après la mort de l'empereur *Charles VI*, il s'était répandu le bruit qu'*Auguste III* sollicitait la couronne impériale, les deux grands-généraux de la couronne et de Lithuanie, conjointement avec le grand-maréchal de la couronne, adressèrent à l'im-

pératrice *Anne*, secrètement et de leur autorité privée, un mémoire pour la prier de protéger la liberté Polonaise, qu'ils croyaient en grand danger si *Auguste III* devenait empereur.

Biron, avant son avénement au duché de Courlande, fut obligé de payer au trésor impérial la somme de 500,000 roubles, que *Pierre-le-Grand* avait prêtée au duc de *Kettler*, mari de l'impératrice *Anne*.

Cependant la *régente Anne*, après avoir envoyé le duc *Biron* en *Sibérie*, fit séquestrer ses domaines en Courlande, sous prétexte de réclamation du paiement déjà fait, et donna ordre à la noblesse de ce duché de proclamer duc de Courlande le frère de son époux.

En 1748, l'impératrice *Elisabeth* fit passer et repasser par la Pologne une armée de 35,000 hommes, qu'elle envoya au secours de l'impératrice-reine *Marie-Thérèse*. Ce passage ne manqua pas de causer des plaintes réelles.

En 1758 une armée Russe de 80,000 hommes, envoyée contre le roi de Prusse *Frédéric II*, passa, séjourna plusieurs années, et repassa par la Pologne. Le roi *Auguste III*, dépouillé de ses Etats héréditaires, y était intéressé; mais le pays en souffrit et fut long-tems à solliciter une indemnité pour ses habi-

tans. Le roi seul eut la consolation d'obtenir, par l'appui de l'impératrice *Elisabeth*, les suffrages de la noblesse de Courlande, en faveur de son second fils le prince *Charles*, qui fut proclamé duc et reçut l'investiture en 1759, malgré l'opposition de plusieurs membres du sénat de Pologne.

La Pologne n'aurait pas essuyé ces désagrémens et ces humiliations, si les chefs des partis n'avaient eu l'imprudence de recourir continuellement à la protection des puissances avec lesquelles la nation, bien unie, pouvait se mesurer. Sans cette scission elle aurait pu profiter de la guerre de sept ans pour reprendre le rang qu'elle occupait auparavant parmi les puissances du premier ordre. Le parti du roi était alors prépondérant en Pologne, mais il ne savait pas conduire une affaire de cette importance. Le roi rempli d'honneur et de loyauté, ne connaissait pas le génie national, et son premier ministre ne pensant qu'à se maintenir à son poste, craignait d'ailleurs (si la Pologne s'était mise en mouvement) de priver le roi d'une tranquillité assurée à *Varsovie*.

L'opposition était inférieure en force au parti de la cour; mais d'un côté, elle savait manier les affaires, et de l'autre elle était pénétrée de l'opinion généralement reçue dans le pays, « que l'existence » de la Pologne devait servir indispensablement à

» l'équilibre de l'Europe, et que la jalousie des puis-» sances voisines empêcherait son démembrement. » Par conséquent l'opposition ne cherchait qu'à contrarier la cour.

Une des belles prérogatives de la liberté Polonaise, était qu'un gentilhomme Polonais pût voyager, entrer au service d'une puissance étrangère et revenir dans sa patrie, sans en rendre compte à qui que ce fût.

Charles XII, roi de Suède, ayant déclaré la guerre au roi de Danemarck, Stanislas *Poniatowski*, très-ancien gentilhomme Polonais, fut admis comme volontaire à l'armée de Suède. M. de Voltaire rapporte les services essentiels que *Poniatowski* rendit à *Charles XII* depuis la perte de la bataille de *Pultava*, (en 1709).

Après la mort de *Charles XII*, la reine *Ulrique*, sa sœur, témoigna à *Poniatowski* la peine qu'elle éprouvait de n'avoir pas de quoi le récompenser, vu que le trésor de la Suède était entièrement épuisé. Mais la reine remit à *Poniatowski* le diplome d'élection que *Charles XII* extorqua au roi *Auguste*, et elle lui dit: qu'elle espérait que, porteur de cet acte si essentiellement intéressant, il serait bien reçu du roi *Auguste II.*

Poniatowski rentré dans sa patrie, écrivit au roi

une lettre où il avoua franchement, « que le sort » l'ayant placé au service de son ennemi, il avait fait » son devoir en homme d'honneur, mais que par la » mort de son ancien maître, se trouvant libre de « tous engagemens, il offrait le même zèle et la même » fidélité au roi *Auguste* actuellement régnant. »

Auguste fut charmé de cette franchise et fit une réponse très-gracieuse à *Poniatowski*, en l'assurant de sa bienveillance, sans savoir ce que *Poniatowski* allait lui présenter. La surprise d'*Auguste*, à la vue de son diplome, fut très-agréable. Ce prince loyal et généreux prit *Paniatowski* en affection, et l'honora constamment de sa confiance.

Auguste conféra aussitôt à *Poniatowski* le régiment des gardes à pied de la couronne, et bientôt après la charge de grand-maître d'artillerie, celle de grand-trésorier de Lithuanie, et, ce qu'il y eut de plus distingué, le commandement général de l'armée de la couronne, après la mort de deux grands-généraux, survenue en 1728; attendu que, jusqu'à cette époque encore, le roi ne pouvait conférer la charge de grand-général que pendant la diète.

En 1731, *Auguste* ayant assemblé un camp d'exercice près de Varsovie pour donner à la nation ce spectacle militaire, *Poniatowski*, alors palatin de

Masovie, en eut le commandement suprême sous les ordres du roi.

L'ancienneté de la noblesse de *Poniatowski*, sa réputation, ses richesses, et la faveur dont le roi l'honorait, lui assuraient le choix d'une épouse. Il jeta les yeux sur la princesse Constance *Czartoryska*, femme accomplie. Le mariage eut lieu et fut très-heureux.

Poniatowski n'eut pas de peine à mettre à la tête du parti de la cour ses deux beaux-frères, les princes *Czartoryski*, dont l'un devint grand-chancelier de Lithuanie et l'autre palatin de Russie (13).

Poniatowski et ses deux beaux-frères devenus chefs du parti de la cour, disposaient des graces du roi. Par ce moyen et par l'habileté de leur conduite ils eurent le tems de se choisir des amis, et de se rendre puissans dans le pays, sous le règne d'*Auguste II* et une partie de celui d'*Auguste III*.

Poniatowski qui avait été élevé dans une école où l'on se formait à l'étude de la politique, le palatin de Russie qui avait fait la guerre sous le prince *Eugène*, et le grand-chancelier qui connaissait parfaitement

(13) Les deux palatins de *Russie* et de *Masovie* étant morts dans le même tems, le roi Auguste remit ces deux postes à la disposition de *Poniatowski*, qui en offrit le choix au prince Czartoryski.

les lois du pays, débattaient entr'eux toutes les matières avant de prendre une résolution quelconque. Dans des cas graves et compliqués ils invitaient leurs amis affidés afin de les consulter. La cour s'en trouvait d'autant mieux, que la société aimable et instructive des princes et celle de *Poniatowski*, attirait dans leurs maisons tous les étrangers, et sur-tout le corps diplomatique.

Parmi les enfans de *Poniatowski*, on distinguait son second fils, *Stanislas-Auguste*. Le comte *Keyserling*, ministre de Russie, l'avait pris en affection, et voyant que l'étude de la logique ne faisait pas alors partie de l'éducation de la jeunesse, il s'offrit à la lui enseigner, et il y sacrifiait ses heures de loisir. Quelque tems après, le chevalier *Willams* nommé ambassadeur d'Angleterre pour Pétersbourg, demanda à le former aux affaires diplomatiques, en l'occupant comme un homme attaché à l'ambassade. Ce voyage eut des suites; mais avant d'en parler en détail, il faut dire un mot sur les princes *Czartoryski* et sur le complément de l'éducation du jeune *Poniatowski*.

L'accord parfait entre les trois beaux-frères entretenait leur attachement à la cour; mais *Poniatowski*, revêtu de la première dignité du sénat, sentit la nécessité de quitter les affaires publiques par rapport à son âge. Son éloignement de la capitale fut l'époque

du refroidissement entre la cour et les princes *Czartoryski*, à cause des prétentions de ces derniers.

Stanislas-Auguste ayant acquis les forces nécessaires pour soutenir les fatigues d'une campagne, fut envoyé (en 1748) à l'armée Russe comme volontaire. Il n'y arriva qu'au moment de la conclusion de la paix : cependant il vit dans les camps les armées des puissances belligérantes, observa leur marche rétrograde, visita quantité de forteresses, ensuite quelques camps d'instruction, et put se former des idées nettes sur l'art de la guerre.

De retour de ce voyage, il fut élu, en 1752, nonce pour la diète de Grodno. Né orateur, *Stanislas-Auguste* étonna tout le monde par son éloquence. Il parlait souvent sans préparation et conciliait les esprits.

Après cette diète, le roi *Auguste III* lui conféra une starostie avec jurisdiction, et un revenu d'environ 80,000 livres. Après en avoir pris possession et avoir établi sa jurisdiction dans les formes prescrites par la loi du pays, il partit pour Paris. Fils d'un père riche, connu et aimé en France, muni d'ailleurs de bonnes lettres de recommandation, *Stanislas-Auguste* n'eut pas de peine à être introduit dans les meilleures sociétés, entre autres, dans celle de Madame *Geoffrin*, qui était en correspondance littéraire

littéraire avec tous les souverains de son tems, et dont la maison était le *rendez-vous* de ce qu'il y avait alors de plus instruit à Paris. La lettre suivante de madame la duchesse de *Brancas* à madame la comtesse de *Bruhl*, épouse du premier ministre du roi *Auguste III*, rend suffisamment compte de la position de *Stanislas-Auguste* à Paris.

« Ce 8 décembre 1753, à Versailles, au retour » de Fontainebleau.

» Il faut bien vous rendre compte, madame, de » l'enfant que vous m'avez confié. Je l'ai trouvé ici, » mais si brillant, volant si bien de ses propres ailes, » que mon secours lui a été bien inutile. Tous ceux » qui ont connu monsieur son père, ont été ravis de » retrouver le fils de celui qu'on désigne, par compa- » raison, comme *l'ami*, *le compagnon et le rival* » *d'Alcide*. Je n'ai eu rien à ajouter à la vénération » que l'on conserve pour lui en France. Mais les vertus » des femmes étant plus cachées, j'ai parlé de tout ce » qui m'est revenu de votre illustre amie (14), et je » vous ai nommée pour garant d'un mérite supérieur, » dont il est aisé de retrouver les traces dans monsieur » le comte *Poniatowski*. En vérité, madame, on ne

(14) La mère de Stanislas-Auguste.

» peut en dire trop de bien. Je n'ai point vu d'é-
» tranger arriver avec autant d'avantages, et être plus
» propre à tirer un grand parti de ses voyages. Il
» paraît non-seulement instruit des liens, des cou-
» tumes et des usages de la Pologne, mais encore de
» ceux des pays qui y ont rapport. Il sait notre his-
» toire, les anecdotes de chaque règne ; sa con-
» versation est agréable et bien au-dessus de celle
» de la plupart de nos Français. Il cherche à s'ins-
» truire de tout ; sciences, maximes de gouver-
» nement, guerre, régime militaire, il n'est rien
» dont il ne s'occupe, dont il ne parle, et très-bien,
» sans ostentation, avec modestie. Il est également
» de bonne compagnie pour un ministre, pour un
» général d'armée, pour un académicien, pour une
» vieille dame d'honneur, et j'entends dire que nos
» jeunes et belles dames croyent qu'il ne sait que
» plaire, et qu'il y est généralement parvenu. Il ne
» convient pas de tous ces avantages, mais il dit
» que le soin infini que madame sa mère a pris de
» l'éducation de ses enfans, aurait dû le rendre tel
» qu'on veut bien le dépeindre. Il en parle avec une
» vénération et un respect qui font valoir chez lui
» les qualités du cœur à l'égal de celles dont brille
» son esprit. J'entrevois qu'il possède tout ce qui
» peut faire un sujet utile à son pays. »

Ce que cette lettre rapportait de *Stanislas-Auguste*, ne manqua pas de lui faire des jaloux, et la jalousie lui suscita des désagremens. Il avait à payer vingt mille francs à un terme fixe. Sa lettre de change ayant éprouvé du retard, il fut arrêté, et madame *Geoffrin* se rendit caution. Des esprits caustiques peignirent cette particularité, ainsi que son voyage avec l'ambassadeur Anglais à Pétersbourg, comme quelque chose de flétrissant; la politique qui a souvent besoin des secours de la calomnie, soutint en certaines circonstances ces inductions perfides, et les ignorans les propagèrent, sans se donner la peine d'examiner la vérité.

En 1754 *Stanislas-Auguste*, après avoir vu l'Angleterre, retourna en Pologne, et l'année suivante il partit pour Pétersbourg.

Il fut présenté à la cour le même jour qu'un cavalier Suédois d'une beauté rare et d'une charmante tournure. Cette présentation devint le sujet des conversations de toutes les sociétés. On admirait ces deux étrangers, mais les suffrages étaient divisés. Lorsqu'un jour on les comparait dans l'appartement de la grande-duchesse *Catherine*, et qu'on desirait connaître son opinion à leur égard, cette princesse répondit: *le Polonais me revient davantage.*

Un de ces courtisans, qui à force d'études par-

viennent à pénétrer l'âme et la pensée des souverains, saisit ces paroles. Il était gentilhomme de la chambre, attaché au service de la grande-duchesse, et tenait par sa naissance aux premières familles de l'empire. Il rechercha l'amitié de *Stanislas-Auguste* par toutes sortes de protestations; il parlait à celui-ci de l'amour qu'il avait inspiré à la grande-duchesse, et à la grande-duchesse de l'amour de *Poniatowski*, tandis que ni l'un ni l'autre ne songeaient à se lier, et que *Poniatowski* élevé dans les sentimens d'une morale sévère, était encore étranger aux passions. On s'y prit cependant si bien, qu'on parvint à leur faire naître un intérêt mutuel.

Quoiqu'un tel exemple ne soit pas rare dans l'histoire, il est inconcevable que quelques écrivains aient pu prendre pour synonymes les mots *amant* et *favori*, et appeler *favori* un homme né libre, et incapable de bassesses.

L'impératrice *Elisabeth* était au fait de tout, et bien loin de le trouver mauvais, elle témoigna au roi *Auguste III* le desir de nommer *Poniatowski* son ministre à Pétersbourg. Cette nomination eut lieu en 1757, et *Auguste* conféra à *Poniatowski* la charge de grand-panetier de Lithuanie, et le décora de l'ordre de l'aigle blanc.

A sa première audience, *Poniatowski* fut très-bien

accueilli de l'impératrice, qui ordonna même de faire imprimer le discours que ce ministre prononça en présentant ses lettres de créance. Il s'occupait de rendre de grands services à son roi, lorsque ce prince pressé par la France se vit forcé de le rappeler. Voici littéralement ce qu'*Auguste III* écrivit à *Poniatowski*, de Varsovie 30 octobre 1757.

« J'ai tout lieu d'être satisfait de la manière dont » vous vous êtes acquitté jusqu'ici de votre ministère » à la cour de Russie, ayant marqué toute l'applica- » tion et le zèle possible pour l'avancement de mes » intérêts, et je saurai vous en tenir compte en tems » et lieu. Mais le roi de France, vous soupçonnant » un penchant particulier pour l'Angleterre, et d'en- » tretenir des intelligences secrètes aussi favorables » aux intérêts de cette couronne que préjudiciables » aux siens, et au bien de la cause commune en gé- » néral, m'a fait demander très-instamment, et » comme une pierre de touche de la cordialité de » mon amitié pour lui, que j'eusse à vous rappeler » incessamment. Or vous jugez bien que, dans les » circonstances présentes sur-tout, il a été impos- » sible de refuser une telle complaisance. Je vous » envoie donc ci-joint, votre rappel, dont vous aurez » à faire usage, le plus tôt le mieux, et accélérez votre » départ; tout délai ne pouvant donner lieu qu'à de

» nouveaux sujets de plaintes et de mécontentemens. » Sur ce, etc. »

L'impératrice *Elisabeth* qui n'était pas accoutumée à adresser la parole aux ministres du second rang, témoigna à *Poniatowski*, en plein appartement, qu'elle avait regret de le voir partir. Elle fit demander en outre, que *Poniatowski* lui fût renvoyé comme commissaire et ministre plénipotentiaire de la république, pour terminer tout différend avec la Russie, et ce qu'il y avait à régler entre les deux Etats. En conséquence de la demande de l'impératrice, *Poniatowski* fut réinstallé à Pétersbourg et y resta encore quelque tems.

Le 2 août 1762, l'impératrice *Catherine*, après son avénément au trône, écrivit une lettre, dont voici un passage:

« J'envoie incessamment le comte *Keyserling*, » ambassadeur en Pologne, pour vous faire roi, après » le décès de celui-ci (*Auguste III*); et en cas qu'il » ne puisse réussir pour vous, je veux que ce soit » le prince *Adam* » (*Czartoryski* fils du palatin de Russie).

Il faut faire attention à tous les obstacles que *Stanislas-Auguste* eut à surmonter, pour connaître comment il est parvenu au trône.

Sa mère mourut le 27 octobre 1759, et son père le 30 août 1762, à l'âge de 86 ans. Dès cet instant, le palatin de Russie eut l'adresse d'introduire dans sa famille un régime patriarchal. Tout obéissait à ses volontés, et quoique frère cadet du grand-chancelier, le palatin laissait parler celui-ci et finissait par le ramener à son opinion. C'était donc le palatin seul qui conduisait le parti que les trois beaux-frères avaient formé, et dont *Stanislas-Auguste* n'était que membre subalterne.

L'ancienne façon de penser en matière d'état et les opinions des chefs de partis ne permettaient pas de démêler les motifs qui faisaient agir Catherine. Cette habile impératrice, suivant le plan de *Pierre-le-Grand*, voulait maintenir en Pologne l'influence de la Russie. *Catherine* cherchait à se faire dans ce pays un parti, et à cette époque, les cours de Vienne et de Versailles influençaient trop celle de Dresde pour qu'elle songeât à mettre l'électeur de Saxe sur le trône de Pologne, d'autant plus que les familles les plus puissantes de ce royaume, attachées à la maison électorale, n'auraient pas été aussi faciles à manier que le parti des princes *Czartoryski*. *Poniatowski* communiqua la lettre de *Catherine* à son oncle le prince palatin, en présence du fils de celui-ci (le prince Adam). Après l'avoir lue, le

prince palatin recommanda à son fils et à son neveu de s'arranger entr'eux. La conférence qui eut lieu, relativement à cet objet, entre le prince Adam *Czartoryski* et Stanislas-Auguste *Poniatowski*, produisit un exemple rare de générosité de part et d'autre. Bien loin de témoigner, et même de sentir de la jalousie, ils s'invitaient réciproquement à accepter la couronne, et chacun écrivait à Pétersbourg pour informer l'impératrice de l'intention où il était de refuser. *Poniatowski* représenta expressément à cette souveraine qu'étant auprès d'elle, il serait beaucoup plus utile à sa patrie qu'en occupant le trône.

Sur ces entrefaites l'ambassadeur de Russie arriva à *Varsovie*. Il avait l'ordre exprès de soutenir les princes *Czartoryski*. Ceux-ci puissamment appuyés par la Russie, haussèrent le ton et demandèrent à disposer des charges et des starosties vacantes. La cour les donna aux membres de son nouveau parti. Les princes s'en plaignirent très-vivement à l'ambassadeur de Russie. Comme ils présentaient cet objet sous le point de vue d'une persécution qui pouvait causer de grands malheurs à la république, l'ambassadeur, comte *Keserling*, dit un jour au prince palatin : « Dans vos formes il n'y a qu'une confédération qui puisse remédier à tout cela. »

Ces paroles furent saisies avec empressement ; on

rédigea aussitôt et successivement plusieurs mémoires pour développer les moyens de former et de soutenir une confédération. L'impératrice, après les avoir lus, promit toute son assistance.

En 1763, après la signature du traité de *Hubertsbourg*, *Auguste III* revint à Dresde. Comme après la guerre de sept ans il y eut de grandes réformes dans les armées d'Allemagne, le prince palatin de Russie leva des troupes dans le dessein de former une confédération à *Konskie*, lorsqu'un événement imprévu arrêta l'explosion prête à éclater.

Le comte *Panin*, ministre de l'impératrice et grand-gouverneur du grand-duc *Paul*, piqué de ce que l'impératrice lui avait dérobé la connaissance de ses projets en Pologne en donnant directement ses ordres à l'ambassadeur, fit à l'impératrice de si vives représentations, et exposa si fortement tous les inconvéniens qui en résulteraient, que *Catherine* fit rétracter tout ce qu'on avait promis en son nom, et remettre l'exécution du projet d'une confédération jusqu'à l'époque de la mort du roi *Auguste*. Depuis cet instant l'impératrice tint un langage vague dans sa déclaration faite à la cour de Pologne, le 15 juillet 1763, et dans une dépêche à son ambassadeur, où « elle » assura la Pologne *de sa protection*, et déclara » qu'elle ne permettrait pas qu'on changeât rien à la

» constitution de la république, dont elle serait le » plus ferme appui. »

Bien loin de penser qu'un aussi grand Etat que la Pologne pouvait rivaliser avec l'empire de Russie, bien loin de se réunir dans le but de défendre l'honneur et l'indépendance de la patrie, sur-tout dans le tems où *Catherine* n'aurait pas voulu risquer une guerre, les deux partis, formés en Pologne, s'armaient pour s'entre-détruire.

Le parti de la cour avait pour lui les grands-généraux, par conséquent l'influence de tous les militaires gentilshommes Polonais; le prince *Charles Radziwill* entretenait à ses frais 12 à 15,000 hommes d'excellentes troupes, et par ses immenses possessions influençait toute la Lithuanie et une grande partie de la Pologne; la famille de *Potocki*, et nombre d'autres des plus illustres par leur ancienneté et leur opulence, formaient un parti prépondérant et capable, s'ils avaient su se conduire, d'écraser celui des princes *Czartoryski;* mais le parti de la cour manquait d'un bon chef pour réunir toutes ses forces et agir d'après un plan fixe, tandis que l'autre était bien dirigé par le prince palatin *Czartoryski.* Celui-ci apercevant l'infériorité de ses forces, malgré le changement des intentions de l'impératrice, réussit par ses représentations, à obtenir qu'un corps de troupes russes fît

sa retraite de la Silésie, de manière à pouvoir inquiéter le parti adverse. Moyennant cet ordre, les princes *Czartoryski* furent sur le point d'exécuter leur plan lors de l'installation du tribunal suprême à *Pétricau*. Ce dernier objet demande un éclaircissement.

On a vu précédemment combien la noblesse riche se mettait au-dessus des lois. Il y en avait cependant auxquelles les plus opulens n'osaient porter atteinte, celles qui avaient pour essence la parfaite égalité parmi les gentilshommes, et la stricte obéissance aux ordres des tribunaux de justice. L'égalité régnait aux diétines, aux diètes et à l'admission aux charges. Quant à l'obéissance aux ordres des tribunaux, un gentilhomme ne pouvait être installé dans un emploi, ou en conserver l'exercice, si quelqu'un produisait contre lui un acte authentique de condamnation auquel ce gentilhomme n'aurait point satisfait au terme prescrit. L'installation du tribunal suprême avait lieu en Pologne à *Pétricau*; et en Lithuanie, à *Vilna*. Les députés élus, contre lesquels on produisait une protestation de ce genre, n'étaient point admis à prêter serment, et par conséquent leur élection était censée nulle. Mais comme ce tribunal disposait, sans appel, des biens, de l'honneur et de la vie de tous les citoyens, chaque chef de parti cherchait à s'em-

parer de la majorité des suffrages, pour protéger ses adhérens et opprimer ceux de son antagoniste. On mettait tout en œuvre pour se procurer des protestations légales afin d'exclure les amis du parti adverse; ce qui rendait l'intallation du tribunal suprême très-orageuse; il y eut même souvent du sang répandu pendant cette cérémonie.

L'année 1763, le prince *Radziwill*, l'un des chefs du parti de la cour, s'empara de la majorité du tribunal de *Vilna*. Il importait infiniment aux princes *Czartoryski* d'avoir celle du tribunal de la couronne. Ce parti et celui de la cour s'armaient sérieusement pour l'obtenir par la force. Des milliers de gentilshommes y allaient répandre leur sang, et le parti de *Czartoryski* allait former une confédération lorsque, la veille de l'installation, un courrier extraordinaire apporta la nouvelle de la mort du roi *Auguste III*, qu'un coup d'apoplexie enleva le 4 octobre à Dresde. La loi qui en pareilles occasions, fermait les tribunaux, sépara les deux partis.

A l'époque de la mort d'*Auguste III*, le royaume de Pologne, y compris le grand-duché de Lithuanie, comportait une étendue de pays de 36 à 40,000 lieues carrées d'Allemagne, n'ayant pour toute défense, à l'extérieur et pour sa sûreté intérieure que trois mauvaises forteresses, et une armée de 18,000 hommes,

mal organisée. On estimait sa population à plus de 16,000,000 d'ames. A considérer l'anarchie qui régnait dans le gouvernement, on serait porté à croire que les habitans, et sur-tout les voyageurs, couraient de grands dangers dans le pays. C'était cependant tout le contraire, car en tems de paix le désordre ne se faisait sentir qu'aux diètes et aux diétines; mais les vols et sur-tout les assassinats y étaient si rares, même pendant la nuit, qu'on pouvait traverser en toute sécurité des forêts immenses. Ceci prouve la douceur et l'honnêté du caractère national, et combien peu la Pologne mérite les épithètes de *barbare* et de *sauvage*. C'est donc ici qu'on peut appliquer cette sentence si connue, *scribendi recte sapere est principium et fons*.

Le prince primat commença l'exercice de sa dignité d'*inter-roi* par annoncer à toutes les cours la mort d'*Auguste III*, et par convoquer le sénat, pour tenir un grand conseil, qui précédait ordinairement la convocation des diétines.

Dans l'*universal* ou circulaire, qui convoquait la noblesse des palatinats et districts afin de procéder à l'élection des nonces pour la diète de *convocation*, on remarqua le passage suivant :

« Ils feront (disait le prince primat à la noblesse) » attention, pendant l'interrègne, à l'état présent de

» la patrie, dont non-seulement tout citoyen, mais » encore tout étranger, peut aisément prévoir la ruine » prochaine. Nous avons vu depuis 37 ans toutes les » diètes rompues; ce vaste empire, qu'environnent » de toute part des voisins aguerris et puissans, est » abandonné, depuis près d'un demi-siècle, à sa pro- » pre destinée. Les lois sont sans exécution, la jus- » tice sans vigueur; la liberté est opprimée, le com- » merce presqu'entièrement éteint; les bourgs, les » villages sont ruinés, le trésor public est sans ar- » gent, et l'argent sans valeur réelle (15). Cette si- » tuation, dont l'histoire offre peu d'exemples, doit » nous faire craindre que la république ne touche à » son dernier moment, et qu'enfin elle ne vienne à » se dissoudre, ou à être envahie par l'ennemi. »

L'électeur de Saxe en annonçant, par une lettre circulaire, la mort du roi son père, demanda aux sénateurs, et aux plus distingués dignitaires de l'Etat, leurs suffrages pour lui succéder à la couronne de Pologne.

Il se répandit en même tems dans le public le bruit que l'impératrice de Russie et le roi de Prusse voulaient soutenir un candidat à leur dévotion et démembrer la

(15) Toute la Pologne était alors inondée de fausse monnaie.

Pologne. Pour démentir ce bruit, les deux cours assurèrent la république par une déclaration officielle: « Qu'elles prenaient tout l'intérêt possible pour la » conservation de ses droits et l'intégrité de ses posses- » sions, en souhaitant que le ciel daignât réunir les » suffrages pour l'élection d'un roi, en faveur d'un can- » didat polonais, issu d'une des plus nobles maisons » de ce royaume; d'un candidat qui, animé de senti- » mens paternels, gouvernât la Pologne avec douceur » et équité, et qui connût les lois fondamentales de » son pays. Qu'un roi élu au sein de sa propre na- » tion ne saurait naturellement qu'en affermir le repos » et en augmenter la prospérité. »

Bientôt après la cour de Vienne déclara positive- » ment : « qu'elle reconnaîtrait pour roi celui qui » aurait été porté au trône par une élection libre et » conforme aux lois. »

La déclaration de la cour de Versailles portait ce qui suit :

« Sa Majesté déclare que non-seulement elle re- » connaîtra pour roi de Pologne et pour allié de sa » couronne, mais encore secondera et protégera celui » qui aura été porté au trône par une élection libre » de la nation, conformément aux lois et constitu- » tions du pays. »

La Porte en fit une aussi par une lettre que l'am-

bassadeur de Russie publia et qui portait : « Qu'elle « ne souffrirait jamais que l'élection se fit en faveur « d'un prince étranger, quel qu'il pût être. » Mais voici les expressions de la lettre que le prince primat reçut du grand-visir.

« Sa Hautesse, le tout-puissant, le très-illustre » empereur, veut et desire . . . . . que dans les » circonstances actuelles, l'élection d'un roi de Po- » logne se fasse conformément aux anciennes consti- » tutions, lois et usages du pays, avec l'exercice de » cette précieuse liberté, qui appartient à la répu- » blique, sans que la sublime Porte, ni d'autres » puissances puissent s'ingérer dans cette affaire en » aucune manière, et que la nation polonaise » prenne la résolution de faire, *entre ses citoyens*, » le choix d'un roi et de le placer sur le trône... Cette » déclaration a été faite à Constantinople aux mi- » nistres de France, de Russie et de Prusse, afin » que l'entremise d'aucune puissance n'influe sur l'é- » lection. »

Les diétines *ante-comitiales* réussirent dans la plupart des palatinats et districts ; mais celle des trois palatinats de la Prusse polonaise, qui se tenait à *Graudentz*, fut rompue. Elle était la plus importante pour les deux partis opposés, à cause du droit qu'elle avait d'envoyer à la diète un nombre indéfini

indéfini des nonces qu'on borna dans la suite à celui de quarante.

On se rappellera ici qu'un corps russe, venant de Silésie, retardait, sous différens prétextes, son retour en Russie. L'impératrice l'augmenta considérablement après les diétines, en déclarant que : « Puis-» que le grand-général de la couronne employait les » troupes de la république pour influencer les élec-» tions, la Russie se croyait obligée de venir contre-» balancer son crédit avec les siennes. »

Ce ne fut pas *Stanislas-Auguste Poniatowski* qui les demanda; car quoique désigné candidat à la couronne, il ne disposait alors de rien; il s'y opposa, au contraire, dans une conférence tenue chez lui (le 23 décembre 1763) lorsque les princes *Czartoryski*, et leurs principaux amis, représentaient à l'ambassadeur de Russie la nécessité urgente d'augmenter leurs forces par les troupes russes, pour pouvoir faire tête au parti saxon, attendu que le grand-général de la couronne était, à lui seul, plus puissant que le parti de *Czartoryski*. *Stanislas-Auguste* persistait dans l'opinion de ne pas faire entrer des troupes russes en Pologne, et assurait positivement que la perspective d'une couronne ne lui ferait point changer de sentimens. Les princes, ses oncles, ainsi que leurs principaux amis, répondirent à cet avis : « Qu'il s'agissait

» de prévenir les horreurs d'une guerre civile; que » l'unique moyen de paralyser les malintentionnés, » était de les effrayer en leur montrant des forces suffi- » santes pour les anéantir. Nous ne commencerons » pas (dirent-ils) les hostilités; mais il nous faut » cette aide; et si le grand-général et son parti vou- » laient violenter la loi, il nous faudrait un secours » plus considérable encore. » Cet avis fut adopté, et l'ambassadeur de Russie promit d'en faire son rapport à l'impératrice.

Il est certain que le grand-général de la couronne employa les troupes de la république pour influencer les diétines; que la cour de Saxe avait remis entièrement à sa disposition les régimens d'*Uhlans*, qui se sont distingués pendant la guerre de sept ans; que la Saxe entretenait une communication directe et intime avec le grand-général, et que les troupes des familles *Radziwill*, *Potocki*, etc., formaient une armée nombreuse. Sous tous ces rapports, il ne restait d'autre moyen aux princes *Czartoryski*, que de solliciter la protection de l'impératrice de Russie.

En effet, le parti Saxon fit venir tant de troupes à Varsovie, que sans la présence des Russes, le premier jour de la *diète de convocation* aurait vu couler le sang. Ce jour (le 2 de mai 1764), toutes les troupes nationales restèrent dans leurs

quartiers, toutes les maisons de la ville et les fenêtres furent fermées ; les Russes entourèrent le château où étaient assemblés les membres de la diète, et une chaîne de Cosaques fut placée le long des rues qui menaient au camp Russe, pour faire entrer ces troupes en ville au premier signal.

Le parti Saxon eut recours aux protestations ou *manifestes*, moyen dont on avait alors la plus haute idée en Pologne, parce que depuis l'année 1717, où la Pologne commença à négliger la science de la guerre et la vraie diplomatie, l'esprit de barreau conduisait toutes les affaires. Si après ces protestations le parti Saxon était resté à Varsovie, il aurait embarrassé plus d'une fois le parti Russe. Il y eut des momens où l'impératrice aurait sacrifié ses candidats pour maintenir la paix avec certaines puissances, et aurait consenti à l'élection de l'électeur de Saxe. Mais le 8 mai, le grand-général de la couronne ayant quitté la ville avec un corps de 8000 hommes de troupes de la république, tous les partisans Saxons suivirent son exemple. La diète, dans une seule séance, déclara le grand-général de la couronne déchu de ses fonctions, et nomma le prince *Czartoryski* palatin, *généralissime* de l'armée de la couronne, et lui ordonna de poursuivre le grand-général. Heureusement pour l'humanité, il n'y eut pas de sang

de répandu, parce que les régimens qui suivaient le grand-général, prêtant l'oreille aux insinuations du parti dominant, vinrent, l'un après l'autre, se ranger sous les drapeaux du nouveau chef.

Peu de tems après, le parti Russe fit former en Lithuanie, contre le prince *Radziwill*, palatin de *Vilna*, une confédération qui demanda le secours et l'assistance de la diète, et qui fut reconnue légale.

Un corps de troupes Russes battit le corps d'armée du prince *Radziwill*, qui, à la demande de la Russie, fut condamné à l'exil; son bien fut sequestré, et sa place au sénat fut déclarée vacante. Dès-lors rien n'empêcha plus la diète de continuer tranquillement ses séances. Elle fit des lois qui auraient assuré la prospérité de la patrie, si le parti adverse n'avait, dans la suite du tems, cherché à les renverser. La diète établit une *commission de guerre*, dont les grands-généraux étaient les présidens nés, et une *commission du trésor*. Le grand-trésorier qui présidait cette dernière, n'y avait que voix délibérative, comme chacun des autres membres. La diète ajouta un certain nombre d'*assesseurs* aux grands-chanceliers et aux grands-maréchaux, pour juger les procès de la compétence de leurs charges respectives.

Jusque-là l'*unanimité* des voix avait été respectée,

et la Russie elle-même avait soutenu cette forme dans les délibérations des diètes et diétines; mais les princes *Czartoryski*, à force d'adresse, portèrent la Russie à l'anéantir pour y substituer la *majorité* des suffrages.

Cette diète, à la demande expresse des ambassadeurs de Russie et de Prusse, reconnut à l'impératrice le nom d'*impératrice de toutes les Russies*, et au roi de Prusse celui de *roi de toutes les Prusses*. Elle obtint en retour l'engagement solennel de ces deux puissances, « qu'elles ne formeraient aucune » prétention sur les provinces possédées à cette époque par la Pologne. »

Avant de se dissoudre, la diète forma, vers la fin de juin, une confédération générale à laquelle accédèrent tous les palatinats.

On ne saurait passer sous silence un incident fâcheux qui eut lieu à Varsovie après la retraite du grand-général de la couronne.

L'ambassadeur de France admis à l'audience du prince primat, lui dit « que les troubles de la république » augmentant tous les jours, il prenait congé du » prince, déclarant que le roi son maître regardait » la présente diète comme non-valide, et ne recon- » naissait pas l'assemblée des états comme républi- » que. »

Le prince primat se pressa de répondre que « puis-» que monsieur l'ambassadeur ne reconnaissait pas » la république, celle-ci ne le reconnaissait pas non » plus pour ambassadeur. » Le *généralissime*, en conséquence de cette réponse, donna ordre à la garde du palais de ne point rendre les honneurs à l'ambassadeur au sortir de l'audience. On présuma que la Russie avait indisposé sourdement le prince primat contre l'ambassadeur de France, afin de forcer celui-ci à quitter Varsovie.

La diète d'élection fut convoquée pour le 27 août.

Dans l'intervalle de ces deux diètes, l'impératrice écrivait à son ambassadeur, « que comme elle voyait » trop d'inconvéniens pour son empire et pour elle, » à soutenir la promotion de son candidat, elle ne » voulait pas qu'on recommandât formellement la » personne de *Poniatowski*, mais qu'on agît seule-» ment de manière à se ménager les conséquences » les plus favorables. »

Le comte *Panin* l'ayant appris, écrivit de son côté à l'ambassadeur : « Je sais ce que l'impératrice vous » écrit ; mais après tout ce que nous avons fait jus-» qu'ici, l'honneur de notre souveraine et de notre » empire est trop engagé. Si nous reculons, nous » nous faisons trop de tort. Ainsi faites ce qu'il faut

» pour achever la besogne. C'est moi qui vous le dis » hardiment. »

L'ambassadeur suivit l'avis du premier ministre, et dressa un acte officiel pour recommander *Poniatowski* au trône de Pologne. L'ambassadeur de Prusse en présenta un pareil au nom du roi son maître. Ces deux recommandations contribuèrent à décider l'élection, long-tems incertaine, de *Poniatowski*.

Il faut que les obstacles aient été bien grands, puisque l'impératrice *Catherine* écrivant à madame *Geoffrin*, après cette élection, dit dans sa lettre : « Votre fils (13) est devenu roi je ne sais pas trop » comment. »

L'opposition cherchait à le rendre odieux à la nation, en insinuant, que c'était l'impératrice *Catherine* qui l'avait placé sur le trône ; il ne fut cependant pas élu comme *Stanislas* I et *Auguste* III, qui avaient été nommés rois, le premier sur un ordre exprès du roi *Charles* XII, et le second par ordre de l'impératrice *Anne*. Aucun soldat Russe ne se trouvait à son élection ; tous les gentilshommes du pays, invités à venir donner leurs suffrages individuellement,

(13) C'est ainsi que madame Geoffrin appelait Poniatowski pendant son séjour à Paris.

votèrent à l'unanimité, et *Stanislas-Auguste* fut proclamé roi dans toutes les formes prescrites par la loi (le 7 septembre 1764).

La veille de sa proclamation, le prince palatin son oncle, homme sage, lui donna divers avis importans, entr'autres celui-ci : « Ayez pour maxime » d'élever les familles nobles d'une fortune médiocre, » et qu'on regarde communément comme du second » rang, et ne favorisez pas les prétentions et les » projets d'agrandissement de celles qu'on regarde à » présent comme les premières de la nation. »

Stanislas-Auguste suivit cette maxime et affranchit la noblesse du joug des Olygarques : mais ceux-ci lui en firent un crime impardonnable.

Lorsque le roi fit son entrée solennelle au château royal, il fut accueilli par les acclamations de toutes les classes. La joie fut sincère et cordiale.

Le jour où le roi prêta serment sur les *pacta conventa*, dans la cathédrale de *Varsovie*, il prononça un discours si pathétique, que l'on vit couler les larmes de tous les yeux.

La patrie n'eût pas manqué de devenir heureuse sous un roi aussi éclairé, si l'on eût pu prévenir les discordes intestines, qui ne tardèrent pas à éclater.

Huit jours après l'élection du roi, les ambassadeurs de Russie et de Prusse lui présentèrent un

mémoire en faveur des *Dissidens*, opprimés par la noblesse catholique, qui avait borné leur prérogative à posséder des terres et à prétendre aux grades militaires. Les charges civiles leur étaient interdites. L'exercice de leur religion leur était défendu, quoique le culte judaïque fût toléré en Pologne. Le clergé catholique les persécutait, et cette intolérance avait diminué considérablement la population, forcé la majeure partie des manufacturiers à quitter le pays, et empêché les étrangers de venir s'y établir.

L'élection une fois faite, tous les manifestes et protestations furent rétractés. Les seigneurs qui avaient quitté le pays, rentrèrent, excepté le prince *Radziwill*, palatin de *Vilna*, auquel la Russie ne voulait pas qu'on accordât cette faveur, à cause de l'influence de ses grandes richesses.

Stanislas-Auguste fut couronné à Varsovie le 25 novembre. En notifiant à toutes les cours son avénement au trône, il adressa aussi une lettre de notification à *Stanislas* I. Ce prince qui jouissait, en Lorraine, d'un bonheur dont il n'aurait pas joui en Pologne, finit ainsi sa réponse : « Je souhaite que » les sujets de votre majesté lui soient plus fidèles » qu'ils ne me l'ont été. »

La diète du couronnement, convoquée par le prince primat, se passa tranquillement. Les frères du roi y

furent déclarés, à l'unanimité, *princes de Pologne;* mais la diète passa légèrement sur le mémoire présenté en faveur des *Dissidens*, ne prévoyant pas les malheurs que cette affaire allait attirer à la patrie. On fit à cette diète la première élection des commissaires de guerre et du trésor; et le roi donna l'investiture du duché de Courlande à *Biron*, représenté par son fils, à cause de l'extrême vieillesse du père.

La commission du trésor ayant, après la diète, réglé le tarif de perception des droits de douane, le roi de Prusse trouva que la république de Pologne avait imposé des taxes qui influaient sur le commerce de son royaume, et fit là-dessus porter des plaintes. Elles ne parurent pas suffisantes pour déterminer la commission du trésor à changer le tarif. Sur ce refus, le roi de Prusse établit à *Marienwerder*, sur la *Vistule*, une douane très-onéreuse à la Pologne. Ce changement fit beaucoup de peine au roi, que les anciens usages rendaient responsable de tout, comme si le pouvoir exécutif était entre ses mains, et il dit même à cette occasion : « qu'il ne savait pas que sa couronne était d'épines. » L'affaire s'arrangea en 1765, sous la médiation de la Russie.

Depuis le dix-septième siècle on ne frappait plus en Pologne de pièces d'argent, et celles au coin de

Jean Casimir et de *Jean* III avaient disparu peu à peu du royaume, par le trafic des Juifs, qui les achetaient avec des ducats rognés, en sorte que vers le milieu du règne d'*Auguste* III, on manquait de pièces d'argent, et même de cuivre. *Auguste* III voulut remédier au mal; mais ne pouvant ouvrir en Pologne un hôtel de monnaie sans le consentement unanime de la diète, vu que la république seule avait ce droit qui lui avait été abandonné par *Sigismond* III, il fit frapper en Saxe, des pièces au coin de Pologne. Alors les Juifs de Berlin se concertèrent avec ceux de Pologne pour introduire dans le commerce une quantité immense de fausses pièces, difficiles à reconnaître de celles de Saxe. On en portait la somme à environ deux cents millions.

Le roi *Stanislas-Auguste* ayant obtenu par les *pacta conventa* le droit de battre monnaie, sans aucune intervention quelconque, voyait la nécessité de faire disparaître au plus tôt les pièces fausses.

Malgré la perte d'une grande partie du revenu des biens royaux, que les fermiers avaient payé d'avance à son prédécesseur, et la dépense faite pour monter sa maison, le roi, dès la première année de son règne, pour donner au pays une monnaie de bon aloi, érigea un hôtel de monnaie qu'il entretenait à ses frais.

En vertu des mêmes *pacta conventa*, il forma à Varsovie une école militaire sous le nom de *corps noble des cadets*. Il prit lui-même le titre de capitaine de ce corps, qui fut composé de deux cents gentilshommes. Les meilleurs professeurs pour les sciences et la littérature, de bons officiers, des maîtres de langues, *etc.* y furent placés ; et pour les loger tous commodément, le roi acheta un palais. L'instruction de la jeunesse y fut si bien organisée, que l'année suivante ce corps étonna tous les étrangers, par sa beauté, et alarma le ministre prussien. Le rapport que celui-ci fit à son souverain eut même des suites fâcheuses.

Outre le corps des cadets de Varsovie, le roi en érigea un à Vilna, qui fut constamment entretenu à ses frais. Les pages du roi recevaient aussi une éducation complète dans un établissement séparé. Cette même année, il établit à Varsovie et à *Kamieniec* une école d'artillerie, et à *Varsovie* une fonderie, d'où les arsenaux de la république reçurent environ trois cents bouches à feu, de différentes formes et calibres, fondues successivement. Ces deux établissemens furent entretenus à ses frais pendant seize ans. Il fit frapper des médailles pour les savans et les hommes de lettres, qu'il distingua et combla de bienfaits. Ses soins de ce côté ne furent point inutiles, car la nation entière reconnaît encore aujourd'hui, que

c'est à *Stanislas-Auguste* qu'elle a dû le retour de ses lumières.

Un aussi beau commencement de règne annonçait la plus grande prospérité, lorsque la jalousie des nations voisines, et les passions des riches Polonais arrêtèrent le roi au milieu de sa carrière.

Le rapport que le ministre Prussien fit sur les progrès rapides du corps des cadets, fut cause que l'impératrice *Catherine*, par insinuation de la cour de Prusse, se déclara protectrice des dissidens et des Grecs non-unis en Pologne, et demanda de les réintégrer dans leurs anciens droits et prérogatives. Son ambassadeur fit à cet égard, dans une audience publique à la diète de (1766), une déclaration formelle, qu'appuyèrent les ministres des autres cours protestantes. Cette démarche était tout-à-fait contraire aux intérêts respectifs de ces dernières, mais on était sûr que le fanatisme de la nation Polonaise ferait rejeter cette proposition.

En effet, la majorité de la diète ne voulut entrer avec l'ambassadeur de Russie en aucune négociation, même pour accorder le libre exercice des religions. Les évêques entr'autres s'y opposaient avec tant d'opiniâtreté, que l'un d'entr'eux, le plus riche et le plus accrédité de tous, invita le roi à déclarer ouvertement à la face de la république, « s'il était pour ou

» contre la religion. » Vu la disposition des esprits, le roi ne pouvait, sans s'exposer inutilement, proposer des moyens de conciliation, et répondit affirmativement : ce qui indisposa beaucoup l'impératrice.

La majorité de la diète, satisfaite d'avoir écarté cette question, entreprit une autre matière, qui dès long-tems avait exalté les esprits autant que la religion. La décision des affaires à la majorité des suffrages déplaisait au parti de l'opposition. L'un des plus illustres nonces proposa de rétablir la *voix libre*. Le projet fut adopté, et la confédération générale, formée en juin 1764, fut dissoute.

L'ambassadeur de Russie insinua à ce parti qu'il y avait moyen de concilier tous les intérêts, et d'aplanir toutes les difficultés, si l'on voulait s'entendre avec sa cour, sans y faire intervenir le roi, dont la conduite dans l'affaire des dissidens avait indisposé l'impératrice. Le nouveau parti russe s'engagea à former une confédération sous les auspices de l'impératrice. Il se flattait de pouvoir facilement parvenir à détrôner le roi. En conséquence, un prélat (grand référendaire de la couronne, et bientôt après primat du royaume) parcourut, au commencement de 1767, tout le pays. En deux mois de temps il prépara si bien les esprits, que la noblesse de tous les pala-

tinats et districts, dévouée à ce nouveau parti, s'assembla un même jour, et presqu'à la même heure, aux lieux des diétines fixés par les lois, adopta par-tout le même acte de confédération, nomma un maréchal et des conseillers, et décida que les maréchaux et les conseillers de ces confédérations palatinales se rendraient, au terme prescrit, à *Radom*, pour y former une confédération générale de Pologne et de Lithuanie.

Tous les membres s'y étant rendus, l'ambassadeur de Russie y fit venir le prince *Charles Radziwill*, exilé depuis trois ans, à l'instigation de sa cour. Ce prince fut proclamé maréchal de la confédération générale de la couronne. L'acte, préparé d'avance, fut signé par tous les membres.

Conformément au plan arrangé entre l'ambassadeur et son nouveau parti, les dissidens avaient formé en outre une confédération à *Thorn*, en Pologne, et une à *Sluck* en Lithuanie.

L'acte de la confédération générale, signée à *Radom*, portait :

1° Que ces deux confédérations des dissidens seraient reconnues pour légales;

2° Que la confédération générale enverrait à *Moscou* une députation pour remercier l'impératrice de sa *haute protection*, demander son appui en faveur

des *dissidens* et *Grecs non-unis*, et la prier de daigner garantir la nouvelle constitution à laquelle la confédération allait travailler.

Quatre illustres personnages furent nommés députés, et reçurent ordre de partir sans délai, pour *Moscou*. Le roi jusqu'alors n'avait appris qu'indirectement ce qui s'était passé; mais aussitôt que l'arrangement en question eut été exécuté, l'ambassadeur de Russie annonça au roi qu'il s'était formé, sous la protection de l'impératrice, une confédération à *Radom*, et qu'il avait ordre d'inviter le roi à la reconnaître et à y accéder.

Le roi répondit : que conformément aux lois du pays, une confédération faite à l'insu du roi, était une rebellion, et qu'il ne pouvait la reconnaître. Sur cette réponse, l'ambassadeur tira de sa poche un écrit qu'il montra au roi en disant : « Voici la si-» gnature de cent mille gentilshommes, qui seront » tous contre votre majesté, si elle refuse la pro-» position. » Le roi lui fit entendre alors qu'il sentait trop le poids de sa couronne pour se soucier de la garder plus long-tems; mais l'ambassadeur lui représenta si vivement tous les maux que son abdication pourrait causer à la Pologne, et dont l'impératrice la garantirait, de concert avec lui, que le roi, qui connaissait les sentimens d'honneur et la loyauté

loyauté de l'ambassadeur, se rendit à ses instances. En conséquence, il admit à une audience publique les députés de la confédération générale de *Radom*, et ceux des confédérations protestantes.

Bientôt après les membres de la première, ainsi que son maréchal-général, le prince *Radziwill*, arrivèrent à *Varsovie*. Une députation des principaux demanda à l'ambassadeur une audience pour le prier de faire parvenir à l'impératrice l'expression de leur reconnaissance pour la *haute protection* que S. M. I. daignait accorder à la nation, dont ils se disaient les représentans. La cérémonie se passa avec gravité. L'ambassadeur se tenant debout, sous le dais, assura les députés de la *protection* de sa souveraine.

Après l'audience publique, les députés demandèrent à conférer en particulier avec l'ambassadeur. Se trouvant seuls avec lui, ils témoignèrent combien ils étaient satisfaits d'avoir pu réussir aussi complètement. Et comme l'ambassadeur les avait assurés qu'il ferait tout pour eux, s'ils parvenaient à exécuter le plan concerté, ils réclamaient l'effet de cet engagement. L'ambassadeur répondit sur-le-champ, qu'ils pouvaient être sûrs d'obtenir des places dans le sénat, des dignités de la couronne, des starosties et des cordons. Les députés ayant témoigné le désir de publier l'interrègne, l'ambassadeur déclara : « Que

» c'était la seule chose qu'il ne pouvait plus ac-
» corder, parce que l'ordre de l'impératrice lui en-
» joignait expressément d'être bien avec le roi. »
Cette déclaration fut pour eux un coup de foudre, et les détermina à quitter *Varsovie*, ce qui fut fait en trois jours. Le maréchal-général, prince *Radzi-will*, n'entra pour rien dans le plan formé contre le roi; c'était un honnête homme, mais mal entouré, mal conduit. L'ambassadeur, au surplus, lui accorda une garde d'honneur de troupes russes, et plaça auprès de sa personne un colonel qui ne le quittait jamais.

C'était toujours la diète qui sanctionnait les actes de chaque confédération. L'élection des nonces devint pour l'ambassadeur de Russie un objet embarrassant, depuis que le nouveau parti l'avait abandonné. Il s'agissait, de plus, de faire insérer dans les instructions de ces nonces, qu'ils auraient à ratifier les demandes de la confédération générale de *Radom*, concernant les *dissidens* et la *garantie* de la nouvelle constitution. Pour suppléer à la défection du nouveau parti, l'ambassadeur envoya à chaque diétine un détachement de troupes russes afin d'appuyer la proposition, et fit en même tems une proclamation, par laquelle il invitait la *saine partie de la nation* à se joindre à lui pour opérer

le bien futur de la Pologne. Cette double mesure eut l'effet qu'il en attendait.

La diète s'assembla à *Varsovie*, au commencement d'octobre de l'année 1767. Un corps de 12,000 Russes soutenait les actes de la confédération, tandis que le pape ordonnait aux évêques de Pologne, « de » ne point permettre la moindre atteinte à la reli- » gion menacée d'une ruine totale par les démarches » de la confédération de *Radom*. »

Le nonce apostolique, nouvellement arrivé à *Varsovie*, zélé et ferme dans sa mission, ne voulut point céder aux circonstances, et remplissait strictement les ordres de sa sainteté.

L'évêque qui, à la diète précédente, avait invité le roi à se déclarer pour ou contre la religion, prononça un discours véhément contre les dissidens, et fut appuyé par trois membres marquans. L'ambassadeur de Russie fit enlever la nuit même les quatre orateurs, et les fit transporter en Russie, où ils restèrent prisonniers d'état jusqu'à la fin de 1772.

Cet acte de violence consterna la diète ainsi que tout le public, et causa d'autant plus de chagrin au roi, que les mécontens ne manquèrent pas de l'accuser d'agir d'intelligence avec l'ambassadeur. Ce qui frappa davantage les esprits, c'est que les officiers russes qui traversaient le pays en conduisant

des détachemens dans les endroits où le parti de l'ambassadeur avait besoin de leur assistance, disaient par-tout : que c'était pour le roi qu'ils essuyaient tant de fatigues. Par ces manœuvres, l'ambassadeur cherchait à inspirer à la nation de la méfiance contre *Stanislas-Auguste*, dont l'innocence ne fut mise au jour qu'en 1773, lorsque toutes les pièces justificatives furent produites sous les yeux du conseil du sénat.

La diète ayant été assemblée pour conclure un traité avec la Russie, et donner, sous la garantie de cette puissance, une nouvelle constitution à la Pologne, l'ambassadeur, afin d'achever l'exécution de son plan, fit proposer aux états de nommer une *délégation* qui aurait le plein pouvoir de signer définitivement tous les actes. Le prince primat et l'ambassadeur présidaient cette assemblée; les membres de la confédération des *dissidens* et *grecs non-unis* y furent admis.

La *délégation* admit à la jouissance de toutes les prérogatives de la noblesse catholique, les *dissidens* et les *grecs non-unis*. Elle créa un tribunal mixte pour juger les procès entre les catholiques et les dissidens, et soumit toutes les matières à l'unanimité, excepté l'administration des finances.

En mars 1768, le travail fut lu à la diète et signé du roi et des deux maréchaux de la confédération générale de la couronne et de Lithuanie.

Le roi resta passif pendant le tems que dura la *délégation*. La seule chose qu'il sollicita et obtint, fut une loi qui porta peine de mort contre tout noble qui tuerait un paysan.

Le prince *Charles Radziwill* fut rétabli dans sa charge et dans ses possessions, dont il n'avait pas perçu le revenu pendant les années de son exil. La république fut obligée de l'indemniser de ses pertes; mais la charge de palatin de *Vilna* avait été donnée à un autre, et le roi ne pouvait pas l'ôter au nouveau possesseur. La mort du grand-général de *Lithuanie* porta ce dernier à se démettre du palatinat et accepter la charge de grand-général. Pour ne pas le faire sortir du sénat, la *délégation* statua que dorénavant les grands-généraux seraient placés parmi les ministres de l'état.

La diète ainsi terminée, les troupes russes étaient en pleine marche vers les frontières de leur empire, lorsqu'on apprit la nouvelle d'une confédération formée à *Bar*, ville du palatinat de *Podolie*, à 20 lieues du *Dniestr*, qui séparait la Pologne de la Turquie. Le motif principal exprimé dans le manifeste était : la défense de la *religion* et de la *liberté*. Les confédérés

s'y plaignaient de l'oppression exercée par la Russie, et déclaraient nuls tous les actes des diètes qui avaient eu lieu depuis la mort d'*Auguste III*; ce qui fait voir que l'objet réel était de détrôner le roi.

Comme cette confédération aurait pu sauver la Pologne, et qu'au contraire elle devint la cause de son premier partage, il est essentiel de développer ses *moyens*, son *organisation*, sa *politique*; en un mot, ce qu'elle a fait, et ce qu'elle aurait dû faire.

Ses *moyens* auraient pu devenir puissans, si en sacrifiant au salut de la patrie la haine, l'animosité et l'ambition, ses principaux chefs avaient voulu réunir tous les esprits. C'était, depuis deux siècles, tout ce qu'il fallait à la Pologne pour la rendre formidable, et il ne se présenta jamais une plus belle occasion.

Le pays avait été fanatisé par la bulle du pape et l'enthousiasme du nonce apostolique; les moines *ne voulaient donner à aucun pénitent l'absolution de ses péchés, s'il ne jurait et ne promettait d'aller servir la confédération de Bar, et de se faire martyr pour la religion.* Ceux que le fanatisme ne dominait pas, se rappelaient le ton dur et hautain que l'ambassadeur de Russie avait pris à la dernière diète, et tout le pays en général avait à se plaindre des troupes russes.

Quant à l'*organisation*, les confédérés de *Bar* auraient dû attendre la sortie des troupes russes et employer cet intervalle à se concerter avec la France et la Porte, qui s'interressaient bien sincèrement au sort de la Pologne. Les principaux chefs auraient dû s'assurer de tous les palatinats et districts pour former le même jour des confédérations partielles. Au lieu de diviser la nation en agissant contre le roi, ils auraient dû l'inviter à se joindre à eux et attacher à la cause commune les hommes instruits qui se trouvaient dans le parti de la cour, et dont ils auraient tiré les plus grands services. En adoptant ce plan, ils auraient réussi à former tranquillement la confédération générale; chaque palatinat aurait fait marcher, sans obstacle, son contingent au point de ralliement; on aurait eu le tems d'organiser des armées, de les exercer; de prendre des positions militaires et de les retrancher, avant que la Russie n'eût été en état de contrecarrer ces opérations.

Si la France et la Porte avaient vu la Pologne unie et dans une attitude imposante, ces deux cours se seraient empressées de faire alliance avec une nation qu'elles avaient vue autrefois soutenir vaillamment des guerres contre la Russie, quoique la Pologne eût dans le même tems d'antres ennemis à

combattre. D'ailleurs, quand on stipule de nation à nation, les traités sont ordinairement stables, honorables et respectés, comme réciproquement utiles aux parties contractantes; tandis qu'en tout tems et en tout lieu, une faction ne se présente que dans la posture du suppliant qui demande une protection, que les puissances retirent aussitôt que leur intérêt l'exige.

Les nouveaux confédérés ayant assemblé un corps d'environ 10,000 hommes composés de la cavalerie noble et de volontaires, s'enfermèrent dans la ville de *Bar*, située dans un bas fond, sans aucune défense et mal choisie, sous tous les rapports, pour y attendre un ennemi aguerri. Ils pouvaient cependant trouver à *Mohylow*, endroit situé sur le *Dniestr*, une bonne position avec la facilité de passer sur le territoire turc à l'approche de l'ennemi, et d'éviter tout engagement jusqu'à l'arrivée des renforts qui étaient déjà en marche.

Les troupes russes qui se retiraient, reçurent ordre de se porter contre les confédérés. Dans cet intervalle, le fanatisme des prêtres grecs non-unis suscita les cosaques de cette même religion contre les catholiques d'*Ucraine*, dont les grecs non-unis firent un massacre affreux. Cet événement arrivé dans une partie de la Pologne que les confédérés

avaient dégarnie de troupes, força le roi et le sénat à demander à l'impératrice de Russie d'employer les siennes pour faire cesser le carnage. Un corps russe enveloppa bientôt les insurgés et les livra aux tribunaux du pays. Mais cette demande mit le roi et le sénat dans le cas de réclamer de l'impératrice la garantie qu'avait sollicitée, l'année précédente, la confédération de *Radom*. Par suite de ces démarches, et sur l'invitation de la Russie, le roi se vit dans la nécessité de réunir ses troupes aux troupes russes contre les confédérés de *Bar*.

Cependant le roi voulut ramener les confédérés à une réconciliation, et leur fit adresser des paroles de paix par un citoyen distingué dont le patriotisme n'était point suspect : mais cette démarche fut inutile.

Attaqués à *Bar*, les confédérés furent battus. Le maréchal de la confédération générale, et le *généralissime* de l'armée de la couronne, se retirèrent avec environ 2000 hommes sur le territoire turc, et allèrent ensuite prendre un camp près de *Chocim*.

Après cette défaite, le *sous-échanson* de Lithuanie, lieutenant-général et propriétaire d'un régiment, ayant assemblé un corps d'environ 5000 hommes, vint joindre les premiers au camp de *Cho-*

cim. Comme son corps était plus nombreux que celui du *généralissime*, le sous-échanson demanda pour lui-même ce grade, que celui proclamé à *Bar* ne voulut point céder.

Le pacha de *Chocim* intervint dans cette affaire, on ne sait trop comment. Le généralissime fut mis au cachot, y mourut quelques jours après, et son rival prit sa place.

Trois fils du généralissime décédé se séparèrent aussitôt du camp de *Chocim*, rentrèrent en Pologne avec 1500 chevaux, et après avoir enlevé quelques régimens de l'armée de la république, et renforcé leur corps par des volontaires, dirigèrent leur marche vers la Lithuanie. Mais ignorant l'art de la guerre, ils s'engagèrent dans une plaine avec un corps de troupes russes, et furent battus (en 1769) près *Wlodawa*. Le frère aîné y fut tué, le cadet fait prisonnier, et le second se retira vers les *Crapacks* avec ce qu'il put sauver.

Après le désastre de *Bar*, la noblesse du palatinat de *Cracovie* forma une confédération et assembla un corps d'environ 5,000 hommes; mais au lieu de profiter des positions inexpugnables dont ce palatinat est rempli, ce corps s'enferma dans la ville de *Cracovie*, qui était sans défense. Il y fut attaqué par

les Russes, forcé de capituler et fait prisonnier de guerre.

Quelques nobles de Lithuanie séduisirent le prince *Radziwill*. Ses troupes furent battues partiellement, et un petit nombre put à peine gagner les *Cozpacks*. Les terres du prince furent confisquées par les Russes.

Après toutes ces défaites, la Grande-Pologne se confédéra isolément aussi. Son corps très-nombreux, sous les ordres d'un maréchal sans expérience, approcha de *Varsovie*, parvint à alarmer la garnison de cette résidence du roi; mais s'exposant comme les autres dans des plaines, il fut également battu et dispersé par les Russes. Un général expérimenté ramassa les débris de ce corps, le porta à 5000 hommes et le conserva jusqu'à la fin de la confédération.

Tant d'exemples fâcheux n'empêchèrent pas le grand-général de Lithuanie d'assembler plusieurs régimens de l'armée de cette province au camp de *Telekany* près de *Pinsk*. L'ambassadeur de Russie en conçut de l'ombrage, manda au grand-général de renvoyer les troupes dans leurs quartiers respectifs, et de venir lui-même résider à *Varsovie*. La correspondance finit par une levée de boucliers. Le grand-général fit un acte formel d'accession à

la confédération de *Bar*, battit un détachement russe, et fut ensuite complètement battu à *Stolowicze*.

On ne cite ici que les confédérations les plus remarquables de celles formées isolément (depuis 1768 jusqu'à 1771), par chaque palatinat et chaque district, pour accéder à la confédération de *Bar*. Leurs contingens ne furent pas plus heureux; à peine une petite partie put-elle rejoindre la masse des confédérés qui s'assemblaient aux environs des *Crapacks*.

En 1770, la France fit passer au service des confédérés plusieurs bons officiers, et sur-tout d'excellens ingénieurs. Ceux-ci remontrèrent aux confédérés le tort qu'ils avaient de s'exposer dans des plaines avant d'avoir appris à connaître les élémens de l'art militaire. En conséquence les officiers français conseillèrent aux confédérés de fortifier des postes, et de faire exercer leurs troupes dans les retranchemens. Suivant cet avis salutaire, les confédérés s'emparèrent du fort de *Czestochowa*. C'était un couvent retranché; les moines *Paulins* qui en avaient le commandement, la livrèrent aux confédérés fortement appuyés par le nonce apostolique, lequel bientôt après se rendit en personne dans cet endroit pour y bénir leurs entreprises. Cette bénédiction leur inspira d'autant plus de confiance que, la même année, ce fort attaqué par les Russes ne se laissa point

prendre. Les officiers français fortifièrent dans les environs de *Cracovie* plusieurs autres postes que les Russes attaquèrent également sans succès. Ce fut à l'abri de ces remparts que les troupes des confédérés s'exercèrent et se formèrent au point que, l'année suivante, les Russes qui précédemment les attaquaient et les battaient souvent avec des forces infiniment inférieures, ne s'engageaient plus qu'avec des forces égales.

D'après cet exposé, on peut s'imaginer quelle aurait été l'armée polonaise, si tant de corps ne s'étaient pas fait battre dans des engagemens partiels, et si on se fût pourvu plutôt de bons officiers pour diriger les opérations d'après un plan de défense fixe et raisonné ; car malgré des pertes immenses, dont le détail n'appartient pas à cet ouvrage, l'armée des confédérés se trouvait encore (en 1771) forte de 40,000 hommes. Une bonne organisation militaire, les secours de la France, et surtout ceux de la Porte, qui faisait alors la guerre à la Russie, auraient raffermi la Pologne sur ses bases. Mais on ne sut ni former des magasins, ni établir des dépôts de munitions, et les habitans de plusieurs provinces furent ruinés au point, qu'à parler sans exagération, ils mouraient de faim. Un mau-

vais régime militaire détruisit beaucoup de monde et perdit les fameux haras de chevaux polonais. La désunion fut cause que tout le pays fut livré au pillage par les Russes et les nationaux alternativement. Cependant parmi les officiers russes, il y en eut qui, en faisant leur devoir, méritèrent l'estime de la nation. La mémoire du maréchal comte *Romanzoff*, commandant l'armée de *Moldavie*, restera chère à jamais aux habitans des contrées limitrophes du territoire Turc. Parmi les officiers qui commandaient les détachemens épars dans l'intérieur de la Pologne, beaucoup se sont distingués par leur bonne conduite et leurs sentimens d'humanité ; mais il y eut des étrangers au service de Russie, qui voyaient des confédérés par tout où ils trouvaient à piller, et qui cherchaient à prolonger la guerre. Tel fut un colonel, allemand de naissance, antérieurement officier au service de Prusse, qui vendait les prisonniers polonais aux enrôleurs prussiens, et donna seul l'exemple d'une cruauté inouie chez les peuples policés, en faisant couper la main à dix-sept individus pris pour la seconde fois.

Il se trouva parmi les nationaux des hommes qui, sous prétexte de venger la religion, ruinaient les terres des dissidens et de ceux qu'ils appelaient ad-

hérens du roi et de la Russie. Les revenus du roi furent saisis, et souvent il n'avait pas de quoi défrayer sa table.

Dans une partie de la Pologne, la famine produisit la mortalité des bestiaux, et dans l'autre partie, la peste vint exercer ses ravages.

Tels furent les événemens désastreux auxquels la confédération de *Bar* donna naissance. Voyons sa *politique* et ses relations avec les puissances étrangères.

En 1768, le maréchal de la confédération générale et le *généralissime* de l'armée campée aux environs de *Chocim*, après avoir conféré avec le pacha de ce district, s'adressèrent au grand-vizir, pour solliciter la protection de la Porte. Le grand-vizir leur fit insinuer : « Qu'ils seraient protégés, s'ils voulaient » embrasser la vraie croyance de Mahomet. » Mais la Porte ayant déclaré la guerre à la Russie (en septembre 1768), se désista de cette prétention, et conclut avec les chefs de la confédération (le 1er. mai 1769) un traité par lequel elle s'engageait à fournir aux confédérés 100,000 hommes ; ceux-ci, de leur côté, promirent d'en mettre sur pied 200,000 à la solde de la Porte, et de fournir les munitions de guerre ; ils cédaient, en outre la *Podolie* et l'*Ukraine* à la Porte, qui donna pour indemnité la

Livonie, *Smolensk*, *Starodub* et *Czerniechow* (qu'il fallait conquérir sur les Russes).

Après la signature de ce traité, le grand-seigneur envoya au *généralissime* des confédérés 150,000 piastres, une pelisse, et un sabre; et celui-ci joignit à l'armée ottomane un corps de polonais. La misère que ceux-ci éprouvèrent au camp turc, surpasse toute idée. Les pièces suivantes acheveront de faire connaître les conditions de ce traité.

Voici le texte du manifeste des Cosaques :

« Nous soussignés Cosaques, habitans des pala» tinats de *Kiovie* et de *Bracław*, déclarons par la » présente, que les confédérés de *Bar*, après avoir » forcé quantité de nos compatriotes à s'enrôler à » leur service, et à se joindre aux Turcs.... ont en» gagé le Kan des tartares à traverser notre pays » avec son armée, laquelle réduisant en cendre nos » bourgs et villages, commettait envers nos com» patriotes et nos proches les cruautés les plus hor» ribles, enlevant par-tout les jeunes gens et les enfans » des deux sexes, dont plusieurs sont morts des » rigueurs de la saison..... »

Le grand-vizir dit dans sa déclaration (en 1769) :

« La sublime Porte se voit dans la nécessité de » déclarer la guerre à de pareils ennemis (Russes) » et de les exterminer par tout..... En cette rup» ture

» ture les Polonais fauteurs des Russes essuieront » le même traitement, parce que les grands-maré- » chaux de la république de Pologne ont requis la » Porte que les troupes ottomanes pénétrassent en » Pologne, pour y détruire les Russes et leurs ad- » hérens. »

Le manifeste de la confédération-générale était ainsi conçu :

« Nous nous trouvons dans la nécessité d'appe- » ler les Turcs à notre secours, et d'introduire leurs » troupes dans le pays, afin de sauver les hommes » vertueux en sacrifiant les méchans; de mettre à » l'abri les bons patriotes en livrant nos ennemis » ouverts et cachés; de réprimer la force, de sou- » mettre les traîtres à la punition des Tartares; d'a- » battre enfin les bâtimens enflammés, pour empê- » cher que l'incendie n'embrase le corps entier de » l'édifice. »

Que l'on juge ce que serait devenue la Pologne, si l'armée turque avait été victorieuse!

Le maréchal de la confédération-générale de la couronne et le généralissime restèrent en Turquie; le maréchal de la confédération-générale de Lithuanie rassembla les maréchaux et les conseillers des confédérations palatinales, pour organiser le gou-

vernement de Pologne, qui prit le nom de *généralité*.

Ce gouvernement, après avoir siégé quelque tems en Hongrie, vint se fixer à *Teschen*, en *Silésie*. Il réunissait les pouvoirs législatif et exécutif, et toutes les matières s'y décidaient à la majorité des suffrages.

La discorde ne manqua pas d'y exercer son empire. Les opinions se choquaient, les esprits s'exaspéraient avec la même véhémence que dans les diètes. La majorité décida que l'interrègne serait proclamé. Voici le passage le plus frappant de cette proclamation :

« Quant à Stanislas *Poniatowski*, l'intrus, l'oppresseur et le tyran, si, pour se maintenir, il continue de former un parti et de troubler la nation, » nous ordonnons et conjurons tous et un chacun, » par l'amour de la patrie et du bien général, de le » poursuivre de toute manière, tant secrètement » qu'ouvertement, sans avoir égard à sa vie ni à » celle de ses adhérens. »

Cette proclamation indigna les honnêtes gens et augmenta le nombre des amis du roi. Plusieurs chefs des confédérations abandonnèrent la généralité. La confédération des palatinats réunis de grande Pologne, refusa de la publier dans son camp. Cette pro-

clamation produisit cependant un événement des plus horribles.

Trente personnes déterminées, ayant fait devant l'image miraculeuse de Notre-Dame de *Czestochowa*, le serment d'amener le roi vif ou mort, se glissèrent, déguisées en paysans, dans la ville de Varsovie, avec leurs armes cachées dans des chariots chargés de denrées. Un couvent de moines accorda aux conjurés l'asyle pendant environ dix jours. L'un des trois chefs qui les commandaient, vint présenter au roi une supplique pour obtenir des secours, et reçut dix ducats de la main du roi même. Ce fut sous ce prétexte que le scélérat vint reconnaître les avenues du château. La garnison russe à Varsovie, était forte de 3000 hommes : les gardes du roi et quelques autres troupes polonaises égalaient à peu près ce nombre. En 1770 Varsovie avait été entourée d'un fossé, précaution que le roi avait jugée nécessaire contre la peste.

Le 3 novembre 1771, à neuf heures du soir, le roi, qui jusqu'à ce jour avait toujours marché sans escorte, revenant au château, fut assailli par les conjurés, arraché hors de sa voiture, fortement blessé d'un coup de sabre qu'il reçut à la tête, et eut sa pelisse ainsi que sa voiture percées de balles. Les conjurés le maltraitèrent à pied, le roi n'ayant plus

la force de marcher, ils lui donnèrent un cheval, et l'un d'eux lui céda sa botte. Après avoir franchi ce fossé, ils prenaient un chemin sur lequel se trouvait un poste russe. Le roi eut l'honnêteté de les en avertir, en leur conseillant de se diriger vers la *Vistule*.

Une vedette du poste russe cria, pour une toute autre raison: *qui vive?* Cette voix, quoique venant de loin, troubla les conjurés, dont vingt trois se dispersèrent à la faveur des ombres; les sept qui restèrent avec l'un des trois chefs, demandèrent à celui-ci, à plusieurs reprises, *s'il était tems de tuer le roi*, lorsqu'une autre vedette se faisant entendre de loin, en sépara encore quatre. Le roi excédé de fatigue et souffrant beaucoup de sa blessure, demanda au chef la permission de se reposer à la porte du couvent des Camaldules, à deux lieues de Varsovie. Le chef y consentit et se débarrassa des deux derniers conjurés, sous le prétexte de les envoyer à la recherche de leurs camarades. Se trouvant seul avec le roi, il lui témoigna l'envie de le sauver en prononçant ces paroles: « Vous êtes pourtant mon roi et mon » maître... mais j'ai prêté serment de vous amener » vif ou mort. » Le roi lui représenta, avec sa douceur naturelle, qu'un serment pour commettre un crime, était un serment nul, et l'assura qu'il ne se-

rait point poursuivi en justice. En effet le Tribunal de la diète eut égard à la parole du roi, mais ordonna cependant que ce conjuré sortirait de la Pologne.

La conduite des cours étrangères à l'égard de cette confédération, ne mérite pas moins d'attention. La *Porte*, pour la soutenir, déclara la guerre à la Russie. L'*Autriche* regardait les confédérés dans ses Etats, comme des voyageurs qui dépensaient leur argent, sans inquiéter nullement son gouvernement. La *France* leur fournit de l'argent et de bons officiers. L'électrice douairière de *Saxe*, pendant la minorité de l'électeur, fournissait aussi de l'argent.

Le roi de *Prusse*, ayant appris que les confédérés se vantaient d'un appui secret de sa part, ordonna à son ministre de remettre une déclaration, qui portait en substance, « que pour détruire ce prétendu » engagement, et effacer de l'esprit du public une » aussi fausse opinion, sa Majesté Prussienne déclarait que la façon de penser que des gens mal intentionnés, ou mal instruits, prétendaient attribuer au roi, était bien éloignée des mesures que » sa majesté avait prises avec l'impératrice de Russie, » touchant les affaires de Pologne; qu'ainsi sa majesté ne pouvait envisager que comme perturba-

» teurs du repos public, ceux qui s'efforçaient de » renverser les constitutions de la dernière diète. »

En conséquence de cette déclaration, le roi de Prusse garda la neutralité. Dans sa forteresse de *Cosel*, les Russes comme les confédérés achetaient argent comptant des canons, des mortiers et toutes les munitions de guerre.

La Russie, après la déclaration de guerre faite par la Porte, fit offrir au roi le commandement de ses armées. On ne saurait prévoir quelles en auraient été les suites; mais cette offre parut alors inacceptable aux yeux de son conseil, qui lui représenta unanimement l'odieux de répandre le sang de ses sujets.

La Russie, pour entraîner la Pologne dans cette guerre, fit officiellement inviter le roi et le sénat à se joindre à elle. La majorité de ce conseil était d'avis qu'il fallait chercher des moyens de conciliation pour épargner l'effusion du sang, et décida que la réponse suivante fut rendue à l'ambassadeur de Russie : « Que ce ne serait qu'à la fin de la campagne » que la république pourrait prendre le parti qui lui » conviendrait. »

A la suite de cette réponse, l'ambassadeur reçut ordre de faire confisquer les terres des princes *Czartoryski*, oncles du roi, ce qui eut lieu; et si le roi

ne s'y était pas fortement opposé, les princes auraient été envoyés en *Sibérie*.

Ce refus fit naître une assemblée, qui prit le titre de *conseil patriotique*, et qui tenait ses séances dans la maison du prince primat. Il s'agissait de trouver le moyen de faire une réconfédération sous les auspices de la Russie.

Pendant que les Polonais cherchaient à se détruire réciproquement, les cabinets des cours limitrophes employaient toute leur habileté pour s'agrandir aux dépens de la Pologne.

En 1769, le roi de Prusse reçut à son camp d'évolutions, près de *Neuss*, en *Silésie*, l'empereur *Joseph II*, que le premier ministre de l'impératrice-reine *Marie Thérèse* accompagna dans ce voyage. On prétend que c'est là que *Frédéric* communiqua à l'empereur son plan du premier partage de la Pologne. Quoi qu'il en soit, l'année suivante, la cour de Vienne forma un cordon dans l'*intérieur* du palatinat de *Cracovie*, et le roi de Prusse en forma un autre dans l'*intérieur* de la Prusse polonaise. C'était, disaient-ils, pour garantir leurs états de la peste qui se manifestait en *Ukraine*. Le prince *Henri* de Prusse, frère du roi, fit un voyage à Pétersbourg, où il resta jusqu'au mois de février (1771).

Avant le départ de ce prince, l'impératrice fit

avertir le roi *Stanislas-Auguste*, des propositions du roi de Prusse, de partager la Pologne. L'impératrice témoigna de l'éloignement à participer à ce projet. Ses intentions étaient alors pures, parce qu'en habile politique, elle sentait bien que le partage de la Pologne allait diminuer l'influence qu'elle voulait y garder seule. Pour preuve de la sincérité de son avertissement, elle nomma pour *Varsovie* un ambassadeur extraordinaire, qui s'y rendit au commencement de mai (1771).

Le nouvel ambassadeur, dans une audience particulière, parla au roi à-peu-près dans les termes suivans:

« L'impératrice, ma souveraine, considérant que » les *droits* accordés aux dissidens à la dernière diète, » et la *garantie* qu'elle a donnée à la constitution, » sont les objets qui mettent la nation en fermentation, veut bien se désister de ces deux objets, sous » la condition que Votre Majesté formera une ré» confédération qui, anéantissant celle de *Bar*, mette » l'impératrice en état d'empêcher le partage de la » Pologne, auquel on la presse de consentir. »

Le roi lui exposa l'impossibilité de former cette réconfédération, attendu que le conseil, qui avait pour système de ramener les confédérés par la douceur, se refusait à coopérer à cet ouvrage.

L'ambassadeur dit alors avec vivacité : « Eh bien ! » la Pologne sera donc partagée ; car, si l'impératrice » est obligée de soutenir une guerre à-la-fois contre » les Turcs et les confédérés de *Bar*, il ne lui sera » pas possible de s'opposer au plan de partage qu'on » lui propose. J'ai mon rappel en poche : je reste six » mois à *Varsovie* ; si au bout de ce tems je n'ob- » tiens pas ce que je demande pour le salut de la » Pologne, je retourne en Russie pour n'être pas té- » moin des horreurs qui se passeront bientôt ici. »

Mais le roi, privé du secours des membres du conseil qui influençaient le reste de la nation, n'aurait pu former un parti puissant, et d'un autre côté on croyait qu'un partage de la Pologne était impossible à réaliser.

Malgré la réponse négative du roi, l'ambassadeur publia une déclaration, qu'il fit imprimer en français et en polonais, pour inviter la nation entière à se prêter à une négociation, moyennant laquelle la Russie desirait contribuer au rétablissement du calme et de la tranquillité en Pologne. Il assurait positivement que les intentions de l'impératrice étaient pures et sincères.

Mais l'aveuglement des confédérés ne leur permit pas un moment de réflexion, sur-tout à l'époque où leurs troupes, mieux exercées, leur ins-

piraient de la confiance. En effet, si les confédérés, après avoir surpris le château de *Cracovie* (le 2 février 1772), n'avaient pas manqué de s'emparer de la ville, ils auraient pu se rendre maîtres du cours de la *Vistule* qui présente quantité de positions militaires. La guerre aurait pris alors une toute autre forme et aurait gêné les opérations de la Russie contre les Turcs. L'impératrice le pressentant, accéda au plan de partage. La haine que deux membres puissans de son conseil portaient au roi et à la Pologne, et l'espérance qu'avaient plusieurs autres de s'enrichir de domaines acquis par le partage, déterminèrent l'impératrice à prendre ce parti.

Après l'accession de l'impératrice au plan de partage, le roi de Prusse occupa la partie qui lui était échue au printemps de 1772. Les troupes russes étaient déjà répandues dans toute la Pologne. Quant à l'Autriche, elle donna au mois de mai l'ordre à la généralité de *Bar*, de quitter la ville de *Teschen*, et le 11 de juin, deux bataillons étant entrés inopinément, à cinq heures du matin, dans *Wieliczka*, en prirent possession dans toutes les formes, ainsi que des salines.

Les confédérés qui demandaient à rentrer en Pologne, étaient obligés de promettre, par écrit, de ne plus porter les armes contre la Russie. Chacune

des trois cours nomma un *ministre plénipotentiaire* auprès du roi de Pologne.

Comme ils étaient souvent dans le cas de signer des pièces officielles, et d'aller à l'audience ensemble, ils convinrent que chacun d'eux signerait, et précéderait les deux autres à son tour.

Le 11 septembre, les trois ministres des cours copartageantes présentèrent au roi des notes officielles, et demandèrent la convocation d'une diète: « Afin d'y signer le traité de partage, d'affermir, » par des actes solennels, les échanges des titres et » prétentions de chacune de ces cours contre l'équi- » valent » (dont elles avaient déjà pris possession), « et afin de concerter avec elle les moyens de réta- » blir le bon ordre en Pologne. » Chaque ministre produisit ensuite un exposé des droits de sa cour sur les provinces démembrées.

D'après l'avis du sénat, le roi répondit, par la note suivante, signée des chanceliers d'état: « Les » titres de propriété de la république sur toutes » ses provinces, ont toute la solidité et l'authenticité » possibles : une jouissance de plusieurs siècles, » avouée et maintenue par les traités les plus solen- » nels, et particulièrement par ceux d'*Oliva* et de » *Wehlau*, que la maison d'Autriche et les cou- » ronnes de France, d'Angleterre, d'Espagne et

» de Suède ont garantis, par celui de 1686, avec l'em-
» pire de Russie, et par les déclarations expresses
» et récentes de cette même puissance, par celle du
» roi de Prusse, en 1764, et enfin, par les traités
» subsistans avec la maison d'Autriche ; voilà ce qui
» fonde les droits de la république..... Mais les pro-
» cédés des trois cours étant de nature à donner su-
» jet aux plaintes les plus graves, et les devoirs de
» la couronne ne permettant pas au roi de les dis-
» simuler, il déclare solennellement qu'il regarde
» l'occupation actuelle des provinces de la Pologne
» par les cours de Vienne, de Pétersbourg et de
» Berlin, comme injuste, violente et contraire à ses
» légitimes droits. Il en appelle définitivement aux
» traités garans des *appartenances* de son royaume. »

Cette protestation était accompagnée des réponses aux *exposés des droits* des trois puissances. Il fallait plusieurs jours aux ministres pour lire toutes les réponses et pour les méditer. Cependant ils répliquèrent le jour même, par une note officielle : « Que
» ces réponses n'étant pas suffisantes, ils renouve-
» laient la demande de convoquer au plus tôt la diète
» pour terminer l'opération. »

Le roi, avant de les satisfaire, adressa à toutes les cours de l'Europe, sans en excepter les copartageantes, des lettres où il exposait la vérité avec

énergie, franchise et courage, réclamant la médiation des puissances garantes et l'appui des autres cours. Les puissances copartageantes gardèrent le silence ; toutes les autres, après avoir exprimé toute la part qu'elles prenaient à l'état de la Pologne, donnèrent le conseil de céder aux circonstances.

Tandis que cette démarche patriotique du roi lui attirait, de la part des trois ministres, la menace de *le faire juger pour crimes d'état*, on répandait dans le pays le bruit que le roi était d'accord avec les trois cours, et qu'il épouserait une archiduchesse d'Autriche.

Stanislas-Auguste, après avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour soutenir les intérêts de sa patrie, s'était préparé à disparaître, dans l'intention de retarder ou d'invalider l'acte du partage ; mais lorsqu'il confia cette résolution à son frère (évêque), celui-ci lui représenta que la chose était impossible, et qu'il serait infailliblement arrêté avant d'avoir atteint la frontière. Il proposa son abdication ; les trois ministres lui répondirent : « Qu'on » ne serait pas embarrassé de le remplacer, mais » que la Pologne y perdrait encore plus. »

A-peu-près à cette époque, l'ordre des jésuites fut supprimé par le pape *Clément XIV*. Les biens

que possédait cet ordre étaient immenses, et il était à craindre que la diète n'en disposât en faveur d'hommes peu recommandables. Le roi, au milieu de tous ses embarras, conçut le projet d'employer tout le revenu de cet ordre à l'entretien de l'éducation nationale, et réussit à faire établir, par la diète, une *commission* qu'il présida. Sous le rapport des sciences et des lettres, ce travail ne pouvait manquer de rendre à la Pologne son ancien lustre, si elle avait existé.

Les trois ministres s'apercevant que le roi cherchait à gagner du tems, pour obtenir les secours des puissances étrangères, présentèrent, au commencement de décembre, une note, où ils fixèrent eux-mêmes la convocation du *conseil du sénat* au mois de février, et celle de la diète au 19 avril (1773). Pour appuyer efficacement cette note, des corps nombreux des puissances copartageantes entrèrent dans des provinces non-démembrées et s'étendirent jusque près de Varsovie, vivant à discrétion, comme en pays ennemis. Les plaintes que le roi recevait de tous côtés, faisaient saigner le cœur. C'était une raison suffisante pour convoquer aux termes prescrits le sénat et la diète.

Lorsque les membres de la diète furent réunis à Varsovie, les trois ministres appréhendant la fermeté du roi, imaginèrent de former une confédération

du sénat et de l'ordre Equestre, ce qui fut exécuté le 16 avril.

Le passage suivant de l'acte de cette confédération, peut faire connaître les sentimens dont elle était animée, et la situation du pays.

« Depuis cinq années, nous éprouvons les effets » de la révolution la plus funeste; le passage et le » séjour des troupes étrangères en Pologne, l'épui- » sement du pays, l'effusion du sang de nos conci- » toyens, l'interruption du cours de la justice, et » enfin l'entreprise aussi terrible qu'irrévocable des » puissances voisines, nous ont forcés de nous assem- » bler de toutes parts. Nous ne pouvons soutenir » l'aspect effrayant des maux qui nous environnent, » sans être pénétrés de la plus vive douleur; nous » ne voyons dans tous les conseils nationaux aucun » moyen suffisant pour remédier à nos malheurs. » Cette considération nous a convaincus de quelle » importance il est que la diète prochaine, qui » commencera le 19 avril de cette année, ne soit » point exposée aux dangers d'être rompue. En effet » c'est cette diète qui doit être le remède le plus » salutaire aux maux de la république; c'est d'elle » que nous devons attendre le rétablissement de la » tranquillité. . . ., Nous nous confédérons pour la » défense commune. . ., pour maintenir la dignité

» du trône, la sainte religion catholique romaine et » tous nos droits, etc. »

Cette confédération prépara aux trois ministres la majorité des suffrages à la diète, qui s'ouvrit effectivement le 19 avril 1773.

L'élection du maréchal fut vivement contestée par les nonces, qui n'avaient signé ni ne voulaient signer l'acte de la confédération.

Les deux chambres réunies, l'objet de la convocation fut mis en délibération. Les trois ministres présentèrent leurs projets de traités du partage, pour être signés sans aucun changement, diminution ni addition quelconques, déclarant qu'en cas de refus, les trois cours feraient valoir des droits beaucoup plus étendus. Pour épargner ce malheur à la Pologne, les trois ministres demandèrent que la diète nommât dans son sein une *délégation* qui eût le plein pouvoir de conclure définitivement avec eux, non-seulement le traité de partage, mais aussi tout ce qui regardait la forme du gouvernement et le rétablissement de l'ordre. Ils fixèrent pour la signature des traités, le mois de juin.

Les menaces des trois ministres n'empêchèrent pas le roi de parler à la diète dans les termes suivans :

« Tous les discours, les écrits et les démarches » des trois cours voisines, nous ont fait entièrement

» connaître

» connaître un accord de volontés décidées pour » contraindre notre nation à adopter leurs projets. » Personne n'ignore ce qu'ils contiennent de triste » et de pernicieux pour la patrie. S'y opposer, ou ne » souscrire qu'en cédant à la force coactive, c'est » le devoir de tous les bons patriotes, et c'est d'au- » tant plus le mien, que je m'y trouve expressément » obligé par les paroles des *pacta conventa : Je ne per-* » *mettrai d'aliéner aucune portion de la république.*

» Ces devoirs nous sont présens à tous ; il s'agit » de trouver le moyen de les remplir. Des fautes » anciennes de notre gouvernement ont laissé la na- » tion sans défense ; nous en payons aujourd'hui » bien chèrement les suites. Le sentiment de notre » faiblesse nous a engagés à implorer les secours » étrangers. Non contens de différentes démarches » faites en conséquence, nous nous sommes adressés » par lettres, jusqu'à trois reprises, à toutes les cours » qui n'ont point de part au démembrement de nos » Etats, en leur faisant à ce sujet les plus vives » représentations. Par les réponses de ces puissances » vous avez jugé hier, illustres Etats, quels en » ont été les effets. Elles marquent, il est vrai, leur » sensibilité à nos malheurs ; mais on reconnait en » même tems, qu'elles desirent plus qu'elles ne » pensent nous secourir. Que nous reste-t-il donc

» à faire pour rendre utile à notre cause l'amitié de
» ces puissances ? Leurs dispositions pacifiques ne
» nous laissent aucune espérance raisonnable de leur
» voir prendre les armes en notre faveur ; mais elles
» peuvent nous aider par le moyen d'une médiation
» entre nous et nos voisins. Cependant les puissances
» éloignées ne nous ayant pas même promis cette
» médiation, il est à présumer qu'elles ne l'ont pas
» fait, parce qu'elles ne savaient pas d'avance si leur
» interposition serait acceptée par nos trois voisins.
» Il est donc de notre devoir de proposer à nos voi-
» sins, de remettre à ces cours la connaissance de
» nos prétentions. Une demande de cette nature ne
» peut nullement les offenser ; je suis très-éloigné de
» vouloir les irriter. Dieu seul, qui détermine le
» sort des nations et le cœur des souverains, peut
» prévenir l'effet du dessein que je vous ouvre, illus-
» tres Etats ; mais le même Être Suprême m'est té-
» moin que j'y suis uniquement porté par la con-
» viction intérieure que nous n'aurions qu'impar-
» faitement rempli nos devoirs, en négligeant cette
» démarche. Personne de nous ne jouirait plus de
» la tranquillité de sa conscience, et ne pourrait
» dire : *nous avons fait tout ce qui a été en notre*
» *pouvoir ; nous avons tout tenté.* Je ne m'étendrai
» pas sur les raisons qui nécessitent cette démarche ;

» mais comme je vous vois tous tant que vous êtes, » dignes et vertueux citoyens animés par l'amour » de la patrie, de la gloire et des devoirs les plus » sacrés, approuver mon sentiment, je charge les » chanceliers d'état de présenter à chacun des trois » ministres une note, rédigée d'après les principes » ci-dessus. »

Cette proposition du roi fut adoptée à l'unanimité ; mais les trois ministres menacèrent de livrer la ville de Varsovie au pillage, si leur projet de nommer une *délégation* n'était pas adopté le 10 de mai. Pour faire voir que ces menaces étaient sérieuses, ils firent entrer ce jour même dans Varsovie, beaucoup de troupes des trois puissances. Trois jours auparavant ils firent loger un détachement de hussards dans la maison de l'évêque de *Lucéorie*, qui soutenait fermement les opinions du roi. Ce détachement s'y conduisit avec la dernière indécence. On annonça au roi qu'il ne serait pas plus ménagé, et aux princes *Czartoryski*, qu'on logerait des soldats dans leurs appartemens, et que de plus on leur ferait payer 12,000 ducats de Hollande par mois.

Les princes représentèrent au roi, qu'il ne s'était que trop exposé pour prouver son patriotisme, et qu'il serait inutile d'aller plus loin, parce que les trois ministres avaient un parti puissant parmi les mem-

bres de la diète. Malgré ces représentations, le roi prononça, à cette mémorable séance, un discours, dans lequel il rendit un compte détaillé de sa conduite depuis son avénement au trône, et répondit victorieusement à tous les crimes que la calomnie lui imputait; puis il ajouta :

« *Populo meus quid feci tibi?* quel est mon crime? » si quelqu'un peut me prouver la transgression de » mes devoirs; si quelqu'un m'a vu persécuteur ou » vindicatif, qu'il se lève et parle! »

Ici le roi s'arrêta long-tems.

Personne n'ayant demandé la parole, il continua d'un ton calme, ses réflexions sur le projet en délibération.

Le maréchal de la diète mit ensuite aux voix la proposition des trois ministres. Les grands et les riches l'appuyaient, d'autres la combattaient. Sur plus de deux cents votans, le projet passa, à la majorité de cinq voix seulement.

Quelque tems après, les maréchaux qui, après la dissolution de la confédération de *Bar*, s'étaient retirés en pays étrangers, firent circuler à Varsovie leur protestation, dont voici les passages marquans :

« Nous protestons contre les résolutions du *con-* » *grès* actuel de Varsovie, la commission de ses

» *délégués*, le pouvoir qui leur a été donné et leurs » délibérations quelconques ; contre tous les pactes, » conventions, traités, échanges, ratifications..... » relatifs au *démembrement*..... Nous conjurons nos » chers concitoyens de répandre cette protestation... » Comme la Sublime-Porte Ottomane a bien voulu » reconnaître en nous *ses fidèles alliés*, qu'elle con- » tinue de soutenir les droits et l'intégrité de la Po- » logne (14), par ses armes victorieuses, et que c'est » de ses efforts généreux que nous attendons le salut » de la république ; nous déposons l'acte présent entre » ses mains, en la priant de le recevoir et de le con- » server comme une preuve de reconnaissance et de » fidélité à nos engagemens. »

Les trois ministres ayant eu connaissance de cette protestation, présentèrent une note officielle, où ils insistaient sur des mesures à prendre, tant contre cet écrit que contre les personnes qui l'avaient introduit dans Varsovie, déclarant : « qu'ils réitéraient » leur réquisition, pour que ceux qui continuaient » à participer aux transgressions de la *ligue* de *Bar*, » ne fussent en aucune manière ni excusés ni épar- » gnés. »

Le traité du partage entre les trois cours fut signé

(14) Voyez leur traité conclu avec la Porte, en 1769.

par la diète au tems qui avait été prescrit, et l'on nomma de part et d'autre des *commissaires* pour la démarcation des limites.

La constitution de 1768 fut changée dans plusieurs de ses parties.

1°. Les *dissidens* et les *grecs non-unis* conservaient le libre exercice de leurs religions, mais on leur ôta leurs autres prérogatives, et l'on supprima le *tribunal mixte*. On leur accorda le droit de désigner l'un d'entre eux pour être élu nonce à la diète, dans chacune des trois grandes provinces qui composaient la Pologne.

2°. On créa un *pouvoir exécutif*, sous le nom de *Conseil permanent*, qui dans l'intervalle des deux *diètes ordinaires*, surveillait l'exécution des lois et les interprétait. Ce conseil pouvait *admonester* toutes les autorités constituées, et même suspendre leur activité, sans cependant intervenir, en aucune manière, dans le jugement des procès. Les résolutions de ce conseil devaient être soumises à la diète, pour être sanctionnées ou rejetées. Ce conseil était composé de dix-huit membres du *Sénat*, et d'un pareil nombre de l'*ordre équestre*. Pour prévenir l'influence que les *starosties* pouvaient donner au roi, on lui en ôta la distribution, et on restreignit la prérogative de nommer les membres du *sénat*, en sta-

tuant : que l'élection de trois candidats pour chaque place vacante, serait faite au scrutin par le conseil, et que le roi en choisirait un (15).

3°. On rendit aux grands-généraux leurs anciennes attributions, et on soumit à leur commandement les quatre régimens des gardes, accordés au roi par les *pacta conventa*.

4°. L'armée de la république fut portée à 30,000 hommes.

Ces arrangemens furent pris du consentement des trois ministres.

L'impératrice de Russie se réserva l'influence exclusive dans les affaires de la Pologne, et seule, garantit sa constitution. Cette garantie fut insérée dans le traité conclu avec cette puissance.

La diète se termina (en mars 1775), après la lecture du travail de la délégation. La grand-chancelier de la couronne, en prononçant le discours de clôture suivant l'ancien usage, rappela aux Etats les vœux faits par le roi *Jean-Casimir*, dans la même chambre du sénat, pour l'établissement de l'hérédité du trône.

(15) Le roi perdait ainsi le peu de pouvoir que lui avaient accordé les *pacta conventa*. Le conseil permanent pouvait cependant encore rendre heureuse la partie restante de la Pologne ; mais les riches, dont cet établissement réprimait l'arbitraire, parvinrent à l'anéantir.

La surveillance du *Conseil permanent* rendit plus expéditive l'administration de la justice. Les propriétaires, plus rassurés, donnèrent tous leurs soins à l'agriculture et aux embellissemens de leurs habitations. Les cinq diètes libres suivantes prouvèrent que le zèle patriotique avait pénétré dans tous les cœurs ; le *veto* devint odieux ; celui qui aurait voulu rompre les délibérations, se serait couvert d'opprobre et aurait exposé sa vie. Quelques années après le partage, l'armée, quoique peu nombreuse, était bonne, bien exercée et bien disciplinée ; on pouvait l'augmenter facilement.

Par suite du traité de partage, les troupes autrichiennes et prussiennes avaient entièrement évacué les provinces non-démembrées ; mais la partie restante de la Pologne n'avait point recouvré son indépendance. La Russie avait laissé des garnisons à *Varsovie* et dans plusieurs autres villes, et un corps assez considérable occupait l'Ukraine. L'ambassadeur de Russie exigeait qu'on l'instruisît directement de toutes les délibérations des diètes et des mesures du *conseil permanent*. Il conservait de plus un puissant parti qui le prévenait de tout, et pour lequel il demandait les meilleures places de l'Etat. Les ministres de Russie avaient à cette époque, par-tout, un ton de hauteur qui rendait difficiles au gouvernement

de Pologne les communications par voies officielles. En conséquence, et pour prévenir les recommandations aux postes vacans, en faveur des personnes dont le civisme ou la moralité étaient suspects, le roi convint avec l'ambassadeur, que celui-ci serait informé de tout, par l'entremise d'un homme dont le roi répondait. L'ambassadeur promit de son côté, d'écarter tout ce qui pourrait troubler ce *concert*. Ce qui détermina sur-tout le roi à imaginer cet accord, ce fut une lettre de l'impératrice à son ambassadeur, immédiatement après la diète; voici le sens de cette lettre :

« Vous rappellerez au roi que j'ai proposé des » moyens d'éviter le partage de la Pologne. . . Il » s'agit maintenant de l'avenir. Dites au roi que l'on » ne discontinue pas de me solliciter pour un par- » tage ultérieur; que je m'y oppose et m'y opposerai » aussi long-tems que je ne verrai ni le roi ni la na- » tion agir contre moi; mais si le contraire arrive, » il dépend uniquement de moi, que le nom de Po- » logne soit rayé de la carte géographique. »

Malheureusement l'animosité et les passions d'un côté, et de l'autre les insinuations des puissances intéressées, conduisirent la nation polonaise au bord du précipice. La Russie elle-même cherchait à en-

tretenir la division en Pologne, et ne souffrait pas que le roi fût uni avec ceux qui avaient du pouvoir ou du crédit.

Le grand-général de la couronne était attaché au roi et avait le plus à se louer de lui. Les trois ministres ayant appris qu'il venait de donner ordre aux régimens des gardes de lui prêter serment d'obéissance, demandèrent aussitôt une audience du roi, pour déclarer que cet ordre du grand-général était contraire à la loi. Ils insistèrent même pour que le *conseil permanent* lui ôtât le pouvoir accordé par la *délégation*.

Le *maréchal* du *conseil*, entièrement dévoué à l'ambassadeur de Russie et ennemi du grand-général, convoqua le conseil, auquel il proposa la suppression de la charge des *Hetmans*. Le roi s'y opposa et sauva son ancien ami; mais les propos tenus par ce grand-général contre la Russie, furent cause que l'on prépara pour la diète suivante le projet de diminuer de nouveau le pouvoir des *Hetmans*.

Dans cette diète (de 1776) on accorda au roi la prérogative de nommer à tous les grades militaires, sans exception, de signer seul toutes les patentes, et de choisir suivant le mérite et l'ancienneté, entre ceux que les propriétaires des régimens recomman-

daient à l'avancement. Dans la *cavalerie noble*, les capitaines ne présentaient à l'avancement des officiers de leurs compagnies, qu'un seul candidat. Les quatre régimens des *gardes* rentrèrent sous les ordres directs du roi.

Le département de la guerre composé de huit membres du *conseil permanent*, commandait l'armée de la république; un des *Hetmans*, membre du conseil, présidait le département et signait les ordres, qu'on y décidait à la majorité des suffrages. Pour tout ce qui regardait l'habillement, l'armement, l'exercice et la discipline de l'armée, le département de la guerre devait se concerter avec le roi, et soumettre les résultats de ces délibérations à l'approbation du *conseil*. Le roi profita de l'influence que ce mode lui donnait, pour améliorer l'état militaire dans toutes ses parties.

Dès qu'on eut remis au roi seul la nomination à tous les grades, il prit à tâche d'anéantir l'abus qui résultait de la création d'officiers *surnuméraires* ou *à la suite de l'armée*. Il entreprit de rendre à chaque officier en *activité*, les appointemens de son grade; et quoique parmi les *surnuméraires* il y eût des personnages importans, il trouva cependant des moyens de conciliation tels, qu'en moins de deux ans tous donnèrent volontairement leur démission. Quant aux

officiers *à la suite de l'armée*, on leur prescrivit un uniforme particulier, que peu d'entr'eux voulurent porter, parce qu'il les distinguait des officiers en *activité*.

La diète de 1775 avait porté l'armée à 30,000 hommes. La diète suivante (de 1776), n'ayant pas trouvé de fonds suffisans, en avait fixé le nombre à 18,000. Le département de la guerre devait le compléter avant la diète subséquente (de 1778).

La dernière révolution avait écrasé presque tous les régimens. Il y en avait qui n'étaient que de 50 à 90 hommes sans habits et sans armes. La diète n'avait assigné que la solde par individu, et rien pour leur équipement et armement. Le roi, par son crédit et de sages mesures, vint à bout d'y pourvoir, et contribua ensuite à former de bons réglemens. Grand nombre de bons officiers dégoûtés du service, demandaient leur congé; le roi sut les retenir, et ils eurent à s'en féliciter lorsqu'ils virent la solde assurée et l'avancement donné au mérite.

La diète de 1776 (16) allait s'occuper d'objets de la plus haute importance, lorsqu'un nonce, ayant

(16) C'est à cette diète que le roi proposa aux États, et obtint à l'unanimité, la suppression de la question extraordinaire et la défense de brûler des sorciers et des sorcières.

porté un acte d'accusation contre le maréchal de la diète précédente, dérangea tout. L'ambassadeur de Russie ayant appris ce qui se passait à cette séance, présenta une note fulminante, protestant contre l'accusation et demandant positivement que la clôture de la diète fût faite sous trois jours; en cas de refus, l'ambassadeur menaçait le roi et la diète d'une confédération prête à se former en grande Pologne. Pour faire les élections, et remplir toutes les formalités prescrites par la loi, la diète avait besoin d'un espace de dix jours au moins. L'ambassadeur ne consentit à ce délai, que sous la condition expresse qu'on ne toucherait à rien de ce qui avait été fait à la diète de 1775.

A la diète de 1778 les nonces *militaires* étaient en majorité, et ils demandèrent l'augmentation de l'armée. Comme le supplément de solde exigeait de nouveaux impôts, que cette matière devait être décidée à l'unanimité et donner lieu à de longs débats, le roi qui voyait le revenu de l'état suivre la progression de la prospérité renaissante du pays, fit proposer à la chambre des nonces, « que tout ce qui » resterait dans le trésor de la république, après qu'on » aurait fait le paiement de la liste civile, prescrit par » la dernière diète, serait employé à l'augmentation » de l'armée, et remis en conséquence à la disposition

» du roi et du *conseil permanent.* » Ce projet fut adopté et eut son effet pendant deux ans : mais la diète suivante (de 1780) y fit des modifications qui dérangèrent ce plan (17).

En 1781, le grand-duc et la grande-duchesse de Russie (Paul et Marie), qui allaient en Italie sous le nom de comte et comtesse *du Nord*, eurent une entrevue avec le roi à *Wiszniowiec* en *Volhynie*. Le roi se trouvant dans le voisinage de *Kamieniec*, visita cette forteresse. La construction des casernes qui manquaient à la garnison et des améliorations importantes aux fortifications de cette place, furent le fruit de ce voyage. Il voulut voir aussi le fort de la

(17) La destruction de plusieurs familles, par suite des guerres civiles et des incursions des Tartares, avait laissé quantité de terres sans possesseurs légitimes. Les plus forts s'en étaient emparés. Comme il n'existait pas de *prescription* en Pologne, une jouissance non-interrompue de deux ou trois siècles, ne légitimait pas la possession. Les rois pouvaient accorder ces propriétés aux réclamans, par un privilége appelé *jus caducum*, sauf à faire reconnaître, par les tribunaux, la validité des titres, Stanislas-Auguste, de son propre mouvement, résolut de renoncer à une prérogative qui rendait la plupart des fortunes incertaines, et proposa à la diète (de 1778) de déclarer *possesseur légitime* celui qui aurait joui sans réclamation d'un bien, pendant cinquante années.

Sainte-Trinité, qui n'était qu'à six lieues de là (18), et il avait dû passer à cet effet vis-à-vis *Chocim*, ville frontière de la Turquie.

A son retour, on répandit le bruit que les Cours de Vienne et de Pétersbourg avaient projeté le partage de l'empire Ottoman. Les uns disaient que la Pologne devait jouer un rôle dans cette affaire, et que l'entrevue du roi avec le grand-duc y avait rapport; d'autres prétendaient qu'il s'agissait d'un nouveau partage. Le roi alarmé de ce dernier bruit, fit demander des éclaircissemens à Pétersbourg. La réponse fut rassurante et confirmée de la bouche même de l'impératrice. Cependant depuis cette époque, on remarqua que le ton de cette cour devint plus imposant, et il se passa divers incidens qui aigrirent de plus en plus la nation polonaise contre la Russie.

En 1783, une armée russe destinée à agir contre les Turcs entra en *Ukraine*. Elle rentra en Russie après que le prince *Potemkin* eut obtenu la cession de la Crimée; mais on laissa en *Ukraine* un régiment des houssards, dont la conduite donna lieu à des plaintes que la nation entière partageait.

(18) Il est difficile de réduire exactement les lieues de Pologne en lieues de France. Dans chaque palatinat la dimension en est différente. En *Podolie* et en *Ukraine*, il y en a qui valent six lieues de France.

Vers ce même tems le palatin de *Masovie* se trouvant à Paris, écrivit au roi ce qui suit :

« Je viens de voir monsieur le comte de Vergennes, qui m'a dit que demain il allait signer le traité » de paix avec l'Angleterre. Il m'a témoigné, qu'en » retardant la conclusion de ce traité, il aurait pu » obtenir des conditions plus avantageuses, mais que » la Pologne en aurait été victime. Après avoir remercié monsieur le comte de Vergennes, je l'ai » prié de nous indiquer la politique à suivre à l'avenir. Monsieur le comte m'a répondu, qu'il conseillait à votre majesté et à la Pologne de vous attacher fortement à la Russie, quelque désagréable » que soit votre position actuelle. »

En conséquence le roi cherchait à réunir les esprits en faveur de ce système ; mais la tâche n'était pas facile à remplir. La plupart des citoyens indisposés contre cette Cour, cherchaient à former une puissante opposition. Les ministres des Cours amies de la Porte en profitèrent habilement pour se former un parti dans les diètes. D'un autre côté, le prince *Potemkin*, qui avait des vues sur la Pologne, tâchait d'influencer l'opposition pour la faire concourir au succès de ses projets.

En 1784, plusieurs plans d'amélioration, relativement

ment à l'administration intérieure et celle de l'armée, furent soumis à la diète, qui se tint à Grodno. La plus parfaite tranquillité régnait dans l'assemblée, lorsque tout-à-coup elle fut troublée par une note que l'ambassadeur de Russie adressa au maréchal de l'ordre Equestre, en pleine séance, en y joignant nombre d'exemplaires imprimés pour être distribués aux nonces.

Par cette note, l'ambassadeur déclara que les propriétaires des biens immenses de *Human* et de *Bialacerkiew*, possédaient illégalement une portion considérable appartenante à la république, et demanda qu'une commission fût nommée pour en examiner les titres de possession, et que tout ce qui se trouverait appartenir à la république, lui fût restitué.

Le roi averti directement par l'ambassadeur que cette note serait présentée, employa inutilement tous les moyens possibles pour détourner l'orage, et engagea le propriétaire de *Human*, dont les terres étaient situées sur les frontières de la Russie, à faire lui-même des représentations à l'ambassadeur. Elles furent également sans effet.

Il fallut toute l'éloquence du maréchal de la diète pour faire consentir la chambre des nonces à laisser lire cette note; elle n'y consentit cependant qu'à condition, qu'elle ne serait point mise en délibération.

Dans le courant de cette diète il survint un événement dont la politique se servit, pendant quelque tems, pour embrouiller les affaires.

L'épouse d'un major Russe renouvela une dénonciation qu'elle avait faite directement au roi, deux ans auparavant, contre quelques personnages distingués dans le pays. Elle les accusait d'une conspiration contre le roi. Comme elle ne produisait aucune preuve, on avait cherché à étouffer cette affaire. Au retour du roi à Varsovie, cette femme écrivit au prince primat une lettre où elle accusait les serviteurs du roi de n'avoir fait aucune attention à l'avis qu'elle leur avait donné. N'ayant pas réussi à tirer avantage de cette accusation, elle accusa deux serviteurs du roi d'avoir voulu empoisonner l'un des prétendus conspirateurs. Les serviteurs du roi sévèrement jugés, furent justifiés; l'infâme accusatrice fut marquée par le bourreau et condamnée à une prison perpétuelle.

En 1787, l'impératrice de Russie allant en Crimée, eut avec le roi (le 6 mai) une entrevue au milieu du Boristhène vis-à-vis *Kaniow*, bourg appartenant au prince Poniatowski, neveu du roi. Les bâtimens que montaient l'impératrice et sa cour étaient appelés *galères*. La navigation sur ce fleuve, peu praticable au mois d'avril, arrêtait l'impératrice à *Kiovie*. Comme les *pacta conventa* ne permettaient pas au roi de

passer la frontière du royaume sans le consentement unanime de la diète, le roi employait ce tems à négocier avec les ministres de cette souveraine qui venaient de *Kiovie* à *Kaniow*. Le résultat de cette négociation promettait à la Pologne un accroissement de prospérité. L'impératrice fit retirer d'*Ukraine* le régiment dont on se plaignait tant, et fit déclarer au roi que non-seulement le colonel, mais le régiment, avaient été cassés. Le roi remit à cette souveraine un mémoire raisonné sur le sort futur de la Pologne, mémoire que le roi avait concerté avec les ministres de l'impératrice à *Kaniow*. L'effet en fut heureux. Cette souveraine ; bien loin de s'opposer à l'augmentation de l'armée et à la levée d'impôts, assura le roi qu'elle voulait y contribuer par son influence, et garantissait l'intégrité de la Pologne ; elle consentit aussi qu'il y eût des ministres auprès des cours étrangères, et ne demanda au roi que d'empêcher une confédération, dans le cas où la Russie aurait à soutenir une guerre contre la Porte.

Parti de *Kaniow* et arrivé à *Korsun*, le roi ayant appris que l'empereur *Joseph II* devait passer par cet endroit, s'y arrêta et y eut une entrevue avec ce souverain. Cette entrevue produisit deux bons effets ; l'empereur perdit entièrement l'opinion défavorable

qu'on lui avait inspirée contre le roi, et de plus il l'assura solennellement « qu'il ne souffrirait jamais » qu'un seul arbrisseau fût enlevé à la Pologne. »

L'époque de l'ouverture de la diète approchait, et le roi avait pris des mesures propres à rétablir la prospérité du pays, qui se serait réalisée dans cette diète; mais la guerre qui éclata entre la Porte et la Russie fit évanouir ses espérances.

L'ambassadeur de Russie eut ordre de négocier un traité offensif et défensif. Il exigeait que le roi en rédigeât les articles. Cette condition était embarrassante, et le seul biais que le roi entrevit, fut de proposer à la Russie des conditions très-avantageuses pour la Pologne, afin de disposer la diète à entrer en négociation, parce qu'ensuite il lui serait facile de faire concevoir aux états, que les avantages devaient être réciproques entre les parties contractantes.

La cour de Russie n'ayant pas admis ce biais, envoya un contre-projet, dont la base était de mettre à sa solde et à sa disposition 30,000 hommes de cavalerie noble.

A cette même époque le traité d'alliance entre la Russie et la Prusse ayant expiré, l'impératrice refusa de le renouveler. Dès lors la Prusse se lia fortement avec l'opposition.

Le résultat des élections pour la diète (de 1788) avait fait espérer au roi, qu'il pourrait disposer de deux tiers des voix et faire adopter son plan d'amélioration, ainsi que le traité avec la Russie. Il convint donc avec l'ambassadeur que la diète se tiendrait *sous le nœud de la confédération*, pour que tout s'y décidât à la majorité des suffrages. On ne pouvait pas prévoir que le parti de l'opposition aurait l'adresse de rattacher à sa cause celui du prince *Potemkin*.

La diète s'étant assemblée, la confédération se forma. Le premier objet que l'on mit en délibération fut de supprimer le département de la guerre; et de le remplacer par une *commission* comptable à la diète. C'était renverser le *conseil permanent*, garanti par le traité d'alliance avec la Russie, et par conséquent rompre ce traité.

Les amis de la paix représentaient les suites funestes qui résulteraient d'une telle mesure; l'opposition, de son côté, faisait valoir l'assistance puissante que le roi de Prusse offrait à la Pologne; et ce dernier parti prévalut pour le malheur de la Pologne.

Le ministre prussien présenta bientôt à la diète une note, portant en substance « que le roi son » maître appelait la nation polonaise à la liberté, à » l'indépendance et à faire dans sa constitution des

» changemens qui lui rendissent son ancienne splen-» deur ».

Après la lecture de cette note, qui contenait aussi la promesse de tous les secours nécessaires pour relever la Pologne, un sénateur proposa de porter l'armée de la république à 100,000 hommes. Cette proposition fut adoptée avec enthousiasme. Depuis cet instant, la suppression du département de la guerre fut soutenue d'autant plus vivement par le parti coalisé, qu'il s'agissait de décider qui devait en avoir le commandement. Pour être plus sûr du succès, ce parti remplit les tribunes d'individus auxquels il accorda le privilége, tout-à-fait contraire à la loi, d'applaudir ou d'improuver les membres opinans de la diète ; ce qui se faisait d'après un signal convenu.

Au commencement de novembre, l'ambassadeur de Russie déclara, par une note officielle, que le changement proposé à la diète serait regardé comme une infraction au traité. Il reçut pour réponse qu'on allait changer la constitution.

Le roi se crut obligé de représenter aux États tous les maux qu'entraînerait cette violation du traité. « Tâchons d'avoir (dit le roi), s'il est possible, tous » nos voisins pour amis; rendons hommage aux

» qualités personnelles des souverains qui décorent » les trônes dans les siècles où nous vivons ; mais que » nos engagemens avec eux soient dictés par le salut » de l'Etat.

» Je déclare hautement, et d'après ma conviction » intime, que parmi les puissances limitrophes, la » Russie est celle dont les intérêts soient le moins » en contradiction avec les nôtres. Je rappelle à ma » nation que c'est à la Russie que nous devons la » restitution de ce que les deux autres puissances » copartageantes avaient pris au-delà de leur con- » vention ; que le commerce avec cette puissance » nous présente la plus belle perspective, et qu'ac- » tuellement cette cour, bien loin de s'opposer à » l'augmentation de nos forces, y prêtera volontiers » les mains. Je dis donc qu'il faut, non-seulement » éviter de l'indisposer, mais chercher au contraire » à cultiver son amitié. Par ce moyen, nous parvien- » drons plus aisément, et beaucoup plus sûrement, » à rendre notre situation heureuse, tandis qu'en » aigrissant une magnanime souveraine, nous ne » travaillerions qu'à élever des obstacles. »

A la suite de ce discours, le roi ajourna la séance au lendemain, pour donner aux Etats le tems de réfléchir sur tout ce qu'ils venaient d'entendre. Mais l'opposition resta dans la chambre du sénat, voulant

continuer la délibération, et répondit aux représentations des autres membres sur l'illégalité d'une telle séance, que *la nation était au-dessus de la loi.*

Depuis ce moment, on ne se fit plus un scrupule de blâmer hautement la conduite du roi, et de tenir des propos menaçans. Il fallait même un grand courage aux amis de la paix pour prendre les intérêts de la patrie.

La proposition d'établir *une commission* à la place du département de la guerre, mise aux voix, fut adoptée, et l'on fit aussitôt l'élection des commissaires.

Les Russes avaient formé, l'année précédente, de grands magasins en *Ukraine;* ils avaient payé tout en argent comptant et à un prix excessif. L'opposition, sans aucun égard, fit évacuer ces magasins et retirer les troupes qui les gardaient.

La situation du roi devenait chaque jour plus critique. L'ambassadeur le menaçait de la vengeance de l'impératrice, l'opposition laissait entendre qu'on pourrait le détrôner, et la diète avait tellement diminué ses prérogatives, qu'il ne pouvait même avancer un officier dans ses régimens des gardes, que sur une recommandation de la *commission de*

guerre, quoique cette même diète eût reconnu que, depuis douze ans qu'il exerçait cette prérogative, aucun individu n'avait à se plaindre, et que la justice avait été scrupuleusement administrée.

La diète se chargea entièrement de la direction des affaires d'Etat qui se traitaient en pleine séance, ou en comités particuliers qu'on appelait *députations*.

La première opération à faire était de mettre sur pied 100,000 hommes qui devaient composer l'armée, et de trouver les fonds pour couvrir tous les frais.

Ce dernier point était le plus difficile, parce que le trésor public était pauvre, et que la plupart des membres des *députations* n'étant pas au courant des affaires, n'avaient pas les lumières nécessaires pour asseoir un impôt proportionnel aux fortunes et aux besoins de l'Etat.

La pénurie des finances fut cause que la diète, qui avait de plus à payer les ministres envoyés à toutes les cours de l'Europe, ne put, cette année, armer la totalité des 100,000 hommes, et même qu'elle ne put, pendant les trois années suivantes, parvenir à mettre cette armée sur pied. Son organisation éprouva diverses variations dans cet intervalle.

Le 3 mars 1790, la diète décréta que l'armée ne serait portée provisoirement qu'à 60,000 hommes: mais on ne put acheter des armes que pour 30,000 hommes; encore fallut-il se les procurer en pays étrangers.

Nonobstant le manque de fonds, elle ordonna, le 28 de juillet, que chaque régiment d'infanterie serait augmenté d'une compagnie de chasseurs, et que les cantons livreraient les recrues. On excepta toutefois les nobles, les bourgeois propriétaires, les domestiques et ouvriers, enfin les habitans des villes frontières.

Le 5 mai (1791), elle ordonna de mettre l'armée de 100,000 hommes au complet, et nomma une *députation* à cet effet. Mais le travail de cette commission fut si lent, la difficulté d'armer les troupes et de les équiper était si grande, qu'en 1792 l'armée n'était pas forte de 60,000 hommes.

Les délibérations sur les finances n'amenèrent pas un plan de perception plus facile à effectuer que l'organisation militaire. On statua que tout possesseur de terres payerait, à titre d'offre volontaire, dix pour cent de son revenu, dont il déclarerait librement le montant, sous la forme du serment. On établit une contribution extraordinaire sur les *starosties*, les terres des ci-devans jésuites, les com-

manderies de Malte, les terres de la *mense royale;* sur les villes, les fabriques de tabac, la vente des peaux, les brasseries. On augmenta le droit du timbre et la capitation des juifs; on ordonna en outre à chaque possesseur de terres, de livrer aux magasins de l'Etat une certaine quantité de grains.

Comme cet impôt, déjà onéreux, ne couvrait pas la dépense de l'Etat; la diète ordonna (le 2 novembre 1791) de négocier à Gênes un emprunt de 6,000,000 de livres (19), et en Hollande un autre emprunt de pareille somme; mais cette négociation n'ayant pas réussi, on proposa l'aliénation des *starosties* et la création des billets de banque. Ce projet indisposa les possesseurs des *starosties* et ceux qui n'avaient point la confiance dans un papier-monnaie. Cependant une *députation* fut chargée de former un plan pour la levée d'impôt, et présenta (le 23 décembre de la même année) un projet pour la vente des *starosties*, qui, après une discussion des plus vives, fut adopté; et il fut arrêté que la *commission* du trésor mettrait de suite en circulation des *billets payables* sur le produit de la vente

(19) L'évaluation est toujours faite, autant que possible, en monnaie de France.

future des *starosties;* vente qui ne fut sanctionnée par la diète que le 6 avril 1792.

On reviendra sur cet article, ainsi que sur ce qui regarde l'augmentation de l'armée ; car pour rendre l'exposé plus clair, il est nécessaire de reprendre le fil des négociations avec la Prusse et ses alliés.

La *députation* nommée (en 1788) à la place du *département* des affaires étrangères, après avoir eu plusieurs conférences avec le ministre prussien, rapporta à la diète que la Prusse était disposée à faire un traité d'alliance avec la Pologne; mais qu'elle desirait avant tout, voir établie une bonne forme de gouvernement. En conséquence, la diète nomma (le 10 septembre 1789) une *députation* pour rédiger un projet de *bases* d'une nouvelle constitution, qui, fut présenté par la députation (le 24 décembre) et sanctionnée (le 29 mars 1790). Le parti du prince *Potemkin* se détacha, à cette occasion, de l'opposition, qui n'avait eu besoin de cet appui que pour renverser le *conseil permanent*, et conserva jusqu'à la fin une majorité prépondérante.

Les chefs du parti prussien proposèrent aussitôt à la diète un traité d'alliance avec la Prusse, dont les articles rédigés furent soumis à la délibération des Etats, séance tenante. La loi autorisait tout membre à demander sur chaque matière le tems de trois jours

pour délibérer. Plusieurs sénateurs et nonces le réclamaient vu l'importance de l'objet; d'autres demandèrent que le traité de commerce fût conclu avant celui d'alliance, ou que la négociation de tous les deux se fît à la fois. Il y en eut enfin qui exigèrent que communication fût donnée aux Etats d'une dépêche du ministre près la cour de Vienne, contenant la proposition d'un traité d'alliance de cette cour avec la Pologne, et l'avertissement que l'alliance proposée par celle de Berlin offenserait la Russie et déplairait à l'empereur d'Allemagne.

Les discours prononcés à cette occasion furent véhémens de part et d'autre: le roi, quoique menacé du détrônement en cas d'opposition, parla sur un point aussi délicat avec la plus noble énergie. La substance littérale qu'on donne ici de ses opinions, est sur-tout remarquable par l'ordre et la clarté avec lesquels le roi résuma tous les avis.

« Il y a des circonstances (dit le roi) où le bien » général du pays exige que le roi exprime ouver- » tement sa façon de penser. Convaincu de ce prin- » cipe, je me suis décidé à la faire connaître à la na- » tion, nonobstant les bruits qui parviennent à mes » oreilles, et des écrits sans nombre où je suis noirci, » calomnié et menacé.

» Il ne s'agit pas ici de la question, s'il faut con-

» traîtrer cette alliance ; mais il s'agit de savoir de » quelle manière elle doit l'être.

» D'après les opinions que je viens d'entendre, » les uns prétendent que la négociation d'un traité » de commerce demande beaucoup de tems ; que si » nous insistons à la faire marcher à côté de celle » d'un traité d'alliance défensive, le roi de Prusse » ne voudra plus négocier. Ceux-ci sont donc d'avis » de renvoyer à un autre tems la négociation du traité » de commerce, et de conclure au plus tôt l'alliance » défensive.

» D'autres soutiennent, au contraire, que la pru- » dence et la sagesse nous prescrivent de nous assurer » d'avance, que de nouveaux engagemens ne rendront » pas la situation de l'Etat pire qu'elle ne l'est actuel- » lement, et de chercher à la rendre solide. Ces der- » niers ajoutent, que le peu d'avantages que nous avait » accordés le traité de commerce, dicté en 1773 par » les armes prussiennes à Varsovie, nous ayant été re- » fusé quelque tems après, il faudrait, avant tout, » réclamer ces avantages, d'autant plus qu'on nous » demande que, dans le nouveau traité de commerce » nous renoncions nous-mêmes à l'article qui regarde » notre commerce avec la Silésie, et que des nou- » velles authentiques nous annoncent que l'on va » défendre l'importation de nos denrées dans la Prusse

» occidentale. Il faut donc d'abord chercher à remé-
» dier à ce mal.

» Les premiers opinans répondent à cette objec-
» tion, que le caractère personnel du roi régnant de
» Prusse doit nous calmer. Les derniers répliquent
» que les traités se font entre les états, pour la pos-
» térité, et qu'on ne peut être sûr que ceux qui rè-
» gneront après seront aussi vertueux que l'est le
» roi régnant, tandis que les stipulations doivent
» rester immuables. Il faut donc nous précautionner
» dès à présent contre tout ce qui pourrait devenir
» dangereux à l'avenir.

» Les premiers exposent que le retour de la liberté
» de notre commerce avec la Silésie, le Brandebourg
» et la Prusse, est incompatible avec le réglement
» commercial de ces pays, dont la prospérité inté-
» rieure dépend de notre privation de ce commerce;
» les autres répondent: A quoi servirait-il de faire
» des traités, si les parties contractantes ne regar-
» daient pas comme sacrés les articles qui paraî-
» traient désavantageux?

» Les premiers disent que la défense de vendre nos
» denrées en Silésie nous sera compensée par la di-
» minution des droits de douane sur la Vistule; les
» autres répondent que cette diminution n'aurait

» lieu qu'après la cession de Dantzig et de Thorn ;
» et qu'il faut, du moins, décider la question s'il
» convient de conclure un traité d'alliance, avant de
» nous assurer de la liberté du commerce avec la
» Silésie, la Prusse et le Brandebourg, au cas que
» la négociation d'un traité de commerce fût ren-
» voyée à un autre tems.

» Les premiers soutiennent qu'il suffit que dans
» le traité d'alliance il soit stipulé, que les articles
» touchant le commerce s'arrangeront par la suite :
» les autres demandent quand et comment seront-
» ils arrangés ? et pourquoi ne devrait-on pas in-
» sérer dans le traité d'alliance les bases de celui du
» commerce, pour n'être point responsables à nos
» contemporains et à notre postérité ? La privation
» que nous éprouvons des avantages accordés en
» 1773, doit nous servir d'exemple.

» Je viens de résumer les opinions énoncées de
» part et d'autre. C'est aux Etats à les peser. Quant
» à l'observation faite, que l'intérêt commercial de
» quelques particuliers doit céder à l'intérêt géné-
» ral ; je réponds que ce sont les habitans des fron-
» tières d'une étendue de plus de 200 lieues, depuis
» les environs de Cracovie jusqu'à la Samogitie, qui
» seraient victimes d'une telle omission de notre part.
» D'ailleurs, quand tout le corps serait à l'abri du

« mal

» mal, conviendrait-il de négliger la plus petite plaie,
» qu'on apercevrait dans un endroit quelconque?

» Les premiers répondent à cette objection, en
» disant qu'il s'agit avant tout de conclure un
» traité d'alliance avec un souverain en état de
» nous préserver, conjointement avec ses alliés,
» l'Angleterre, la Hollande, la Suède, la Porte,
» et la ligue Germanique, du partage, de la
» vengeance des cours voisines, d'une influence
» qui pèse tant sur nous, et nommément des
» passages des troupes, qui ne peuvent se faire
» que par notre territoire. Ce traité fera évanouir
» toutes nos appréhensions, en nous laissant la cer-
» titude de garder nos possessions, et de parvenir
» en Europe au degré de considération auquel nous
» avons droit d'aspirer.

» Les autres répondent que ce qui se passe depuis
» dix-sept ans, par rapport à notre commerce avec
» la Silésie, contre la teneur du traité de 1773, et
» ce qui vient de se passer par rapport au commerce
» avec le Brandebourg et la Prusse, menace d'ap-
» pauvrissement une partie de la Pologne. A quoi
» les premiers répliquent que le mal deviendra pire,
» si nous restons sans alliance, au lieu qu'en plaçant
» franchement notre confiance dans le roi de Prusse,
» et en témoignant le desir de nous allier avec lui,

» ce prince écoutera nos plaintes et rejettera les » projets de la politique de ceux qui lui conseillent » de chercher des avantages dont ses voisins seraient » victimes.

» Personne autre que moi, n'aurait osé vous ex- » poser aussi hardiment l'état de la question. J'ai » fait mon devoir. Réfléchissez, pesez, décidez ; je » me rangerai du côté de la majorité, si l'unanimité » n'a pas lieu, pour prouver que le roi est avec la » nation, comme il desire que la nation soit avec le » roi. Mais comme dans les matières de la moindre » importance la loi autorise tout membre de la diète » à réclamer le tems prescrit pour délibérer, je pense » que c'est à présent sur-tout, que cette réclamation » doit être plus respectée que jamais. »

Les conférences de *Reichenbach* allaient s'ouvrir sous la médiation armée du roi de Prusse, pour conclure un traité de paix entre la cour de Vienne et la Porte. Les chefs de l'opposition profitèrent de cette circonstance, pour presser la diète d'adopter, séance tenante, le projet d'alliance avec la Prusse, que la diète sanctionna (le 29 mars 1790). Ils disaient alors hautement que ce traité rendait à la Pologne toute sa liberté, assurait son existence, et qu'il était un chef-d'œuvre de politique.

Bientôt après les ministres d'Angleterre et de

Hollande entamèrent, comme médiateurs, la négociation du traité de commerce entre la Pologne et la Prusse. En attendant, la diète prit en délibération deux objets bien importans.

Le premier était de rendre aux villes leurs privilèges long-tems méconnus. En 1789, les villes libres de Pologne et de Lithuanie, à l'exception de celle de *Cracovie*, avaient envoyé par insinuation, à *Varsovie*, des députés qui présentèrent directement à la diète une *pétition* contenant des expressions fières et menaçantes. Ceux qui les avaient suscités les soutenaient puissamment; mais les esprits sages, tout en reconnaissant le tort qu'on avait fait aux villes dans les siècles précédens, blâmaient la démarche illégale et le ton immodéré des *pétitionnaires*. La ville de *Cracovie*, capitale du royaume, en présenta une séparément en termes convenables, par la voie légale du grand-chancelier. La diète arrêta que la *députation* chargée d'organiser une nouvelle forme de gouvernement, s'en occuperait conjointement avec les chanceliers d'état.

Le second objet de discussion était celui de former une nouvelle constitution sur les *bases* adoptées, dont un point déclarait l'électeur de Saxe successeur au trône. Le roi ayant observé que, conformément aux *pacta conventa*, il ne pouvait de son

vivant nommer un successeur, demanda, et l'on ordonna le renvoi de cette affaire aux diétines. L'électeur de Saxe y réunit les suffrages, à l'exception de ceux du palatinat de *Volhynie;* et ce vœu de la nation fut approuvé par la diète. Les autres articles contenus dans les *bases* produisirent mille projets et des beaux discours. L'armée et les finances furent regardées comme des objets secondaires, et ceux qui les rappelaient ne faisaient qu'apprêter à rire, quoique à cette époque on eût reçu de toute part des avertissemens que la Pologne était menacée d'un nouveau partage.

Cette discussion fut interrompue (le 1er. avril 1791) par la *députation* des affaires étrangères, qui rendit compte de la négociation du traité de commerce avec la Prusse, et annonça que la cession de *Dantzig*, *Thorn* et *Dybow*, en était la première condition. Il est à présumer que cet avantage accordé au roi de Prusse, l'aurait attaché aux intérêts de la Pologne; mais l'idée qu'on avait de l'importance de ces possessions (20) était si générale, que la majorité rejeta cette proposition. Dès-lors la négociation du

(20) Les productions de la Pologne descendaient à *Dantzig* par la *Vistule*, à *Memel* et à *Kœnigsberg* par la *Niémen*, et à Riga par la *Dzwina*.

traité de commerce fut rompue, et le roi de Prusse chercha à se réconcilier avec la Russie. La diète reprit la discussion du projet d'une nouvelle constitution. Comme cette matière paraissait devenir interminable, les chefs de l'opposition présentèrent au roi un projet de constitution dont voici les principaux articles :

« On laissait subsister les *Commissions* et toutes » les autorités constituées comme elles étaient auparavant, mais avec une organisation différente.

» Les villes acquéraient le privilége d'envoyer » trente nonces à la diète. Tout gentilhomme Polonais pouvait, sans déroger, demander le droit » de bourgeoisie, et un certain nombre de bourgeois » pouvait obtenir à chaque diète des lettres de » noblesse.

» Les paysans reçus bourgeois dans une ville, devenaient libres, et on laissait aux propriétaires la liberté de les affranchir de la servitude (21).

» On établissait un conseil sous le nom de *Sur-*

(21) En 1768 le comte André *Zamoyski*, grand-chancelier, rendit le premier la liberté à ses paysans. Cet exemple fut suivi par plusieurs autres propriétaires, avant l'époque de l'an 1791. Les paysans des starosties et des terres appartenantes au roi et au clergé, étaient toujours libres.

» *veillance* (*straz*), composé d'un ministre de cha-
» que département, au choix du roi, mais respon-
» sable à la diète. Ce conseil, présidé par le roi, de-
» vait, dans l'intervalle de deux diètes ordinaires,
» surveiller toutes les autorités constituées. Le ma-
» réchal de la diète avait droit d'assister aux confé-
» rences et d'établir le protocole du conseil.

» La signature du roi n'était d'aucune valeur, si
» le ministre du département dont l'affaire dépendait
» n'y apposait la sienne.

» En tems de guerre, le roi pouvait avoir le
» commandement de l'armée, la nation pouvait le
» lui ôter; en tems de paix, la *commission de guerre*
» pouvait le conférer à qui bon lui semblait, et l'ôter
» également.

» L'électeur de Saxe était reconnu successeur au
» trône. La princesse électorale, nommée infante de
» Pologne, devait commencer la dynastie, à con-
» dition que l'électeur, son père, ne lui choisirait
» un époux que du consentement de la répu-
» blique, etc. »

Le roi, pour terminer cette matière, y consentit. La lecture du projet fut faite le 3 mai 1791; malgré l'opposition véhémente de douze membres, il fut adopté. On l'appela *constitution du 3 mai*.

On notifia cet événement au roi de Prusse, qui en félicita le roi et la république; mais les principaux chefs s'opposèrent à ce qu'une pareille notification fût faite aux autres cours de l'Europe, et nommément à la Russie.

Le 13 juillet, on donna ordre au ministre de Pologne à Dresde, de se concerter avec l'électeur de Saxe sur les démarches que la Pologne avait à faire tant à l'égard de S. A. électorale qu'à l'égard des autres cours de l'Europe, sans lui avoir communiqué le texte de la nouvelle constitution, parce que la diète s'était réservé d'y insérer des articles additionnels. Ce n'est donc qu'après cette communication que l'électeur répondit (le 27 octobre), qu'il désirait que des commissaires fussent nommés pour régler les *pacta conventa*.

L'électeur avait reçu cette année, à *Pilnitz*, la mémorable visite de l'empereur d'Allemagne et du roi de Prusse. L'un des deux souverains, parlant à un personnage distingué, au service de l'impératrice de Russie, lui dit : « Dans nos conférences ici, à *Pilnitz*, il n'y » a pas été question de la Pologne. L'électeur est » décidé à ne point accepter les offres de la diète, à » moins que nos trois cours ne s'y prêtent. Il est choqué de ce que la république veut lui lier les mains » sur le mariage de sa fille. »

Depuis le 3 mai, le roi proposa, à plusieurs reprises, dans les conférences avec les principaux chefs de la diète, de faire armer incessamment la noblesse et la bourgeoisie. On lui répondit qu'il était à craindre que le tiers-état, une fois armé, ne s'emparât du gouvernement, à l'exemple de ce qui se passait à cette époque en France (22). La diète employa donc plusieurs mois à prescrire successivement le réglement pour le *conseil de surveillance*, ainsi que pour les *commissions* de la guerre, du trésor et de la police, et prit ensuite en délibération la matière des finances.

La vente des *starosties* occupa inutilement tout le tems, et ne fut décidée qu'en avril (1792), lorsque la *députation* notifia officiellement aux Etats que toutes les dépêches annonçaient un nouveau partage. En conséquence, la diète arrêta : qu'un emprunt de 18,000,000 livres serait négocié en Hollande ; que le trésor de la république remettrait à la disposition du roi 5,400,000 livres, et que le roi serait autorisé à mettre l'armée sur le pied de guerre,

(22) Les admirateurs de la révolution française formèrent cependant bientôt un club, sous le nom des *Amis de la Constitution du 3 mai*, qui devint un grand appui de la majorité de la diète. On y arrêtait tous les projets, avant de les soumettre à la décision des Etats.

à remplir les arsenaux, à faire venir de l'étranger des généraux, des ingénieurs, et autres officiers de mérite : mais la Prusse et la Hollande refusèrent, l'une les généraux et l'autre l'argent.

L'objet de cette séance fut communiqué officiellement au corps diplomatique à *Varsovie*. Le ministre de Prusse répondit (le 4 mai) : « Que le roi » son maître était étranger à tout ce qui se passait » alors en Pologne. »

Vers la fin d'avril, le commissaire électoral de Saxe arriva à *Varsovie ;* son collègue s'y trouvait déjà. Ils déclarèrent que l'électeur ne voulait exposer à une effusion de sang ni le royaume de Pologne, ni ses Etats héréditaires.

Tant de contrariétés et de mauvais présages n'empêchèrent pas la diète d'arrêter que l'anniversaire du 3 mai serait célébré avec toute la pompe et la solennité convenables. Pour rendre cette fête d'autant plus brillante, la diète fit venir à *Varsovie* beaucoup de troupes, qui étaient alors nécessaires ailleurs. La cérémonie fut magnifique, mais la joie fut de courte durée.

Le 18 mai, le ministre de Russie présenta une note par laquelle cette puissance déclarait la guerre à la diète de *Varsovie*, en invitant tout bon Polonais à se joindre à la confédération de *Targowica*,

formée le 14 de ce même mois, sous la protection de l'impératrice, par les principaux chefs de son parti en Pologne.

Les griefs contenus dans cette note étaient : l'ordre donné (par la diète) de faire sortir les troupes russes et évacuer leurs magasins ; les droits de douanes exigés pour la sortie de ces mêmes magasins ; l'arrestation de l'évêque russe de *Pereaslaw ;* l'envoi d'un ministre à Constantinople ; les propos violens et déplacés de plusieurs nonces sur l'impératrice et son empire, enfin l'infraction aux traités par l'établissement d'une constitution contraire aux lois de la Pologne garanties par la Russie. Cette note finissait par la déclaration que l'impératrice, ayant promis à la confédération formée sous ses auspices tous les secours et toute l'assistance nécessaires, faisait entrer ses armées en Pologne pour y rétablir l'ordre ; mais qu'en vertu des sentimens d'amitié et de bonnes intentions que l'impératrice avait pour la république, sa Majesté impériale s'engageait en même tems envers la confédération, à maintenir tous les traités qu'elle avait faits avec la Pologne.

Après la lecture de cette note (le 21 mai), le roi parla dans les termes suivans :

« Vous voyez, messieurs, par tout ce que vous

» venez d'entendre, qu'il ne nous reste qu'un moyen » de salut; c'est de nous mettre dans le meilleur » état de défense, et de chercher à tirer tout le parti » possible de la négociation; vous me trouverez par- » tout où le devoir m'appellera; mais je pense qu'a- » vant tout, il faut nous adresser à sa Majesté le roi » de Prusse. Vous vous souvenez que c'est d'après » son conseil que la diète a fait les démarches les » plus importantes, et nommément celles de renon- » cer à la garantie de la Russie en formant une nou- » velle constitution; de faire sortir du pays ses ma- » gasins et ses troupes; d'envoyer une ambassade en » Turquie, et de conclure, avec la Prusse, une al- » liance défensive. Je suis aussi d'avis de nous adresser » à sa Majesté le roi de Hongrie; à son altesse séré- » nissime l'électeur de Saxe, auquel nous venons de » donner des preuves palpables de notre affection, » et par-tout où nous pouvons nous flatter de trouver » quelque appui salutaire. Il est à présumer que l'im- » péatrice, sollicitée de toute part et mieux éclairée » sur ce qui s'est passé à la diète, se laissera déter- » miner plus aisément à nous rendre la paix.

» Il nous reste encore un objet important; c'est » d'empêcher que le parti de la nouvelle confédéra- » tion ne s'accroisse dans le pays.

» Occupez-vous donc, avant tout, de notre dé-

» fense, et décidez au plus tôt l'état de notre armée, » ainsi que le projet d'impôt proportionnel, qui sont » depuis si long-tems en délibération. Mais tout en » travaillant avec la plus grande énergie, évitons » dans nos discours et dans nos écrits des expres- » sions qui ne feraient qu'ajouter inutilement à l'ai- » greur des cours.

» Je vous invite à vous réunir dans la maison de » M. le maréchal de la diète, pour prendre en con- » sidération ce que je viens de vous proposer, afin » de me communiquer, à la séance de demain, ce que » vous jugerez à propos de décider. »

Le lendemain, 22 mai, la diète arrêta :

Que la rédaction du projet de porter l'armée à 100,000 hommes, serait adoptée; qu'on la mettrait sur pied; que le commandement en serait décerné au roi, avec des restrictions qu'on se réservait de faire; et qu'on formerait des magasins nécessaires.

Le 24 mai la diète statua que toutes les contributions seraient payées au double; mais vers la fin de ce même mois la confédération de *Targowica* ordonna, de son côté, à tous les receveurs, de verser dans sa caisse toutes les perceptions.

Le 29 mai, la diète ordonna d'établir dans tout le pays des boîtes pour recevoir les dons volontaires,

et statua que des *reçus* des généraux, énonçant le montant des articles de première nécessité fournis par des citoyens, à crédit, seraient regardés comme *papier-monnaie*, et escomptés comme tels par une commission (à nommer), lorsque celle-ci en aurait reconnu la validité.

La diète ayant pris ces mesures pour soutenir la guerre contre la Russie et contre la confédération de *Targowica*, trouva à propos de s'ajourner indéfiniment, laissant au roi et au *conseil de surveillance*, le soin du reste.

Pendant que tout cela se passait, une armée russe de 50,000 hommes de troupes réglées et de 10,000 Cosaques entra (le 22 mai) en *Ukraine*, et une autre armée de 30,000 hommes de troupes réglées et de 10,000 Cosaques entra en Lithuanie. Les chefs de la confédération de *Targowica* suivaient l'armée russe en *Ukraine*. L'impératrice ayant reconnu cette confédération pour la république légitime, avait placé auprès d'elle un ministre plénipotentiaire. Une pareille confédération se forma en Lithuanie, sous les mêmes auspices, et la réunion de ces deux confédérations s'effectua à *Brzesc* sur le *Bug*.

La force de l'armée polonaise consistait, d'après le rapport officiel de la *commission de guerre*, en 55,639 hommes, savoir :

L'armée de la couronne, y compris les garnisons de *Varsovie*, de *Kamieniec*, de *Cracovie*, etc. 37,394

L'armée de Lithuanie, tout compris. . 18,245

Total 55,639

dont on ne pouvait mettre en campagne que 45,310 au plus.

Les chefs de la diète demandèrent et obtinrent que le commandement de l'armée d'Ukraine fût conféré au neveu du roi le prince Joseph *Poniatowski*, qui ne se rendit qu'à des instances réitérées. Ce prince arrivé à son quartier-général, n'y trouva que 2000 hommes environ; il eut cependant le bonheur de rassembler, en très-peu de tems, toute sa division qui se montait à 20,000 hommes; mais cette armée manquait de beaucoup de choses. L'armée russe, plus forte du triple et abondamment pourvue de tout, avançait sur trois colonnes, dans un pays uni et sans forteresses. A l'armée polonaise on n'était pas instruit de ce qui se passait au camp des Russes, tandis que ceux-ci l'étaient de tout, par les soins de la confédération de *Targowica*, à laquelle accédait la noblesse des palatinats (par crainte, par intérêt, ou par opinion), à mesure que l'armée russe avançait dans le pays.

L'armée de Lithuanie, mise en campagne, n'était forte que d'environ 9000 hommes, et manquait d'artillerie. Les recrues n'avaient pas d'armes. Le commandant en chef étant tombé malade, son successeur n'avait pas eu le tems de se reconnaître lorsqu'il fallut combattre. D'après le plan du premier, les troupes s'étant rassemblées près de *Grodno*, l'armée russe franchit sans obstacle plus de 100 lieues d'un pays facile à défendre.

Dans une des dernières séances, la diète avait accordé au roi le pouvoir d'ordonner des armemens dans tous les palatinats. A cet effet le roi fit les proclamations d'usage en pareil cas, et adressa des brevets à divers citoyens, nommément aux nonces qui se montraient les plus zélés pour le bien de l'Etat, pour les engager à former et commander les milices de leurs palatinats respectifs; mais à raison de la diversité d'opinions, opérée par la nouvelle confédération que soutenait l'armée russe, cette mesure ne produisit pas l'effet qu'on pouvait s'en promettre à l'époque où le roi l'insinua. Les uns refusèrent, d'autres se dispensèrent de répondre aux lettres du roi; et ceux qui voulaient sincèrement servir la patrie, demandèrent de l'argent et des armes, qu'on ne pouvait leur procurer.

Quelques jours avant l'ajournement de la diète, le

grand-maître d'artillerie de la couronne, frère du principal chef de la majorité de la diète (nonce lui-même), écrivit au roi une lettre, où il proposait de créer *un conseil de guerre* pour partager les travaux immenses dont le commandement de l'armée ne manquerait pas d'accabler le roi, s'il voulait s'y livrer tout seul; d'établir des fonderies à *Cracovie* et à *Kamieniec*, en avertissant que, si les armées tiraient de l'arsenal de *Varsovie* ce dont elles auraient besoin, cet arsenal se trouverait bientôt vide. Il conseilla en outre d'envoyer à Vienne et à Berlin des personnes capables de réussir auprès de ces deux cours. Suivant cet avis, le roi nomma *un conseil de guerre*, composé des deux maréchaux de la confédération, du même grand-maître d'artillerie et de plusieurs officiers d'un mérite reconnu, en accordant, de plus, à tout membre de la diète la permission d'assister aux conférences de ce conseil pour l'éclairer de ses lumières. Le roi fit aussi des démarches à Vienne, à Dresde, et envoya à Berlin le chef même du parti prussien.

Comme le *conseil de guerre* présumait que le roi de Prusse fournirait à la Pologne une armée auxiliaire de 36,000 hommes, stipulée par le traité d'alliance, et des généraux expérimentés pour commander l'armée combinée, il fut d'avis d'ajourner le projet d'un plan de campagne jusqu'au retour de l'envoyé à Berlin.

La

La cour de Vienne, dans sa réponse, conseilla de ne pas s'opposer aux intentions de l'impératrice de Russie ; celle de Dresde refusa de s'en mêler. Le roi de Prusse déclara que, les circonstances l'ayant porté à renouveler son alliance avec la Russie, il conseillait de faire un armistice et d'entrer en négociation, ajoutant que, dans le cas contraire, l'armée prussienne, assemblée sur les frontières de la Pologne, serait forcée d'agir de concert avec les armées russes. Dans une telle position, le sort de l'état dépendait des succès d'une armée faible et manquant de tout, excepté de courage et d'enthousiasme.

Depuis le 5 juin, le *conseil de guerre* discuta, décida de tout, et le roi ne fit que suivre à la lettre le résultat de ses décisions, comme on le verra par l'extrait suivant du registre des conférences.

PREMIÈRE SÉANCE.

Le 7 juin (1792).

Le *conseil de guerre* se fit présenter l'état de situation de l'armée et du trésor public, les rapports faits au roi et les ordres émanés depuis le 22 mai.

Le trésorier de la couronne interrogé « sur ce que » sa caisse pouvait fournir », répondit : « qu'il avait

» peu de fonds » et pria le conseil, « de ménager la » dépense autant que possible jusqu'au mois de juillet » prochain, époque de la rentrée des impôts, » qui devaient principalement provenir des provinces que l'armée russe occupait déjà.

Parmi les rapports faits au roi, le *conseil* en trouva un du 27 mai, signé du général de l'armée d'*Ukraine*, portant qu'un corps de 2000 Russes, appelés *Czarnomorcy*, ayant attaqué 300 chevaux de cavalerie nationale, avait été repoussé après avoir perdu beaucoup de monde.

DEUXIÈME SEANCE.

Le 10 *juin.*

Le conseil de guerre décida « qu'il serait ajouté » un 3e. bataillon à chaque régiment. » La loi du 16 avril l'avait ordonné; mais, faute d'argent, l'exécution n'avait pas eu lieu.

TROISIÈME SEANCE.

Le 13 *juin.*

Le conseil de guerre ayant appris que les troupes russes allaient entrer en *Polesie*, pour ouvrir une

communication entre leurs armées d'*Ukraine* et de *Lithuanie*, décida « qu'il serait ordonné d'empêcher » ce passage. »

QUATRIÈME SEANCE.

Le 15 *juin.*

Le conseil entendit la lecture d'une lettre particulière, annonçant des avantages remportés (le 10 juin), sur un corps russe en Lithuanie.

Un rapport officiel d'*Ukraine* avertissait « que » l'on était à la veille d'une action générale. »

CINQUIÈME SEANCE.

Le 17 *juin.*

Le *conseil* reçut le rapport officiel du combat du 10 juin, près de *Mir*. « L'avantage ayant été du côté » des Russes, l'armée polonaise de Lithuanie avait » été forcée de se replier sur *Grodno*. »

SIXIÈME SEANCE.

Le 18 *juin.*

On lut un rapport du général de l'armée d'*Ukraine*,

en date du 15 juin, confirmant celui du 10 et portant « que l'armée russe réunie allait l'atta- » quer. » Le porteur de ce rapport en fit, de vive voix, un détail si alarmant, que le *conseil* crut voir bientôt l'armée d'*Ukraine* anéantie par les forces russes.

Considérant la situation précaire de cette armée et l'avantage remporté par les Russes sur celle de Lithuanie, le conseil décida « qu'il serait donné » ordre au général de l'armée d'*Ukraine*, de propo- » ser au général Russe une armistice qui durerait le » tems nécessaire pour recevoir une réponse de Pé- » tersbourg; et (comme les Cosaques battaient l'es- » trade) d'expédier deux courriers, par deux routes » différentes, pour que cet ordre parvînt plus sûre- » ment à sa destination. »

Les *conseils de guerre* et *de surveillance* réunis en corps, allèrent présenter cette résolution au roi, en le priant de la faire exécuter sans délai.

Dans des circonstances aussi embarrassantes, le chef de la majorité de la diète exposa au roi et au *conseil de surveillance*, la nécessité urgente de s'adresser directement à l'impératrice. Suivant cet avis, le roi écrivit à l'impératrice une lettre conçue en ces termes :

MADAME MA SOEUR,

« Je n'emploierai ni détours ni longueurs ; elles ne conviennent ni à mon caractère ni à ma situation. Je vais m'expliquer avec franchise, car c'est à vous que j'écris. Daignez me lire avec bonté et sans préoccupation. Daignez vous souvenir de ce que je vous ai remis par écrit sur votre galère à *Kaniow*. Si mes efforts pour la réussite de ce plan-là n'eurent point d'effet, votre majesté impériale sait trop bien que ce n'est pas en moi qu'en a été la faute.

» Toute discussion sur ce qui a suivi, serait superflue ici, et ne remédierait à rien. Je passe donc d'abord au moment présent, et je parlerai clair. Il vous importe, madame, d'influer en Pologne, et de pouvoir y faire passer vos troupes sans embarras, toutes les fois que vous voudrez vous occuper ou des Turcs, ou de l'Europe.

» Il nous importe d'être à l'abri des révolutions continuelles dont chaque interrègne doit nécessairement devenir la cause, en y faisant intervenir tous nos voisins, en nous armant nous-mêmes les uns contre les autres. Il nous faut de plus, un gouvernement intérieur mieux réglé que ci-devant.

» Or, voici le moment et le moyen de concilier

tout cela. Donnez-nous pour successeur à moi, votre petit-fils, le prince Constantin; qu'une alliance perpétuelle unisse les deux pays; qu'un traité de commerce réciproquement utile, y soit joint. Je n'ai pas besoin de dire, que toutes les circonstances sont telles, que jamais l'exécution de ce plan n'a pu être plus facile; car ce n'est pas à votre majesté qu'il faut donner des conseils, ni suggérer des vues. Mais il faut que je vous adresse mes prières, et les plus ardentes, pour que vous daigniez m'écouter et entrer dans ma situation.

« La diète m'a accordé le pouvoir de faire une armistice, mais non pas la paix finale sans elle. Je commence donc par vous demander, par vous prier, par vous conjurer de nous accorder une armistice au plus tôt, et j'ose vous répondre du reste, pourvu que vous m'en laissiez le tems et les moyens. Il se fait actuellement ici, un si grand changement dans les esprits, que vous pouvez être certaine de voir, pour tout ce que je viens de vous proposer, un enthousiasme peut-être plus grand qu'il n'y en a eu pour tout ce qui a été opéré à cette diète; et vous en apercevrez sans doute facilement la cause.

« Mais je ne dois pas vous cacher que, si vous exigiez à la rigueur tout ce que porte votre déclaration, il ne serait pas en mon pouvoir d'effectuer ce que je desire tant de faire.

» Je sais bien que vous pouvez penser que la force que vous avez en main suffira à tout ce que votre déclaration annonce sans adoucissement. A cela, je ne répondrai rien autre, sinon que je ne puis croire que votre cœur, que je me flatte de connaître, veuille préferer les voies de l'extrême rigueur à celles qui, beaucoup plus douces, satisferaient pourtant à votre gloire et nos vœux.

» Encore une fois, ne rejetez pas, je vous en conjure, mon instante prière. Accordez-nous l'armistice au plus tôt, et j'ose répéter que tout ce que je vous ai proposé sera accepté et exécuté par ma nation, pourvu que vous daigniez condescendre aux moyens que j'ai proposés.

» Pardonnez, madame, si je n'ai mis ni phrases ni style dans cette lettre. J'ose espérer que si, même pour mon malheur, vous rejetiez mes idées, du moins vous ne serez pas blessée de ma sincérité.

» Je ne desire rien au monde autant que de pouvoir me dire à jamais »

De votre majesté impériale le bon frère, ami et voisin.

STANISLAS-AUGUSTE, *roi.*

Varsovie, ce 22 juin 1792, nouveau style.

SEPTIÈME SEANCE.

Le 20 juin.

Le général de l'armée de Lithuanie vint, en personne, rendre compte de l'action du 10, près de *Mir*. Le commandement de cette armée fut confié à un autre, à la recommendation des chefs de la diète. Le conseil décida « qu'il serait ordonné à ce » nouveau général, de fermer aux Russes le chemin » de Varsovie, en l'avertissant que les corps de ré- » serve placés à *Brzesc* et à *Bilsk*, allaient être ren- » forcés. »

HUITIÈME SEANCE.

Le 22 juin.

Le conseil entendit la lecture de deux rapports de l'armée d'*Ukraine;* le premier concernant l'affaire de *Boryszkowce*, du 14 juin, où un passage de digue fut disputé aux Russes avec beaucoup de succès; le second contenant la relation de la bataille de *Zielince* entre une colonne Russe et une partie de l'armée d'*Ukraine*, commandée par le prince Joseph *Poniatowski*.

La perte des Russes avait été d'environ 4000 hommes, et celle des Polonais de 800 hommes seulement; mais, à considérer la force et les moyens des Russes, la perte des Polonais était proportionellement plus sensible.

Le *conseil* décida « qu'il serait écrit au prince » *Poniatowski*, pour louer sa conduite et le prévenir » qu'on lui envoyait en poste des munitions, des ar- » mes, et qu'on l'autorisait à faire usage des voitures » du pays, faute de charriots de munitions. » L'armée d'*Ukraine* avait besoin de ce convoi, puisqu'après la dernière bataille il ne restait que douze charges par pièce de 12 livres et de 6 livres de balle; mais malheureusement les munitions dépêchées en poste sautèrent en l'air près de *Lublin*.

NEUVIÈME SEANCE.

Le 27 juin.

Le *conseil* entendit la lecture de la réponse du général russe, en *Ukraine*, dont voici la substance :

« Une armistice ne peut pas avoir lieu, tant qu'il » existera en Pologne un parti qui refusera de s'u- » nir aux vrais patriotes de la confédération de » *Targowica*, que l'impératrice a reconnue pour la

» république légitime de Pologne. Il faut donc y ac-
» céder, ou mettre bas les armes. »

Le *conseil* apprit en même tems, qu'un gentilhomme polonais, lieutenant-général au service de Russie, avait formé une confédération en Lithuanie, et s'était fait proclamer grand-général de cette province, au nom de la nation polonaise.

DIXIÈME SÉANCE.

Le 28 juin.

La noblesse de la Grande-Pologne témoignant le desir de s'armer contre l'ennemi de la constitution du 3 mai, le *conseil* décida « qu'il serait formé un » projet d'organisation. » Le vice-chancelier de la couronne, l'un des plus puissans chefs de la majorité de la diète, offrit de s'en occuper : mais le roi de Prusse ayant déclaré « que ses troupes entreraient » en Pologne, si l'on ne proposait pas à la Russie une » armistice et une négociation, » cette déclaration arrêta le zèle du vice-chancelier et l'exécution du projet.

ONZIÈME SEANCE.

Le 29 juin.

Le *conseil* apprit par le rapport du général de l'armée de Lithuanie, que cette armée, forte au plus de 13,500 hommes, et ne faisant qu'environ un tiers des forces Russes, manquait de tout. Le conseil décida « qu'il serait ordonné à cette armée, de se re- » plier sur Varsovie. »

DOUZIÈME SEANCE.

Le 30 juin.

Le rapport de l'armée d'*Ukraine* portait « qu'elle » n'avait ni munitions ni fourrages, et continuait à » se retirer devant les trois colonnes de l'ennemi. » Le *conseil* décida « qu'il serait ordonné au général » de l'armée d'*Ukraine*, de tirer les provisions né- » cessaires des magasins situés sur le *Bug*. » C'était un dépôt des produits des provinces méridionales, que les propriétaires faisaient descendre à *Dantzig*.

TREIZIÈME SEANCE.

Le 2 juillet.

Un rapport nouveau de l'armée de Lithuanie contenait la répétition du dernier.

QUATORZIÈME SEANCE.

Le 3 juillet.

Un rapport de l'armée d'*Ukraine*, daté de *Dubno*, portait « que l'armée Russe avançait sans s'arrêter. » Le *conseil* décida « qu'il serait ordonné au général » de cette armée, d'emporter ce qu'il pourrait des » magasins, et de jeter le reste dans la rivière ou de » le brûler. » Le *conseil* décida de plus « qu'on lui » ferait passer six pièces de 6 livres et 2 de 12 livres » de balle, des chevaux de remonte et des recrues, » et qu'on lui annoncerait que l'armée de Lithuanie » allait marcher sur *Brzesc*.

QUINZIÈME SEANCE.

Le 10 juillet.

Le *conseil* entendit le rapport du général de l'ar-

mée d'*Ukraine*, contenant la relation d'une affaire « d'arrière-garde, qui avait eu lieu le 8 à *Dubienka*, » et dans laquelle les hussards et les cosaques Russes » avaient essuyé une perte considérable ». Le conseil décida « qu'il serait ordonné au général de l'armée » de Lithuanie, d'ouvrir une communication avec » celle d'*Ukraine*. »

SEIZIÈME SEANCE.

Le 12 juillet.

Les rapports des armées d'*Ukraine* et de *Lithuanie* ne contenaient rien de nouveau ni d'important.

DIX-SEPTIÈME SEANCE.

Le 14 juillet.

Le rapport de l'armée d'*Ukraine* portait « que » les Russes avançant toujours sur trois colonnes, » en dirigeaient une sur *Luboml*, une sur *Wlodawa*, » et une sur *Brzesc*. »

Le rapport de l'armée de *Lithuanie* avertissait « qu'une colonne Russe marchait sur *Tykocin*, et » une sur *Brzesc*. »

Le *conseil* décida « qu'il serait ordonné aux deux

» armées de disputer aux Russes le passage du *Bug*, et » que, pour entretenir une communication entr'elles, » il serait détaché un corps de la réserve campée près » de *Praga* (faubourg de Varsovie, pour aller occu- » per le poste de *Brzesc*. » Le conseil décida aussi « qu'il serait ordonné à l'armée de Lithuanie, de se » porter près de *Granne* sur le *Bug*, entre *Grodno* » et Varsovie. »

DIX-HUITIÈME SEANCE.

Le 18 *juillet.*

Le *conseil* décida « qu'on réitérerait l'ordre donné » au général de l'armée de *Lithuanie*, de défendre » le passage du *Bug*, et qu'il détacherait un corps » vers *Brzesc*, pour y observer la marche des Russes » et ouvrir une communication avec l'armée d'*U-* » *kraine*, en l'avertissant que le corps tiré de la ré- » serve de *Praga*, qui devait se porter sur *Brzesc*, » prendrait sa direction vers le confluent du *Bug* et » de la *Vistule*. » Le *conseil* décida en outre, « que » l'on enverrait à l'armée de *Lithuanie* des fusils » (dont elle avait besoin) « et douze cannoniers » (qu'il fallait faire partir en poste de Cracovie).

DIX-NEUVIÈME ET DERNIÈRE SEANCE.

Le 22 juillet.

Le général de l'armée d'*Ukraine* fit un rapport sur l'affaire qui avait eu lieu à *Dubienka* le 19 juillet, où les troupes polonaises avaient repoussé les Russes et fait une retraite honorable; il proposa en même tems un plan d'opérations ultérieures. Le *Conseil* en laissa le choix au roi, qui se détermina pour celui de disputer aux Russes le passage de la *Vistule*. Le *conseil* décida ensuite qu'il serait envoyé à l'armée d'*Ukraine* sept pièces de gros calibre, des recrues et des chevaux de remonte.

Les événemens qui suivirent cette séance changèrent tellement la face des affaires, que le *conseil de guerre* devint absolument inutile, et discontinua de s'assembler. On va résumer rapidement tout ce qui s'est passé depuis le 22 mai, où le commandement de l'armée fut remis au roi.

On avait commencé la campagne avec une armée presque dénuée de tout, contre un ennemi trois fois plus fort, et secondé par la confédération de *Targowica*.

Malgré cette infériorité, l'armée de Pologne avait

montré la plus grande bravoure, mais elle avait été forcée de céder au nombre.

L'armée de *Lithuanie*, après un échec éprouvé à *Mir*, s'était repliée jusqu'à *Granne* sur le *Bug*. Celle d'*Ukraine*, après avoir fait sa retraite à travers un vaste pays, uni, sans forteresse, sans magasins, en combattant contre trois colonnes russes, dont chacune était plus forte que l'armée d'*Ukraine*, n'avait plus d'autre parti à prendre que de se retirer aussi sur le *Bug*, pour être à portée de recevoir des secours de Varsovie; mouvement qui amena la fameuse journée de *Dubienka*.

Le général de l'armée d'*Ukraine*, suivant l'ordre qu'il avait reçu de défendre le passage du *Bug*, partagea en trois corps son armée affaiblie de beaucoup. Celui posté à *Dubienka*, fort de 5000 hommes, fut attaqué, le 19 juillet, par une colonne russe d'environ 17,000 hommes. Au commencement de l'action, il y eut une grande confusion dans le corps polonais, et l'on crut tout perdu; douze cents hommes s'étaient déjà retirés, lorsqu'un renfort de troupes fraîches, en même nombre, arriva. Le corps reprit courage, repoussa tranquillement la colonne russe, après lui avoir tué du monde, et fit tranquillement sa retraite avec toute son artillerie et son bagage.

Mais

Mais l'armée russe ayant passé le *Bug* en plusieurs endroits, l'armée d'*Ukraine* prit position derrière la Vistule, pour couvrir Varsovie.

Le corps isolé à *Brzesc*, attaqué par une colonne russe plus forte que l'armée entière de Lithuanie, parvint aussi à effectuer sa retraite sur Varsovie, après une résistance opiniâtre.

On reçut, dans le même tems, de la Grande-Pologne, un rapport qui annonçait l'entrée prochaine des Prussiens dans cette province, et portait que ceux-ci ordonnaient de préparer des quartiers, des vivres et des fourrages pour leurs troupes, et qu'ils jetaient des ponts sur des rivières limitrophes. De cette façon l'armée de la république se trouvait cernée de toute part, n'ayant d'autre renfort à espérer que la réserve de 5000 hommes campés aux environs de *Praga*.

La majeure partie de cette réserve était composée des régimens des gardes, que la diète avait laissés dans un dénuement absolu, de sorte qu'au moment de la déclaration de guerre, ces régimens n'étaient pas en état d'entrer en campagne. D'un autre côté, les armes, les munitions, les toiles, etc. venant d'Angleterre par Dantzig, avaient été arrêtées sur la Vistule par la douane prussienne à *Fordon*.

Dans cette déplorable situation des affaires, le

roi reçut (le 23 juillet) la réponse de l'impératrice. En voici la teneur (23):

A Czarsko Selo, ce 2 juillet 1792.

« MONSIEUR MON FRÈRE,

» J'ai reçu la lettre qu'il a plu à votre majesté de m'écrire le 22 juin, nouveau style. Je me conforme volontiers à son desir d'écarter toute discussion directe entre nous, sur ce qui a produit enfin la crise actuelle des affaires; mais j'aurais desiré à mon tour que les moyens que votre majesté propose comme conciliatoires, le fussent en effet, et que sur-tout ils eussent pu s'accorder avec les intentions pures et simples que j'ai manifestées dans la déclaration publiée dernièrement de ma part en Pologne. Il s'agit de rendre à la république son ancienne liberté et sa forme de gouvernement, garantie par mes traités avec elle, et renversée violemment par la révolution du 3 mai, au mépris des lois les plus sacrées, et nommément des *pacta conventa*, à la stricte observance desquels se tiennent immédiatement et les droits de votre majesté et l'obéissance de ses sujets.

(23) On observera que toute la correspondance diplomatique en Pologne, se faisait en langue française.

» C'est en entrant dans des vues aussi saines et aussi salutaires, que votre majesté pourra me convaincre et de la sincérité des dispositions qu'elle me témoigne à présent, et du desir qu'elle a de concourir au véritable bien de la nation polonaise. La plus saine partie de celle-ci vient de se confédérer pour réclamer des droits injustement ravis. Je lui ai promis mon appui, et je le lui accorderai avec toute l'efficacité que mes moyens peuvent me permettre.

» Je me flatte que votre majesté ne voudra pas attendre la dernière extrémité pour se rendre à des vœux aussi prononcés, et qu'en accédant promptement à la confédération formée sous mes auspices, elle me mettra à même, conformément à mes souhaits les plus sincères, de pouvoir me dire,

Monsieur mon frère,
de votre Majesté

La bonne sœur, amie et voisine,

CATHERINE. »

Cette réponse ne pouvait pas être plus dure, puisqu'elle rappelait au roi les *pacta conventa*, dont le

dernier article porte *que la moindre infraction faite aux lois, dispensait ses sujets du serment d'obéissance.*

On remarquera que dans cette réponse l'impératrice déclarait positivement, que le salut de la Pologne dépendait de l'accession du roi à la confédération de *Targowica*, et qu'il ne restait que ce seul moyen de prévenir le partage.

A la réception de cette lettre, le roi convoqua les membres du conseil de *surveillance*, le prince primat (son frère), les deux maréchaux de la diète et de la confédération, ainsi que les ministres d'état présens à Varsovie. Ils étaient au nombre de douze.

Après la lecture de la réponse de l'impératrice, le roi ayant demandé l'avis de ce conseil; le *prince primat* dit, « qu'il fallait sacrifier la constitution du 3 » mai au salut de la patrie. » Le *vice-chancelier* de la couronne, quoique l'un des principaux membres de la majorité de la diète, se prononça net en disant, « qu'il n'y avait pas un instant à perdre, et qu'il » fallait accéder à la confédération de *Targowica*, » pour épargner l'effusion du sang. » Le maréchal de la diète, avant d'énoncer son opinion, demanda aux deux trésoriers de la couronne et de Lithuanie, où en était la caisse de la république? à quoi les deux trésoriers répondirent qu'il n'y avait que 300,000

livres. Malgré ce peu de ressources, le maréchal de la diète vota contre l'accession. De douze votans, sept étaient *pour*, et cinq *contre*. La minorité conseillait au roi de se rendre au camp, de risquer une bataille, et, au cas d'une défaite, de se retirer en Gallicie ou en Hongrie, comme l'avait fait, en pareille circonstance, son prédécesseur le roi *Jean Casimir*. Mais les circonstances étaient bien différentes. *Jean Casimir* était allié à la maison d'Autriche, et cependant ce prince infortuné avait été forcé de souscrire à des conditions onéreuses pour la Pologne. D'ailleurs les *conseils de guerre* et *de surveillance* ayant décidé qu'on proposerait une armistice au général russe, et qu'on écrirait directement à l'impératrice, ces conseils étaient d'avis que le roi ne pouvait s'éloigner de Varsovie sans rendre les négociations suspectes.

Dans ces extrémités, considérant que les troupes en campagne ne s'élevaient pas à 35,000 hommes qui manquaient de tout et avaient à combattre 100,000 Russes soutenus de la confédération de *Targowica*; que l'armée prussienne serait entrée en Pologne aussitôt que l'impératrice de Russie l'aurait demandé, et qu'enfin il ne pouvait conserver l'intégrité des possessions de la république, qu'en accédant à cette confédération, le roi se rangea du

côté de la majorité du conseil, et signa (le 24 juillet) la déclaration suivante: « Je consens à la signature » de l'acte de la confédération de *Targowica*, et j'y » accède avec toute l'armée, dans l'espoir que les » mesures proposées par l'impératrice, rendront le » bonheur à mon pays. » Des courriers furent aussitôt expédiés de part et d'autre pour faire suspendre les hostilités.

Les motifs qui portèrent le roi à cette démarche, sont plus amplement détaillés dans sa circulaire aux armées et aux citoyens, dont voici la substance:

« Chargé par la diète de défendre le pays par les » armes, je l'ai fait tant que cela était possible. Au- » jourd'hui le trésor est à sec; bientôt il n'y aura » pas de quoi donner le prêt ordinaire aux troupes, » et déjà il n'y a plus rien pour les besoins journaliers » et innombrables de l'armée, comme remonte, re- » crues, habits, chaussures, munitions, nouvelles » armes, ni sur-tout pour les vivres. L'emprunt en » Hollande a manqué en plein. Les voisins dont on » espérait les secours, non-seulement ne nous aident » pas, mais sont dévoués à la Russie. Jugez vous- » mêmes si vous pouvez avec justice me reprocher le » pas que j'ai fait, et si au contraire je ne mérite pas » la reconnaissance de la patrie. Nous ne pouvons pas » maintenir en entier toutes les lois de notre diète,

» mais nous pouvons espérer en conserver quelques-
» unes, en empêchant désormais l'effusion du sang
» et l'inimitié entre les citoyens. »

Le public et l'armée ignoraient ce qui se passait aux *conseils* et dans les négociations. Les malveillans répandaient par-tout que la diète avait laissé au roi tous les moyens de défendre le pays, en lui remettant le commandement de l'armée, le trésor de la république, et le pouvoir de faire la levée en masse; que la nation entière aurait suivi le roi s'il s'était rendu au camp. Mais on cachait soigneusement l'état du trésor et des arsenaux; on ne disait pas que le roi ne pouvait armer les habitans des provinces occupées par l'ennemi ou menacées de l'être, que les armes manquaient pour les troupes de ligne, que la plupart des citoyens avaient accédé à la confédération de *Targowica*, et que la diète s'étant chargée, dès le commencement, de la direction des affaires, avait perdu un tems précieux en discussions inutiles, de sorte qu'au moment de la déclaration de guerre, tous les moyens n'existaient que sur le papier.

Ces menées de la malveillance produisirent l'effet qu'on en attendait. Le 24 juillet, lorsque la nouvelle de l'*accession* du roi se répandit à Varsovie, *le cloub des amis de la constitution du* 3 *mai* assembla quelques milliers de citoyens. Ces citoyens, zélés pour

la patrie, mais mal informés des affaires, allèrent remercier les membres qui avaient voté contre l'*accession*, tenant des propos injurieux et menaçans contre le roi. L'armée également trompée, fut au désespoir d'apprendre la nouvelle de l'armistice.

Pour entretenir la nation et l'armée dans cet enthousiasme, on répandit un nombre infini de mémoires, qui noircirent le roi aux yeux de toutes les nations et furent pris pour authentiques par des écrivains étrangers, parce que les événemens subséquens ne donnèrent pas le tems de les réfuter. Les plus modérés de ces écrivains appliquèrent très-injustement à *Stanislas-Auguste* cette sentence : *sur le trône, la faiblesse et l'indécision furent toujours les pires de tous les vices.* Comment n'ont-ils pas vu, au contraire, que ce prince eut toujours, pour ainsi dire, *les bras liés*, mais que plus que tout autre il déploya constamment une grande fermeté dans des circonstances critiques et tellement compliquées, que l'histoire offre peu d'exemples de situations semblables?

On va voir le bien que fit à la Pologne le gouvernement de ceux qui s'emparèrent successivement dupouvoir absolu.

La confédération de *Targowica* commença par exiger du roi la signature d'un acte d'*accession*, dif-

férent de celui signé le 24 juillet, tellement conçu, que le roi se serait accusé lui-même d'avoir été d'intelligence avec le parti prépondérant de la dernière diète. Il y eut une lettre du maréchal de la confédération, qui contenait les paroles suivantes :

« Il faut absolument forcer le roi à signer cette » autre *formule d'accession*, car nous ferons par-là » le plus de plaisir à la Russie. »

L'armée de la république, d'après l'ordre du roi, avait pris ses quartiers en Grande-Pologne et dans le palatinat de Cracovie, le long des frontières des états prussiens. La confédération de *Targowica*, devenue esclave des volontés de l'impératrice, en ôta au roi le commandement, et le suspendit ensuite lui-même de toutes ses prérogatives jusqu'à la décision ultérieure des Etats assemblés en diète. L'impératrice avait exigé cette mesure de la part de la confédération, parce qu'elle était convaincue que le roi ne cédait qu'à la force, et se serait permis, à titre de représentations (24), des refus aux demandes ultérieures qu'elle

(24) En 1777, le président du *département de la guerre*, dévoué à la Russie, fit décider que le gouverneur de *Kamieniec* laisserait entrer dans cette forteresse les troupes russes dans tous les cas de besoin, comme amies de la Pologne. L'ordre en fut expédié, séance tenante, par *estafette*. Le roi l'ayant appris, fit venir chez lui tous les membres

se proposait de faire. Rien n'atteste mieux les intentions pures et fermes du roi, que le testament fait (le 29 mars 1783) à Francfort sur le Mein, par le prince primat (25), qui allait alors à Marseille, pour sa santé. Voici l'extrait de ce testament:

« Lorsque je comparaîtrai devant l'Être Suprême » pour rendre compte de mes actions, comme pre- » mier sénateur et comme métropolitain de l'église » de Pologne, j'attesterai que le roi notre gracieux » maître, ayant un cœur vraiment paternel, n'a ja- » mais été disposé à consentir à rien de préjudiciable » à la nation ni aux droits des citoyens. J'ai appris » à connaître les intentions de ce bon prince. Il a fait » tout ce qu'il a pu pour améliorer la forme du gou- » vernement et pour le faire considérer. N'ayant pas » voulu suivre ses conseils, nous avons commis des » fautes. Dieu veuille que la nation s'en aperçoive! » Il faut ne nous plaindre que de notre insouciance » invétérée, de notre discorde et de nos rivalités. Il

de ce département, leur exposa les suites fâcheuses qui en résulteraient, et exigea qu'on remît sur-le-champ, entre ses mains, un contre-ordre, qui fut expédié par un courrier du cabinet du roi, et devança l'*estafette* de 24 heures.

(25) Ce prélat avait été dans l'opposition, et présidait la *délégation* (de 1773 à 1775).

» faut ranimer notre zèle pour la patrie qui se trouve » dans une situation critique, et chercher à l'en tirer » au prix de nos biens. Il faut aimer le roi et avoir » confiance en lui. C'est la reconnaissance qui dicte » ces vœux, etc. »

Après avoir fait ôter au roi le commandement de l'armée, l'impératrice demanda et obtint de la confédération l'ordre de livrer aux troupes russes la forteresse de *Kamieniec*, de faire transporter à l'arsenal de Varsovie toute l'artillerie de l'armée polonaise, et d'établir les quartiers de 25,000 Polonais en *Ukraine* et en *Volhynie*, provinces remplies alors de troupes russes.

Par suite de ces dispositions, les Russes ayant pris *Kamieniec*, devinrent maîtres de la *Podolie*; l'artillerie de la république fut surveillée par la garnison russe à Varsovie, et les 25,000 hommes arrivés en *Ukraine* et en *Volhynie*, se voyant entourés de toutes parts, se laissèrent bientôt engager au service de la Russie.

Dans le courant de la même année un nouvel ambassadeur de Russie arriva à Varsovie. Sa première déclaration fut « que l'impératrice désirait que tout » rentrât dans l'ordre qui existait en Pologne avant » la diète de 1778; que le roi se transportât à *Grodna*, » pour y tenir diète, et que l'impératrice ne se pré-

» terait à aucun arrangement avant la convocation » de cette diète. » L'ambassadeur représenta au roi toutes les violences et persécutions qu'exerçait la *confédération*, et auxquelles la diète seule pouvait remédier. Il ajouta « qu'il était venu guérir les plaies » de la Pologne, et que les Polonais jetteraient des » fleurs sur sa tombe. »

A cette époque le bruit se répandait qu'un second partage aurait lieu. Le roi demanda à l'ambassadeur ce qu'il en était. L'ambassadeur répondit « qu'il n'en » savait rien, et qu'il ne le croyait pas. » Cependant comme tous les avertissemens s'accordaient à déclarer cette affaire arrangée, *Stanislas-Auguste* écrivit à l'impératrice (le 12 mai 1793) une lettre, dont il convient de donner ici quelques passages.

Après avoir rappelé qu'étant particulier, loin d'ambitionner la couronne, il avait refusé les offres de l'impératrice, le roi continua ainsi : « Trente an- » nées de travaux, pendant lesquelles, en voulant » toujours faire le bien, j'ai eu a lutter contre tous » les genres d'infortune, m'ont enfin amené au point » de ne pouvoir plus même aspirer à servir ma pa- » trie d'une manière vraiment utile, ni à remplir par » conséquent ma tâche avec honneur. Les circons- » tances sont aujourd'hui telles, que mon devoir » m'interdit toute participation personnelle à des

» mesures qui amèneraient le désastre de la Pologne. » Il convient donc que je résigne un emploi qu'il » ne m'est plus possible de remplir dignement . . . » Je desire voir occuper par quelqu'un de plus heu- » reux, une place que, d'ailleurs, mon âge et mes in- » firmités rendront dans peu d'années vacante... »

L'impératrice ne fit pas de réponse à cette lettre; mais elle écrivit à l'ambassadeur, qui eut ordre de communiquer au roi le passage suivant de sa dépêche; « Quant à ce qui regarde (dit l'impératrice) la pro- » position du roi de Pologne d'abdiquer la cou- » ronne . . . le moment qu'il choisit pour la réaliser, » me paraît, à juste titre, le moins opportun. Toutes » les raisons et bienséances exigent qu'il tienne entre » ses mains les rênes de l'état, jusqu'à ce qu'il l'ait » tiré de la crise présente. C'est à ce seul prix que » je pourrai me résoudre à lui assurer un sort heu- » reux dans la retraite qu'il médite. » D'un autre côté, la confédération de *Targowica* exprima aussi ses vœux contre l'abdication. Le roi se trouva donc dans la cruelle nécessité de prendre part aux délibérations relatives au partage, et de s'exposer encore aux traits de la calomnie.

Malgré toutes les assurances et déclarations officielles, l'ambassadeur de Russie et le ministre de Prusse présentèrent à la diète (le 10 juin 1793) des

notes, par lesquelles ils annonçaient l'occupation, au nom de leurs souverains, de plusieurs provinces, et en demandaient une cession formelle.

Ces notes ayant été lues à la diète, le roi fut d'avis de s'y opposer, et d'attendre les réponses des cours dont il avait réclamé l'assistance. Le maréchal de la confédération de *Targowica* partit alors pour Pétersbourg, afin de détourner l'orage. Il mit en usage tous les moyens en son pouvoir, mais il était trop tard.

Quelques membres de la diète proposèrent aux états de négocier séparément avec ces deux puissances, et de commencer à traiter avec la Russie, dans l'espérance que cette cour interposerait ses bons offices auprès de la Prusse. Cette proposition fut adoptée et mise à exécution.

L'ambassadeur de Russie, qui avait reçu des ordres positifs de presser la négociation, s'apercevant des lenteurs, fit cerner la chambre du sénat par des troupes russes, et déclara « qu'aucun membre de la » diète, sans en excepter le roi, n'en sortirait avant » que l'affaire ne fût décidée. » On alla donc aux voix, et la majorité vota pour la signature de la cession des provinces nouvellement occupées par la Russie.

On soumit ensuite à la délibération des Etats la

négociation avec la Prusse; et comme la diète se refusait même à nommer des plénipotentiaires, l'ambassadeur de Russie la menaça des plus grands maux si elle persistait dans son refus.

On proposa (le 30 juillet) à la décision des Etats deux projets, dont l'un rejetait absolument la négociation sur le partage avec la Prusse, et l'autre n'admettait que celle d'un traité de commerce. On alla aux voix : il y eut égalité; c'était au roi à décider. Il adopta le dernier et enjoignit en même tems aux chanceliers d'état, de demander officiellement au ministre prussien « si le roi son maître voulait, » ou non, rompre les traités de 1773 et 1790. » *Stanislas-Auguste* avait imaginé ce moyen pour avoir le tems de recevoir les réponses des cours étrangères.

Il n'en était parvenu qu'une de Constantinople, qui ne contenait que des excuses vagues, lorsque l'ambassadeur de Russie fixa au 31 août la nomination des plénipotentiaires, et au 3 septembre suivant, la signature du traité de cession avec la Prusse, annonçant que « si la diète s'y refusait, le maréchal » *Mollendorff* allait entrer hostilement dans les pa- » latinats de *Cracovie* et de *Sendomierz* » (qui ne se trouvaient pas compris dans le plan du second partage).

Le souvenir des horreurs de la journée où la

chambre du sénat, entourée des troupes russes, s'était vue dans la nécessité de signer la cession à la Russie, était trop récent, et la menace trop sérieuse pour qu'on osât refuser ce qu'on exigeait aussi impérieusement pour la Prusse. En conséquence la majorité de la diète vota cette nouvelle cession.

Quelques jeunes nonces abusant de la prérogative de s'expliquer librement dans les délibérations, parlèrent au roi de la manière la plus indécente, pour demander son refus à cette cession ; comme si l'opposition du roi eût pu seule repousser les armées russes et prussiennes. L'un d'entr'eux, en attribuant au roi tous les malheurs de la Pologne, avait osé s'exprimer dans ces termes : « Toutes les pages de » l'histoire de votre règne sont noires ; la seule qui » vous reste sera d'or, si vous vous opposez à ce » nouveau partage. » C'était un crime de lèse-majesté ; on proposa de livrer l'orateur au tribunal de la diète ; mais le roi, sûr de sa conscience, loin de vouloir qu'on le punît, lui fit, au contraire, conserver un emploi qu'il occupait dans l'administration, et qui était son unique ressource.

Comme ce qui restait encore à la Pologne, appauvrie par cette nouvelle révolution, ne pouvait payer les taxes nécessaires aux besoins de l'Etat, plusieurs membres proposèrent de licencier une grande partie de

de l'armée immédiatement après la diète. L'ambassadeur de Russie fut du nombre de ceux qui voulaient n'opérer ce licenciement que peu à peu, pour donner le tems aux militaires réformés, de se pourvoir de moyens de subsistance. Lorsqu'on lui représenta l'appauvrissement du pays, l'ambassadeur répondit: « Si les citoyens qui se sont partagé les dépouilles » de la Pologne voulaient en faire le sacrifice à la » patrie, il y aurait de quoi couvrir la dépense de » l'état. » Cette réponse énergique fut la cause de son rappel. L'impératrice nomma *ministre plénipotentiaire* auprès du roi, le général qui commandait en chef l'armée russe en Pologne.

Après l'accession du roi à la confédération de *Torgowica*, les deux principaux chefs s'étaient retirés en Saxe. C'est dans ce pays que le second partage leur inspira l'idée de faire une *insurrection* en Pologne.

Ils pouvaient compter sur l'enthousiasme des habitans et de l'armée entière, forte de 30 à 35,000 hommes. L'arsenal de Varsovie contenait environ 300 bouches à feu, quelques centaines de milliers de poudre et 15,000 fusils. Ils avaient aussi de grandes espérances dans la diversion que la guerre de la révolution paraissait leur offrir, et dans l'appui de la Convention nationale de France.

Quelque hasardée que fût cette entreprise, ils auraient pu réussir si, en formant le plan, ils avaient connu le pays militairement et s'ils avaient sacrifié leurs passions au bien public. Les 25,000 hommes engagés au service de Russie, en ayant eu connaissance, n'attendaient qu'un moment favorable pour effectuer leur réunion; et il était de la plus haute importance de leur en faciliter les moyens. Il fallait donc commencer l'*insurrection* dans le voisinage de leurs quartiers, et rassembler l'armée dans la *Polesie*, pays inexpugnable, et qui, de plus, rendait facile la jonction des troupes de Lithuanie; il fallait sur-tout diviser les forces le moins possible. D'un autre côté, il était essentiel de ramener les esprits à la même façon de penser; ce qu'on aurait fait sans peine, les partis opposés ayant été également mécontens des cours co-partageantes.

Les deux chefs perdirent de vue ces objets, et l'exécution de leur plan occasionna le partage définitif de la Pologne. L'un d'eux se chargea du ministère des relations extérieures, l'autre de celui des finances, et ils appelèrent aux postes importans les personnes dont ils étaient bien sûrs.

L'*insurrection* éclata vers la fin de mars (1794), à *Cracovie*, et en avril, à *Varsovie* et à *Vilna*. L'historique de cette *insurrection* exigerait des dévelop-

pemens qui ne peuvent entrer dans le cadre de cet ouvrage. Elle présenta quantité de traits d'héroïsme à côté de beaucoup de scènes scandaleuses. On voulut couvrir trop de pays, et les forces furent trop divisées: *Varsovie* en absorba une bonne partie. Pour conserver cette place il eût fallu l'entourer de bonnes redoutes, et fortifier sur-tout les hauteurs de *Praga*, afin d'y être à l'abri d'un coup de main. Les mesures mal prises pour la réunion des 25,000 hommes au service de Russie, furent cause que 3000 seulement, pénétrèrent par la Moldavie et la Gallicie, et que le reste fut désarmé. La levée en masse ne devait pas inspirer grande confiance, les paysans et la plupart des bourgeois n'étant armés que de *piques* et de *faulx*. Le *conseil provisoire*, établi à Varsovie, suspendit le roi de son autorité, et on exclut de tous les emplois ceux qui lui étaient sincèrement attachés. Les chefs du parti russe, ainsi que leurs adhérens, furent livrés à la plus cruelle vengeance. Cependant avec des moyens si faibles, l'*insurrection* se soutint sept mois, et ne succomba que sous des forces infiniment supérieures.

Le 2 novembre *Praga* ayant été pris d'assaut, la ville de Varsovie pria le roi de venir à son secours, et demanda à capituler. Le grand-maréchal de Lithuanie se chargea de la négociation. Plein d'esprit

et de connaissances, et porteur d'une lettre que le roi écrivit au général en chef de l'armée russe, il réussit aussi bien que les circonstances pouvaient le permettre. Le général en chef russe accepta la capitulation. Voici l'extrait littéral de sa réponse au roi: « Au nom de l'impératrice mon auguste souveraine, » j'accorde la demande de tous les citoyens de Varsovie, *en égard* de la sûreté de leurs biens et de » leurs personnes, selon la capitulation remise à » messieurs les députés. »

Le grand-maréchal de Lithuanie ayant acquis l'estime et l'amitié de ce général, lui présenta ses *idées sur la pacification de la Pologne*, dont voici le texte littéral.

« Les malheurs, la souffrance, enfin le désespoir, ont excité les Polonais à prendre les armes. Ils y ont été déterminés par les excès de tout genre, auxquels se livraient ceux que l'impératrice de toutes les Russies avait chargés de son autorité, et qui, ainsi que l'événement l'a démontré, étaient parvenus à lui aliéner toutes les classes de citoyens. Ne serait-il donc pas possible d'entreprendre, après tant d'épreuves, une autre marche, d'essayer envers nous d'un autre régime, et de se reposer enfin sur notre foi libre et volontaire?

» En réfléchissant à la pacification de la Pologne,

deux moyens se présentent à l'esprit: 1°. Le partage total de la Pologne; 2°. une bonne constitution à lui donner.

» Il n'existe point de Polonais, qui ne préfère le triste état de la Pologne, à l'état d'une anarchie légalisée, auquel se trouvait réduite la nation à l'époque de sa présente insurrection. C'est une vérité de fait. En effet, qu'est-ce qu'un gouvernement où tout ce qui le constituait, le roi, la république, l'alliance, n'étaient que des mots, et des mots seulement?

» Ici se présente une grande question, dont le dénouement n'est pas étranger à l'examen de mes idées. En pacifiant la Pologne par son partage total, prépare-t-on la pacification du Nord et de l'Europe entière? La solution de cette proposition est au-dessus des connaissances que peut avoir un particulier. Les données pour la résoudre, ne peuvent appartenir qu'à un cabinet bien éclairé et bien influent.

» Le second moyen de pacifier la Pologne, est une bonne constitution à lui donner. Est-il de l'intérêt de la Russie d'en donner une bonne aux Polonais? Je le crois. Mais comme je prononce l'affirmative contre l'opinion des personnes éclairées en Russie même, je dois m'expliquer.

» Il est connu, que l'anarchie de la république for-

mait un des principes du système de Pierre-le-Grand. La Russie n'ayant alors du côté de l'Allemagne que la Pologne pour nation limitrophe, ce principe convenait aux intérêts de son règne et de son empire. Cependant, comme ses limites ont changé depuis que la Russie a pour voisins des états soumis à un gouvernement absolu, le sage principe de Pierre-le-Grand ne paraît plus applicable au système actuel. Et dans ce bouleversement total des devoirs, des droits et des maximes sociales, qu'une fausse métaphysique réalisée en France produit en Europe, je pense que le vœu d'une constitution monarchique modérée ne doit pas paraître suspect à la grande souveraine et à son cabinet.

» Quant aux Polonais, le desir d'une semblable constitution est le seul raisonnable qu'ils puissent avoir. Si sa convenance à l'Empire Russe était prononcée, ils y concourraient, en sanctionnant le choix d'une famille fait par la grande souveraine; et leurs vœux seraient couronnés, si ce choix tombait sur l'un des princes qui ont le plus grand droit à sa tendresse et à sa bienfaisance.

» Telles sont mes idées (je l'avance et je puis le prouver) bien anciennes. Je les crois communes à tous mes compatriotes. Si ces idées, quant au second moyen de pacifier la Pologne, méritent quelque

examen et quelque considération, j'avoue que les moyens violens et humilians pour écraser, au moment où j'écris, l'insurrection actuelle, paraissent éloignés d'en faciliter l'exécution. Triompher aux yeuxde l'Europe par l'humanité, la bienfaisance et le génie, est une conception digne de Catherine. Varsovie, ce 10 novembre 1794. »

Cet écrit fut envoyé à Pétersbourg et resta sans réponse. Le général en chef Russe fut élevé à la dignité de maréchal des armées de l'impératrice, et reçut l'ordre de faire transporter à Pétersbourg l'auteur de cet écrit avec plusieurs autres personnes qui avaient joué un rôle marquant dans cette révolution. L'impératrice lui ordonna en même tems de faire partir le roi pour *Grodno*, où ce prince fut gardé à vue, parce que la haine et la méchanceté ne discontinuaient pas de l'accuser d'être l'ennemi le plus dangereux de la Russie.

Le partage définitif de la Pologne ayant été arrangé (en 1795), le gouverneur général de Lithuanie, d'après l'ordre exprès de l'impératrice, vint présenter à la signature du roi (le 25 novembre, jour anniversaire de son couronnement) l'acte de son abdication. Ce procédé ne pouvait manquer de l'affliger; il s'y refusait avec fermeté, mais sa situation était cruelle. Les dépenses que le roi

avait faites (26), pour le bien de l'état; celles pour conserver une influence dans les diétines et les diètes (sur-tout depuis l'aliénation des *starosties*) ; pour être informé de tout ce qui avait rapport aux affaires publiques et à la sûreté de sa personne, enfin les pertes immenses qu'il avait essuyées dans les révolutions, ne lui laissaient que des dettes, et aucun moyen de les payer ni de récompenser ses fidèles serviteurs. Le gouverneur général de Lithuanie déclara positivement au roi « que » ses dettes ne seraient payées, et que l'on ne pour» voirait à son sort futur ni à celui de sa famille et de » ses serviteurs, que lorsqu'il aurait signé son abdica» tion. » Réfléchissant que son refus plongerait nombre d'individus dans la misère, le roi signa cette abdication. Une telle conduite prouve-t-elle *que le roi couvrait l'usurpation de l'impératrice, et que, d'intelligence avec elle, il trahissait la patrie ?*

La ville de Varsovie rendit justice à *Stanislas-Auguste* (en janvier 1796), dans un appel aux habitans (27), fait le jour qui précéda la prise de possession par les Prussiens. En voici l'extrait :

(26) Son revenu n'allait pas à 6,000,000 de livres.

(27) Cet appel a été imprimé à Varsovie, chez Michel Groel.

« Le cœur de tout honnête homme est navré de » douleur, lorsqu'on pense que nous ne verrons » plus dans nos murs ce père, ce bienfaiteur, » cet unique ange tutélaire de cette résidence, ce roi » bien-aimé, dont la mémoire doit être à jamais » chérie. Lorsque la méchanceté, la calomnie et la » noire ingratitude s'efforcent de déchirer la réputa- » tion de ce prince vertueux, les bourgeois de Var- » sovie font franchement et courageusement cet aveu : » *Nous avons été témoins oculaires de tout son règne ;* » *aucun prince n'a jamais souhaité aussi sincère-* » *ment que lui, rendre son peuple heureux ;* » *mais dans ses démarches politiques, aucun n'a* » *rencontré des obstacles aussi insurmontables, au* » *sein de sa propre nation.* Voilà le témoignage que » nous rendons à Stanislas-Auguste ! »

L'impératrice Catherine mourut en novembre (1796). Son successeur, *Paul I*, était devenu ami de *Stanislas-Auguste*, depuis l'entrevue qui avait eu lieu (en 1781) à *Wiszniowiec*. C'est au témoignage du roi, que la nation polonaise a dû l'estime particulière que l'empereur *Paul* conçut pour elle depuis son voyage en Pologne. Entre mille preuves signalées, il suffit de citer celle-ci ; qu'aussitôt après son avénement au trône, il rendit, de son propre mouvement, la liberté à plus de 15,000 prisonniers

de guerre dispersés dans son empire, ainsi qu'à ceux qu'on appelait « prisonniers d'Etat. »

Malgré l'acte d'abdication que l'impératrice avait fait signer au roi *Stanislas-Auguste*, l'empereur *Paul* lui notifia son avénement au trône, en le traitant de roi. Cette lettre, remplie d'expressions amicales, et le souvenir des tendres adieux dont on avait été témoin à *Wiszniowiec*, fit naître l'idée à quelques proches parens du roi de le faire voyager en Russie ; et sans le consulter, on lui procura une invitation de se rendre au couronnement de *Paul* à *Moscou*. Le roi partit pour la Russie le 17 février (1797), et acheva sa carrière à Pétersbourg le 11 février (1798).

Lorsque son corps fut exposé sur le lit de parade, l'empereur *Paul* mit sur sa tête une des couronnes de Pologne, que l'impératrice *Catherine* avait fait transporter de *Cracovie*. Le jour de la cérémonie de l'enterrement du roi, l'empereur *Paul* suivit à cheval le convoi funèbre.

Une dame des plus illustres de la Pologne, qui ne prodiguait jamais les éloges, et dont le grand-père (premier ministre du roi Auguste III) avait eu à se plaindre des oncles de *Stanislas-Auguste*, écrivit à une de ses amies la lettre suivante :

« Je viens de voir un spectacle effrayant. Le roi,

» frappé d'un coup d'apoplexie, est mort, après une » agonie de vingt-quatre heures. Témoin de tout » ce qui se passait (car ce jour je ne quittai » presque pas sa chambre), j'ai vu qu'on a tout » employé pour le sauver. Il pressentait, depuis quel- » ques tems, les approches de la mort, et s'y » préparait en bon chrétien. La mort n'a pas changé » du tout son visage, qui portait l'empreinte d'une » ame calme. Il est regretté ici généralement. Les » sentimens qu'on m'avait inspirés dès mon en- » fance contre sa famille, et quelques circonstances, » m'avaient éloignée de lui pour long-tems ; mais » touchée de sa situation, je me faisais ici un devoir » de venir souvent lui présenter mes respects, et par- » là j'ai appris à le connaître. Croyez que ce prince » avait un excellent cœur ; mais l'envie d'obliger tout » le monde et de faire du bien, lui a fait beaucoup » de mal. Il était rempli d'esprit et de connaissances ; » et si jamais il a commis quelque faute, c'est parce » qu'il était confiant et que des gens de mauvaise foi » ont pu le surprendre (28). J'ai bien sincèrement

(28) Il fut souvent dans la dure nécessité de paraître ignorer la conduite des personnes fortement protégées, et qu'il ne pouvait écarter.

» pleuré sa mort, et ce sentiment est assurément gé-
» néral. Il m'est d'ailleurs impossible de penser que
» la mort d'un infortuné ait pu laisser le poison de
» la haine dans le cœur de qui que ce soit. »

Cette lettre prouve suffisamment dans quelle erreur sont tombés ceux qui ont imprimé « Que *Sta-*
» *nislas-Auguste succomba sans exciter d'intérêt,*
» *même de pitié.* » Elle vient à l'appui des détails renfermés dans ce précis, dont l'objet a été de rétablir des vérités ou des faits altérés par le *préjugé* et par la *prévention.*

FIN.

ERRATA.

Page 18 ligne 20, a né ; *lisez* ; aîné.

Page 37 lignes 1 et 2, produit titre ; *lisez :* produit un titre.

Page 194 ligne 22, au prince Poniatowski ; *lisez :* au prince Stanislas Poniatowski.

Page 214 ligne 7, d'établir le protocole ; *lisez :* d'examiner les registres.
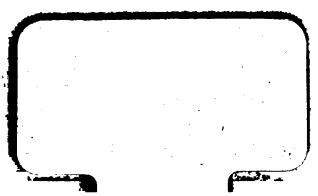
OCT 1 0 1944